

REUSSIR LA TRANSITION DEMOGRAPHIQUE ET LUTTER CONTRE L'AGISME

ANNEXES

Rapport réalisé par Madame
AUDREY DUFEU SCHUBERT
DEPUTE DE LOIRE-ATLANTIQUE
A LA DEMANDE DE MONSIEUR
EDOUARD PHILIPPE PREMIER MINISTRE



ANNEXE

Annexe 1 : Tableau des propositions

Proposition	Court-terme	Moyen-terme	Long-terme	€	€€	€€€	Local	National	Ministère																		
									Santé & solidarités	Personnes handicapées	Culture	Travail	Education & jeunesse	Recherche	Territoire	Sport	Ecologique / Transport	Intérieur	Affaires étrangères	Bercy							
MIEUX PRENDRE EN COMPTE LA LONGEVITE DANS LES POLITIQUES LOCALES																											
Déploiement des pactes locaux pour la longévité																											
Création du label "Territoire ami des aînés"																											
Opération "cœur de vie"																											
Inclure un Axe longévité dans les CPER																											
Labellisation d'un centre régional de la longévité par région																											
Généralisation, à terme, des diagnostics territoriaux de la longévité (DATEL)																											
Inscrire MONALISA dans la CNSA																											
Conditionnement d'octroi du fonds FDVA par la signature de la charte d'équipe citoyenne MONALISA																											
Créer un fonds d'impulsion pour un large déploiement de MONALISA																											
Identifier et intégrer la question de la transition démographique dans les politiques locales des QPV																											
Déployer progressivement un adulte relais par QPV																											
Former les adultes relais à la détection de l'isolement social chez les personnes âgées, en lien avec MONALISA																											

Proposition	Court-terme	Moyen-terme	Long-terme	€	€€	€€€	Local	National	Ministère																		
									Santé & solidarités	Personnes handicapées	Culture	Travail	Education & jeunesse	Recherche	Territoire	Sport	Ecologique / Transport	Intérieur	Affaires étrangères	Bercy							
RENFORCER LES LIENS INTERGENERATIONNELS																											
Généraliser le passeport citoyen dans le primaire en lien avec les établissements de personnes âgées																											
20% de SNU auprès des personnes âgées																											
Création d'un silver BAFA																											
Création d'une charte de logement intergénérationnel personne âgée/étudiant																											
Exonération fiscal du revenu locatif ou sous-locatif de la personne âgée dans le cadre de la charte de logement intergénérationnel																											
Généralisation de la formation des professeurs sur les compétences psycho-sociales																											
Introduire un cinquième savoir fondamental : s'accepter soi-même																											
Inscrire la transition démographique dans les programmes scolaires																											

Proposition	Court-terme	Moyen-terme	Long-terme	€	€€	€€€	Local	National	Ministère															
									Santé & solidarités	Personnes handicapées	Culture	Travail	Education & jeunesse	Recherche	Territoire	Sport	Ecologique / Transport	Intérieur	Affaires étrangères	Bercy				
LES GRANDES TRANSITIONS																								
Créer un label "Longiscore"																								
Intégrer la prise en compte des besoins des consommateurs dans les labels HS2 et "Testé et approuvé par les seniors"																								
Flotte véhicule électrique pour les SIAD et SAAD																								
Plan stratégique de déploiement des flottes et bornes électriques																								
Développement rapide de véhicules semi-autonome																								
Expérimentation véhicule autonome																								
Créer des écoles universelles du numérique																								
Créer un institut des transitions																								
Coordination de la recherche sur la transition démographique																								
Intégration de la transition démographique dans le grand plan d'investissement																								
Conférence nationale de la longévité tous les trois ans																								
Secrétariat d'Etat aux transitions																								
Délégation parlementaire aux transitions																								
Transition démographique: Grande cause nationale de la seconde partie du quinquennat																								

Proposition	Court-terme	Moyen-terme	Long-terme	€	€€	€€€	Local	National	Ministère															
									Santé & solidarités	Personnes handicapées	Culture	Travail	Education & jeunesse	Recherche	Territoire	Sport	Ecologique / Transport	Intérieur	Affaires étrangères	Bercy				
RENFORCER L'APPROCHE DOMICILIAIRE																								
Mise en commun de l'APA et de la PCH pour un même foyer																								
Exonération de CRDS sur les assurances vie des personnes âgées GIR 1 à 4																								
Plan de transformation de l'offre à domicile avec un financement de la caisse des dépôts et consignation																								
Transformer l'offre en EHPAD pour les personnes âgées atteintes de troubles cognitifs																								
Inscrire l'habitat inclusif dans les expérimentations législatives des pactes locaux pour la longévité																								
augmenter le nombre d'équipes mobiles en soins palliatifs vers la ville																								
Forfait spécifique de fin de vie pour les infirmiers libéraux																								
Campagne de communication sur les directives anticipées																								
systematiser la rédaction des directives anticipées dans le dossier médical partagé (DMP)																								
Stimuler à grandes échelles le modèle des viagers solidaires																								

Le Premier Ministre

- 978 / 19 SG

Paris, le 18 JUIN 2019

Madame la députée,

À l'issue du grand débat national le 25 avril, le Président de la République a invité chacun, face au défi du vieillissement de la population, à « devoir assumer et à donner de la visibilité » à cet enjeu et ces personnes. Le Président de la République a par ailleurs demandé au Gouvernement de définir une stratégie d'ampleur d'accompagnement des personnes âgées dans la longévité à l'automne, avec pour objectif de poser les bases du système de demain tout en répondant aux urgences d'aujourd'hui.

À cet égard, le rapport remis par Monsieur Dominique LIBAULT a établi des constats partagés et identifié parmi les sujets à traiter de manière prioritaire les enjeux liés à la place au sein de la société des 10 millions de Français de plus de 65 ans qui sont autonomes, mais aussi des 1,5 million qui ne le sont plus.

Les représentations sociales et culturelles du grand âge conduisent aujourd'hui à percevoir les aînés comme un poids pour notre société. Leurs capacités d'agir, d'échanger, de ressentir, de transmettre sont éclipsées par leur perte d'autonomie, entraînant invisibilité dans l'espace public et perte de citoyenneté, comme l'évoque le Comité consultatif national d'éthique dans son avis de février 2018: « le regard que la société porte sur la personne âgée en perte d'autonomie, ou plus généralement sur la vieillesse, s'assimile trop à un « naufrage » et dès lors aboutit à une marginalisation de la personne, à sa dévalorisation, ou encore à son isolement. [...] L'exploration de cette problématique conforte l'hypothèse d'une forme de dénégation collective du vieillissement de notre société et de notre propre vieillissement, dénégation aussi de ce qu'il va advenir de nous lorsque nous avancerons en âge, voire de notre finitude ».

Il s'agit donc de donner du sens à cette longévité nouvelle que connaissent et que connaîtront nos concitoyens afin de faire changer le regard sur le vieillissement et ne plus le stigmatiser.

Afin de construire une société apaisée pour les personnes âgées, nous devons collectivement travailler à une nouvelle représentation qui ne soit plus strictement sanitaire et médico-sociale. Nos aînés sont notre mémoire et doivent être vus comme une source de richesse.

Les chemins ne sont pas évidents car le changement de regard ne se décrète pas. C'est pourquoi je souhaite vous confier une mission sur la place et l'image des aînés dans notre société. Un décret vous nommera, en application de l'article L.O. 144 du code électoral, parlementaire en mission auprès de Mme Agnès BUZYN, ministre des solidarités et de la santé.

Vous vous appuierez notamment sur les préconisations du rapport de Monsieur Dominique LIBAULT et approfondirez en particulier les enjeux suivants:

- établir un état des lieux de la situation des personnes âgées en France, de leur représentation et des discriminations dont elles souffrent ;
- proposer des actions de sensibilisation aux enjeux de dignité et de valorisation sociale de la personne âgée pour le grand public, pour les services publics, pour les médias ainsi que dans l'emploi et sur le marché du travail ;
- proposer des leviers de développement des liens intergénérationnels dans le cadre notamment de la scolarité obligatoire et du service national universel.

À cette fin, vous associerez à vos réflexions toutes les parties prenantes concernées : personnes âgées et associations représentatives de personnes âgées, fédérations des secteurs du médico-social et du sanitaire, représentants de conseils départementaux et de l'administration de l'État, représentants du monde de l'éducation, des médias, de l'université et tous les acteurs qui pourraient vous permettre d'enrichir votre réflexion.

Je vous remercie de me remettre votre rapport pour la première quinzaine d'octobre 2019.

Je vous prie d'agréer, Madame la députée, l'expression de mes respectueux hommages.


Édouard PHILIPPE

Annexe 3 : Liste des personnes auditionnées

Organisation	NOM	Prénom
A L'ABORDAGE TRANSATLANTIQUE	GERBEAU	Bernard
A VOS SOINS	BLOUIN	Nicolas
	BREGEON	Noémie
	HOUSIER	Maïna
	ISOARDO	Karelle
	BRAMOULLE	Yann
AAFA	TOME	Marina
	WAMBERGUE	Mathilde
	LALIZOUT	Delphine
AD-PA	FREGONA	Eric
	GIZOLME	Romain
AG2R LA MONDIAL	GESLIN	François-Marie
	HAUCK	Tristan
ASSOCIATION DES DEPARTEMENTS DE France	WERNER-BERNARD	Ann-Gaëlle
	MANNARINO	Geneviève
	BOULANT	Romain
	RAPINAT	Jean-Michel
ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE	MARTIN	Pierre
	JACQUEMOT	Nelly
	DE FONTAINES	Charlotte
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	BLANCHOT	Philippe
	DE LA BRETECHE	Laure
CAISSE NATIONAL D'ASSURANCE VIEILLESSE	RIVIERE	Gérard
	GALLOU	Rémi
	TARRIEU	Laurent
CAISSE NATIONALE DE SOLIDARITE POUR L'AUTONOMIE (CNSA)	MONTCHAMPS	Marianne
	KREINS	Jérémy
CENTRE NATIONAL DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE (CNRS)	GAILLE	Marie
CENTRE NATIONAL DU CINEMA (CNC)	HENRARD	Olivier
	THOMAS	Leslie
	LAQUIT	Evelyne
CONFEDERATION FRANCAISE DES RETRAITES	ERBS	Pierre
	BELLANGER	François
	NICOLAS	Bernard
	ECHELARD	Marie-France
CONSEIL CONSULTATIF NATIONAL D'ETHIQUE	AUBRY	Régis
CONSEIL NATIONAL DES PROFESSIONNELS DE GERIATRIE	JAENDEL	Claude
CONSEIL SUPERIEUR DE L'AUDIOVISUEL (CSA)	MAISTRE	Roch-Olivier
	FAURE	Yannick
CROIX ROUGE	GIRARD	Johan
DEFENSEUR DES DROITS	PIDERI	Vanessa
	DE SAINT MARTIN	France

	GOHET	Patrick
	TOUBON	Jacques
DIRECTION DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE - MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE	DUJOL	Jean-Benoît
DIRECTION GENERALE DE LA COHESION SOCIALE - MINISTERE DE LA SANTE	VINQUANT	Jean-Philippe
EHPAD'COTE	JEAN	Alain
	BILIE	Michel
	POLARD	José
FEDESAP	JOURDAN	Julien
	REZA TOFIGHI	Amir
FEHAP	FAURE	Agathe
FESP	AMRANI	Magali
	PESQUE	Marjorie
	PERALDI	Olivier
FHF	ROY	Géraldine
	RIVIERE	Julie
FHP	BALLEREAU	Michel
	NOELLEC	Béatrice
FNADEPA	ENSMINGER	Déborah
	RISO	Jean-Pierre
	ANDRIVEAU-BORGNE	Valérie
FNADEPA 44	RELANDEAU	Xavier
FNAPAEF	LEGAY	Lucien
	GOBLED	Françoise
FNAR	MERCKLING	Claire
	DENIS	Sylvain
FONDATION MEDERIC ALZHEIMER	BOUCHER	Olivier
	JACQUEMONT	Hélène
France ALZHEIMER	GILLY	Lorène
	DURAND	Benoît
France BENEVOLAT	BOUCHON	François
	SERIEYX	Hervé
France SILVER ECO	BROUSSY	Luc
France TELEVISION	DONNAT	Francis
	ROSSET-CAILLER	Juliette
France URBAINE	FOUCAULT	Eloïse
	MARTIN-GENDRE	Dominique
	CHAUFOR	Etienne
GERONTOPOLE DES PAYS DE LA LOIRE	BLANCHET	Mickaël
	BERRUT	Gilles
	BERNAT	Valérie
GLOBE CONTEUR	JOLIVET	Cédric
GROUPE SOS	BORELLO	Jean-marc
HAUT COMMISSARIAT AUX RETRAITES	DELEVOYE	Jean-Paul
	BOISSON-COHEN	Marine

HAUT CONSEIL DE LA FAMILLE, DE L'ENFANCE ET DE L'AGE	BARBANT-DELANNOY	Laetitia
	CASAGRANDE	Alice
	PIVETEAU	Denis
	FRAGONARD	Bertrand
LAB'SPORT	FAILLER	Matthieu
MEDEF	VELEZ	Sébastien
	MENNETEAU	Odile
	SUICMEZ	Armand
MINISTERE DE LA COHESION DES TERRITOIRES	DOUSSET	Marie
	CHAPUIS	Marc
	GOURAULT	Jacqueline
MINISTERE DE LA VILLE ET DU LOGEMENT	BECOULET	Alexandre
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION	MONETTI	Graig
MINISTERE DU TRAVAIL	PENICAUD	Muriel
	DELEVALLEE	Damien
	FOUCHER	Antoine
	FOREST-BACCIALONE	Fanny
MISSION EL KHOMRY	EL KHOMRY	Myriam
MONA LISA	SERRES	Jean-François
OBSERVATOIRE DE L'AGISME	LEDUC	Florence
OLD UP	GUTTON	Philippe
	GRUERE	Martine
OLDYSSEY	BOXEBELD	Clément
OUTILS EN MAIN	LEHEBEL	Alain
PERSONNALITE QUALIFIEE	GUERIN	Serge
	PETIT	Mélissa
	FORETTE	Françoise
	POMMIER	Frédéric
	MAISONDIEU	Jean
	DENORMANDIE	Philippe
	MARCHAND LAMIRAUD	Fabienne
	ENNUYER	Bernard
	FAGOT	Odile
HIRSCH	Emmanuel	
PETITS FRERES DES PAUVRES	DE GUIBERT	Armelle
REGION DE France	BERNARD	Claire
RESTOS DU CŒUR	CHARMAT	Elodie
SANTE PUBLIQUE France	QUELET	Sylvie
	HAMEL	Emmanuelle
SECRETARIAT D'ETAT AUPRES DU MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE	ATTAL	Gabriel
	JUBLIN	Louis
SENIOR COMPAGNIE	MERCIER	Stéphanie
SILVER ALLIANCE	ZIMMER	Benjamin
SILVER VALLEY	MENET	Nicolas
SOCIETE FRANCAISE DE GERIATRIE ET GERONTOLOGIE	AQUINO	Jean-Pierre
SYNERPA	HOUSSAIS	Audrey

	MEYNIEL	Pauline
UNION FRANCAISE DES RETRAITES	BOURREAU	Christian
	VISCONTI	Christiane
UNION NATIONALE DE L'AIDE, DES SOINS ET DES SERVICES AUX DOMICILES	BARDET	Alexandra
	FLAGEUL	André
UNION NATIONALE DES CENTRES COMMUNAUX D'ACTION SOCIALE	BACOU	Elodie
	CALMELS	Benoît
UNION NATIONALE DES RETRAITÉS ET DES PERSONNES ÂGÉES	DI GIOVANNI	Nelly
TOUR DE France	ALLIANCE ET VIE - LE MANS	
	EHPAD BEL AIR - TOURNON D'AGENAIS	
	EHPAD CH/SSR - PENNE D'AGENAIS	
	EHPAD KORIAN CATALOGNE - PERPIGNAN	
	EHPAD LA TOUR PUJOL - ORPEA - VILLENEUVE SUR LOT	
	EHPAD LE CLOS FLEURI - DONGES	
	EHPAD LE PETIT TRIANON - BORDEAUX	
	EHPAD RESIDENCE THARREAU - CHOLET	
	LA GIRANDIERE - RESIDENCE SERVICE SENIOR - PERPIGNAN	
	MAIRIE DE BORDEAUX	
	MAIRIE DE SAINT-LAURENT SUR SEVRE	
	RENCONTRE CLUB 3ÈME ÂGE TOURNON D'AGENAIS	
	RESIDENCE AUTONOMIE CROIX ROUGE - NANTES	
	RESIDENCE SAINT-MARTIN - CAMPBON	
	RESIDENCE SENIOR - SAINT-HERBLAIN	
REUNION PUBLIQUE - CHOLET		
TABLE RONDE POLE EMPLOI - PERPIGNAN		

Annexe 4 : Prendre la mesure de la transition démographique

La transition démographique nous conduit vers un nouvel équilibre de la société

Un vieillissement certain, mais pas de « péril vieux »

Les personnes âgées de 60 ans et plus sont au nombre de 15 millions aujourd'hui, représentant 26% de la population contre 16% en 1946.¹ Elles seront 20 millions en 2030 et près de 24 millions en 2060, représentant un tiers de la population française.²

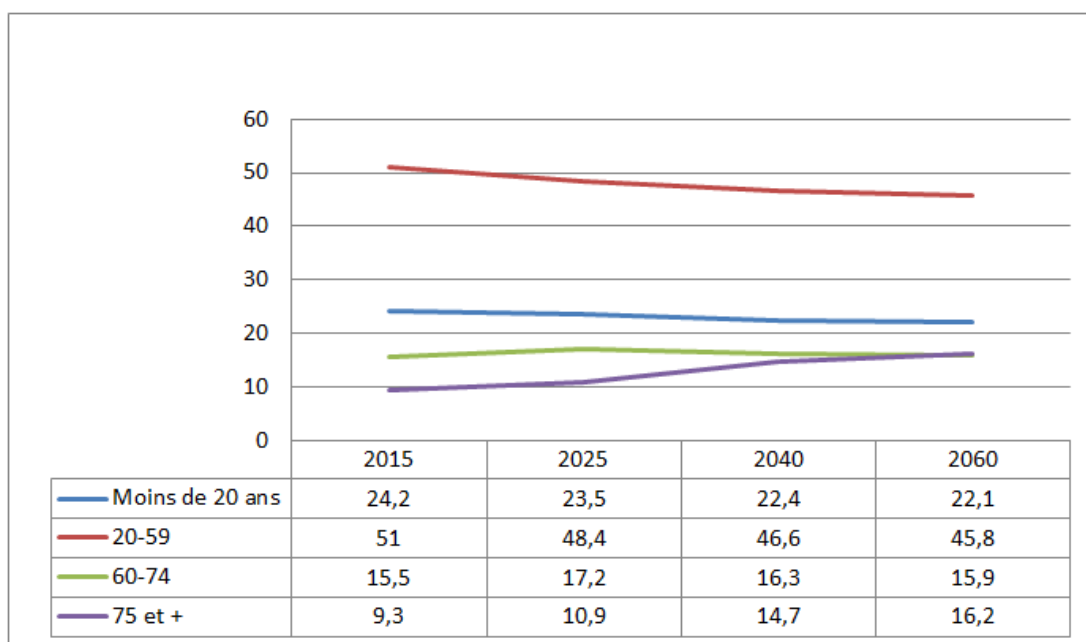
Quels que soient les scénarii, il est avéré que sous l'effet de la baisse de la fécondité, et de la baisse de la mortalité, la part des personnes âgées de plus de 60 ans aura doublé en un siècle.

En 2070, les français âgés de plus de 65 ans devraient être de près de 35% plus nombreux que les moins de 20 ans. En particulier, la population âgée de 75 ans ou plus serait deux fois plus nombreuse en 2070 qu'en 2013 (+7,8 millions)³.

Pour notre pays, la transition démographique se traduit à la fois par une avancée en âge et par une inversion prévisible et durable du rapport des générations entre les « jeunes de moins de 20 ans » et les « vieux de plus de 60 ans » s'accompagnant d'une baisse relative des 20-59 ans.

En 2015, le nombre des moins de 20 ans est quasi-identique aux plus de 60 ans, alors qu'en 2060, ils seraient un tiers de moins que les plus de 60 ans. Quant aux 20-59 ans, ils passeraient de 51% de la population active en 2015 à 45,8% en 2060.

Evolution de l'âge de la population en France métropolitaine* (en pourcentage) :



*hors Bas-Rhin, Haut-Rhin et Moselle

Source : Insee, scénario central des projections de population 2007-2060

Pour autant, la France vieillit moins que les pays voisins en raison d'un taux de fécondité plus élevé qui s'établit autour de 1,9 enfant par femme. Ainsi, la pyramide des âges française ressemble plutôt à une tour, comme celle des Etats-Unis sans effondrement des jeunes générations⁴.

¹ INSEE Tableaux de l'économie française, édition 2018 – Population par âge

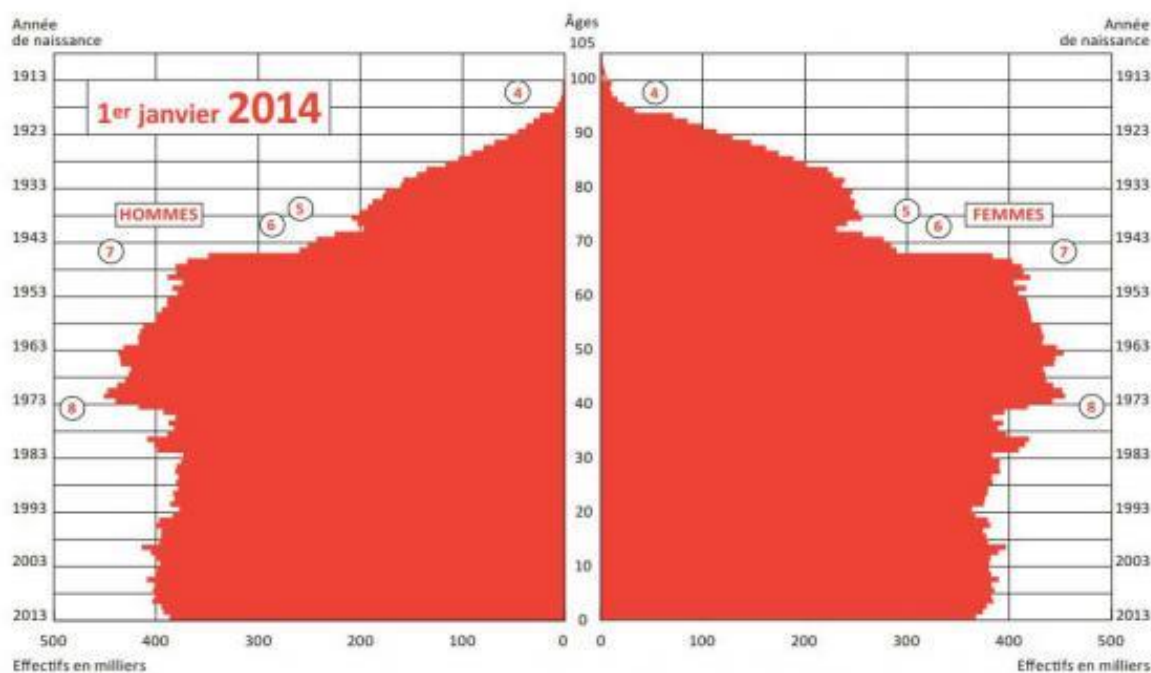
² Ministère des solidarités et de la Santé, 2 mars 2018, Personnes âgées : les chiffres clés

³ INSEE Première n° 1619 - novembre 2016

⁴ INED, Population et sociétés, numéro 509 mars 2014, 1914-2014 : un siècle d'évolution de la pyramide des âges en France, Gilles Pison

La pyramide des âges de la France, datée du 1^{er} janvier 2014, présente une base verticale. "Cette pyramide se caractérise par une moitié inférieure relativement verticale et un renflement entre 40 et 70 ans, dû au baby-boom", décrit Gilles Pison⁵.

Pyramide des âges au 1^{er} janvier 2014



Source : INED, Population et sociétés, numéro 509, mars 2014, 1914-2014 : un siècle d'évolution de la pyramide des âges en France, Gilles Pison, p. 3

La pyramide française détonne ainsi dans le paysage démographique européen. Nos voisins présentent en effet des pyramides des âges en forme de champignon, ou bien de losange, comme celles de l'Allemagne en raison des naissances de moins en moins nombreuses.

Ces caractéristiques permettent par exemple de concevoir une évolution du système universel de retraite qui reste fondé sur la solidarité entre les générations. Ainsi, avec 1,7 actifs pour 1 retraité aujourd'hui, contre 1,3 pour 1 en 2070, l'équilibre du régime des retraites pourrait être atteint en 2046 à 14% du PIB⁶.

Si la population de notre pays connaîtra un vieillissement inéluctable, la recomposition de l'équilibre des générations n'accrédite pas la croyance d'un « péril vieux » qui serait insurmontable.

Des conditions de vieillissement nuancées

Quant aux conditions de l'avancée en âge, les données disponibles offrent une photographie nuancée.

Il est possible de dire que la majorité des personnes âgées vieillissent dans de *bonnes conditions d'autonomie*. Seuls 8% des plus de 60 ans sont amenés à mobiliser l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et 20% des plus de 85 ans. L'âge moyen de perte d'autonomie est de 83 ans⁷. En outre, parmi les personnes en perte d'autonomie, il convient de distinguer la perte d'autonomie et la dépendance ou perte d'autonomie sévère. La dernière note de l'INSEE met

⁵ Idem supra

⁶ Conseil d'Orientation des Retraites, Rapport annuel, Juin 2018, Evolution et perspectives des retraites en France

⁷ Ministère des solidarités et de la Santé, 2 mars 2018, Personnes âgées : les chiffres clés

en évidence qu'en 2015, en France hors Mayotte, selon une définition large de la perte d'autonomie (GIR 1 à 4) englobant domicile et établissement, 2,5 millions de seniors de 60 ans et plus sont en perte d'autonomie, soit 15,3 % de la tranche d'âge contre 16,4% en 2050. Toutefois, parmi elles, 700 000 personnes peuvent être considérées en perte d'autonomie sévère (GIR 1 à 2), soit 3,7% de la population contre 4,3% en 2050⁸. Seule, cette perte d'autonomie sévère correspond à la dépendance. Il convient donc de ne pas confondre ces deux notions afin d'éviter le glissement entre sénior, perte d'autonomie et dépendance.

S'agissant de *l'espérance de vie à la naissance*, en 2018, celle-ci était une des plus élevées d'Europe, s'établissant autour de 85,3 ans pour les femmes et de 79,4 ans pour les hommes⁹. Toutefois, même si elle a progressé, on ne peut pas en dire autant de l'espérance de vie sans incapacité ou en bonne santé : à 65 ans, celle-ci s'établit à 10,5 ans pour les femmes, et à 9,4 ans pour les hommes. L'espérance de vie sans incapacité ou en bonne santé est de 64,1 chez les femmes et de 62,7 chez les hommes¹⁰ soit un écart de presque 10 ans avec la Suède (73,3 ans chez les femmes et 73 ans chez les hommes).

*L'espérance de vie varie largement en fonction du niveau de vie*¹¹. Ainsi, « plus on est aisé, plus l'espérance de vie est élevée. Parmi les 5 % les plus aisés, l'espérance de vie à la naissance des hommes est de 84,4 ans contre 71,7 ans parmi les 5% les plus pauvres, soit 13 ans d'écart. Chez les femmes, cet écart est plus faible : 8 ans séparent les plus aisées et les plus pauvres. Aux alentours d'un niveau de vie de 1 000 euros par mois, 100 euros supplémentaires sont associés à 0,9 an d'espérance de vie en plus chez les hommes et 0,7 an chez les femmes, tandis que l'écart n'est plus que de 0,3 an et de 0,2 an aux alentours d'un niveau de vie de 2 000 euros par mois. »

Le taux de suicide des plus de 65 ans est rarement mis en lumière. Il est encore tabou, malgré 3 500 décès soit autant que de morts sur la route. Selon les données du dernier rapport de l'Observatoire national du suicide, le taux de suicide chez les personnes âgées est élevé, 31 % des suicides concernant des personnes âgées de plus de 65 ans. Le suicide touche davantage les hommes âgés. Le taux de décès par suicide des 85-94 ans est de 47,9 pour 100 000 habitants, de 30,8 chez les 75-84 ans et de 17,7 pour les 65-74 ans¹².

Enfin, les personnes âgées ont un *sentiment de satisfaction mitigé* à l'égard de la société et de leur environnement.

En 2018, pour la cinquième année consécutive, l'institut Ifop a réalisé pour le compte de la société Cogedim Club une enquête auprès des personnes âgées de 55 ans et plus. Elle montre principalement que ceux qui sont considérés comme "seniors" se sentent eux-mêmes seniors plus tôt, c'est-à-dire à partir de 64 ans.

« Senior de moins en moins vieux » ; ce chiffre arrive de plus en plus vite d'année en année : en 2017, l'âge moyen à partir duquel les sondés se sentaient seniors était de 67 ans, et en 2016 de 69 ans. On peut avancer l'hypothèse que le regard dévalorisant porté sur la vieillesse produit un sentiment d'auto-exclusion. Si les seniors se disent très largement (à 93%) satisfaits de leur entourage familial et (à 82%) de la façon dont ils mènent leur vie, ils sont par contre moins nombreux (63%) à se dire satisfaits de la considération de la société à l'égard des seniors¹³.

Ces éléments interpellent alors que les chiffres du bénévolat des seniors se dégradent. Dès 2015, France Bénévolat s'était inquiétée du tassement relatif constaté en 2013 pour les plus de 65 ans. Avec les résultats de 2019, il ne s'agit plus de tassement, mais de régression. Le taux d'engagement des seniors est donc passé de 38 % en 2010 à 31 % en 2019. Le phénomène semble s'être accéléré de 2016 à 2019. En 9 ans, nous avons perdu environ 1 700 000 bénévoles chez les plus de 65 ans¹⁴ !

Plusieurs niveaux d'explications sont avancés :

⁸ INSEE Première n° 1767 - juillet 2019

⁹ INSEE Première n° 1730 - janvier 2019

¹⁰ Dernières statistiques Eurostats

¹¹ INSEE Première n° 1687 – février 2018

¹² Observatoire nationale du suicide, Troisième rapport - Suicide : enjeux éthiques de la prévention, singularités du suicide à l'adolescence, février 2018, p. 158

¹³ IFOP, en partenariat avec Cogedim Club, Baromètre « 55 ans et + » - 2018 #2

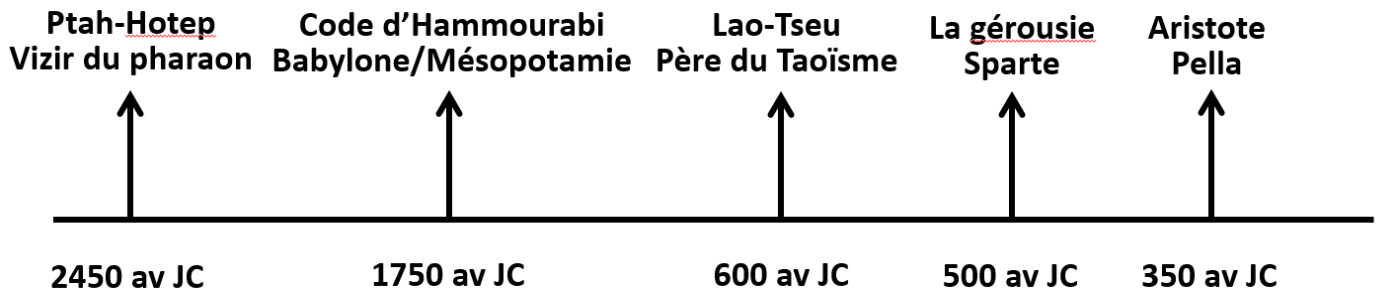
¹⁴ France Bénévolat et IFOP, mars 2019, l'évolution de l'engagement bénévole associatif en France, de 2010 à 2019

- Les conséquences du durcissement des conditions de départ en retraite et d'une entrée dans le marché du travail plus difficile. Les nouveaux retraités ne sont plus les enfants des « 30 glorieuses », qui avaient à « rendre » à la société parce qu'elle avait été particulièrement « bonne » à leur égard.
- « Une certaine concurrence » entre la solidarité externe et la solidarité familiale (les nouveaux retraités sont une génération charnière et sont extrêmement solidaires de leurs ascendants, de leurs enfants et de leurs petits enfants) ...
- La nécessité de continuer à travailler pour compenser des retraites, faibles ou jugées comme telles.
- Une parole collective, notamment de l'État, extrêmement faible, voire inexistante, sur la place des seniors dans la société.

Or, alors qu'il importe de garantir la solidarité entre les générations, ne faut-il pas mieux valoriser et mieux reconnaître l'utilité sociale des personnes âgées ?

Les bons chiffres liés relatifs à l'espérance de vie ne doivent ainsi pas occulter des zones de progrès pour vieillir plus heureux dans notre société.

La vieillesse dans l'histoire du monde Grandeur et décadence



La vieillesse dans l'histoire Grandeur et décadence

2450 av JC, Ptah-Hotep, vizir du pharaon Tzezi, 5ème dynastie:

« comme est pénible la fin d'un vieillard...la vieillesse est le pire des malheurs... »

1750 av JC, code d'Hammourabi, roi de la 1ère dynastie, texte juridique babylonien:

mentionne les hommes aux cheveux blancs, Sibû, témoins; les affaires importantes sont conclues en présence des anciens

600 av JC, Lao-Tseu, père du Taoïsme, philosophie chinoise:

« la sainteté, c'est essentiellement l'art de ne point mourir... » « respect qu'un disciple doit à son maître... »

500 av JC, à Sparte, la géroûsie:

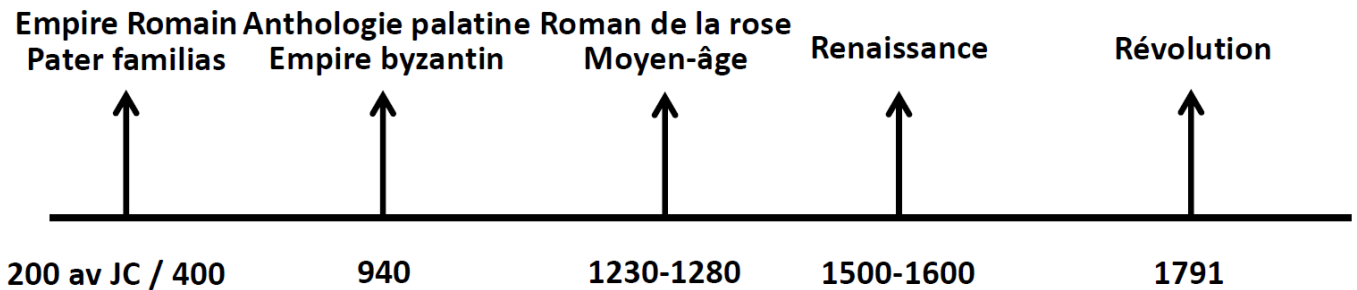
les gérontes, assemblée de 28 hommes de plus de 60 ans élus à vie par acclamation, préparent les lois, gèrent la politique intérieure, et jugent, même les rois

350 av JC, à Pella, capitale de la Macédoine, Aristote, le précepteur d'Alexandre le Grand:

« le pouvoir doit être confié à des hommes jeunes et robustes... »

La vieillesse dans l'histoire du monde

Grandeur et décadence



La vieillesse dans l'histoire

Grandeur et décadence

200 av JC- 400 , empire romain, pater familias:

il détient la *patria potestas*, le pouvoir paternel, droit de vie et de mort sur sa femme, ses enfants, ses esclaves, mais aussi un devoir de responsabilité

940, l'Anthologie Palatine, manuscrit byzantin, compilation de quelques 3700 épigrammes datant de 500 av JC à 600 après JC:
mentionne souvent la vieillesse « qui apporte la maladie », et le vieillard « froid et sec »

1230-1280, Le roman de la rose, Guillaume de Lorris & Jean de Meung, best-seller du Moyen-Age:

le jardin de Plaisir accueille toutes les vertus et les joies. Au dehors, au contraire, rôdent les vices et les erreurs: notamment Lâcheté, Tristesse... et Vieillesse

1500-1600, pendant la Renaissance:

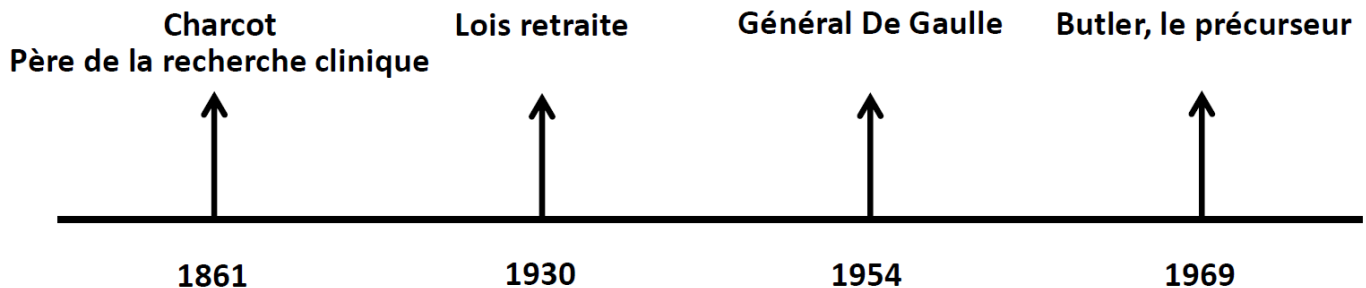
Les vieillards sont d'ordinaire soupçonneux, jaloux, avides, chagrins, causeurs. Les vieilles sont fort dégoûtantes. Vieille décrépite, vieille ratatinée, vieille roupieuse (dictionnaire Richelet, 1680)

1791: 13 floréal an II

le plan de la maison rurale idéale : la chambre réservée aux vieux est décorée de la mention : « repos honorable après le travail »;
les révolutionnaires sont favorables à un système de génération biologique

La vieillesse dans l'histoire du monde

Grandeur et décadence



La vieillesse dans l'histoire

Grandeur et décadence

1861, Jean-Martin Charcot:

Professeur à la Pitié-Salpêtrière, il dirige l'Hospice de la Vieillesse-Femmes, notamment cent lits de « reposantes », employées de l'établissement à la retraite. Il initie la recherche clinique en gériatrie

1928-1930; présidence de Gaston Doumergue

Loi du 5 avril 1928 et 30 avril 1930 garantissent au retraité qui a atteint l'âge de 60 ans et qui peut justifier de 30 années d'affiliation, une pension qui se monte à 40 % du salaire moyen sur la période de cotisation. Mouvements d'actions des retraités

1954; la vieillesse vue par le Général de Gaulle, dans ses mémoires

... La vieillesse est un naufrage. Pour que rien ne nous fût épargné, la vieillesse du maréchal Pétain allait s'identifier avec le naufrage de la France...

1968: premiers travaux de Butler sur l'âgisme

Annexe 6 : Introduction du *Rapport Laroque*, « Politique de la vieillesse : rapport de la Commission d'étude des problèmes de la vieillesse », Pierre LAROQUE, Haut comité consultatif de la population et de la famille, 1962

INTRODUCTION

LE vieillissement de la population est un phénomène démographique propre à tous les pays évolués. En rapport avec l'ancienneté du développement industriel, il a atteint, à une époque plus ou moins récente, les Etats européens — et notamment ceux d'Europe occidentale. D'une définition malaisée, le vieillissement d'une population pose un ensemble de problèmes économiques, financiers, sociaux et médicaux qui n'ont été appréhendés, jusqu'à présent, que d'une manière diffuse et partielle.

La mesure même de ce phénomène implique des options : si l'on peut prendre en considération l'âge moyen d'une population déterminée, il est également possible de comparer le nombre des personnes âgées (de plus de 60 ou 65 ans) à la population jeune (moins de 20 ans). La méthode la plus valable — et généralement retenue — consiste à comparer le nombre des personnes âgées à la population totale. La proportion des vieillards, et plus précisément l'augmentation de cette proportion dans la population totale, met en évidence le vieillissement démographique.

A cet égard, la France est, actuellement, de tous les pays du monde (exception faite de l'Allemagne de l'Est dont la situation s'explique par des considérations exceptionnelles), celui qui compte la plus forte proportion de personnes âgées : 16,7 p. 100 de ses habitants avaient, en 1960, dépassé 60 ans. Cette proportion atteindra, selon les perspectives de l'évolution démographique, 18 p. 100 en 1970 et continuera de croître jusqu'en 1980 à peu près.

La cause essentielle de cette situation réside, certes, dans l'insuffisance de la natalité française, marquée dès avant le début du XXe siècle. D'autre part, l'allongement moyen de la vie humaine a accru régulièrement le nombre absolu des vieillards. C'est un fait que l'espérance de vie à la naissance est passée, pour les hommes, de 45 ans à plus de 65, pour les femmes, de 49 à plus de 71 ans. Ainsi, l'effectif global des personnes âgées de 65 ans et plus, qui atteignaient 5.184.000 en 1954, et a dépassé 5.250.000 en 1960, est-il évalué à près de 6.600.000 pour 1982.

Le vieillissement de la population entraîne des conséquences dans tous les domaines de la vie nationale ; progressivement, mais d'une manière inéluctable, il grève les conditions d'existence de la collectivité française.

Tout d'abord, l'entretien des personnes âgées inactives fait peser une charge de plus en plus lourde sur la population en activité ; quelles que soient, en effet, l'origine et la nature juridique des revenus des personnes inactives : pensions de retraites financées par des cotisations, aide sociale à la charge des collectivités publiques, revenus d'un capital ou pensions alimentaires, il est établi que toute personne inactive vit de prélèvements sur la production de biens ou la création de services des actifs. La population active supporte donc, pour assurer la subsistance des personnes âgées inactives, sur le produit de son travail, un prélèvement important. Or, compte tenu des prévisions démographiques, la charge de ce prélèvement, en admettant que le niveau des ressources assurées aux vieillards reste constant, augmentera jusqu'en 1975. C'est seulement à partir de 1975-1980 que la proportion des parties prenantes sur les parties versantes actives se stabilisera au moins provisoirement au taux de 20 p. 100 environ.

Sur le plan économique, d'autre part, le vieillissement démographique exerce une influence certaine sur les structures professionnelles, l'équipement et les méthodes de travail, du moins dans les secteurs où les travailleurs vieillissants ou âgés sont employés en proportion relativement importante.

Enfin, politiquement et psychologiquement, le vieillissement se traduit par le conservatisme, l'attachement aux habitudes, le défaut de mobilité et l'inadaptation à l'évolution du monde actuel.

C'est en vue de faire le bilan des charges et des conséquences du vieillissement de la population, et de dégager les lignes directrices d'une politique de la vieillesse qu'a été instituée, par décret du 8 avril 1960 la commission d'étude des problèmes de la vieillesse.

I. — LES DONNÉES GÉNÉRALES DU PROBLÈME DE LA VIEILLESSE

Poser le problème de la vieillesse, en France, c'est essentiellement, rechercher quelle place peut et doit être faite aux personnes âgées dans la société française d'aujourd'hui et, plus encore, dans celle de demain. C'est donc étudier dans quelle mesure et par quels procédés, devront — dans les vingt années à venir — être assurées les conditions d'existence de la population âgée, tant en ce qui concerne l'emploi de celles des personnes âgées aptes à exercer une activité professionnelle et désireuse de se maintenir en activité, qu'en ce qui concerne les revenus qui doivent être assurés aux vieillards, leur logement et l'aide que, sous toutes ses formes, la collectivité doit leur apporter.

1° Les données de ce problème sont complexes; elles ne peuvent être ramenées à des éléments constants, valables pour des catégories nettement déterminées de la population âgée. En effet, l'expression « personnes âgées » recouvre elle-même une réalité disparate, qui ne correspondent à aucune notion moyenne.

Du point de vue de l'emploi, par exemple, on sera conduit à constater que les manifestations physiologiques et psychiques du vieillissement apparaissent souvent dès l'âge de 45 à 50 ans et n'ont pas seulement des conséquences importantes dans les conditions d'exercice de l'activité professionnelle (nature des emplois occupés, rendement, absentéisme, rémunération), mais sont à l'origine des difficultés d'embauchage et de reclassement que rencontrent les travailleurs « vieillissants ». De même, au regard de l'action sociale qui doit être dispensée au profit de la population âgée, l'âge chronologique ne constitue pas un critère valable, mais bien plutôt le degré de validité, l'état psychologique, l'aptitude ou l'inaptitude à mener une vie relativement indépendante. Ces données individuelles du vieillissement déterminent seules la forme d'intervention adaptée à chacun, du point de vue du logement, de l'aide à domicile, du placement en collectivité.

Non seulement, le vieillissement se manifeste aussi de manière différente d'un individu à l'autre, mais la condition des personnes âgées varie également en fonction du milieu social auquel elles appartiennent : rural ou urbain, provincial ou parisien, salarié ou travailleur indépendant.

Enfin, la société française est mouvante : les migrations intérieures, l'apport de l'immigration, le progrès technique et l'évolution économique impliquent une transformation continue de la communauté nationale.

L'étude des problèmes de la vieillesse ne peut donc être abordée qu'en tenant compte, non seulement du caractère différentiel du vieillissement, mais aussi de données sociologiques variées et en constante évolution.

2° En second lieu, ces problèmes ne peuvent être isolés de ceux qui se posent à l'ensemble de la population. Il est essentiel, en effet, de maintenir les personnes âgées dans la société, en contact avec les autres générations, et d'éviter également toute rupture brutale dans leurs conditions de vie.

Cela est vrai tout d'abord au regard de l'activité professionnelle. Gérontologues et sociologues sont d'accord pour affirmer que l'inaction soudainement imposée à un individu qui a régulièrement travaillé pendant la plus grande partie de sa vie, et n'a pas d'activité extraprofessionnelle est généralement un facteur défavorable. Plus encore, dans la vie sociale, la rupture du vieillard avec son environnement habituel, le changement de résidence et de logement — s'il survient trop tard — l'éloignement de ses relations constituent autant de facteurs d'aggravation du vieillissement.

Compte tenu de ces deux facteurs essentiels, le problème de la vieillesse est dominé par la nécessité de concilier, d'une part, l'adaptation du milieu et des conditions d'existence à l'état physique et psychique des personnes âgées, d'autre part, leur maintien dans la société, en excluant toute ségrégation.

*

Le vieillissement n'est pas seulement différencié d'un individu à l'autre. Chez une même personne, il affecte plus ou moins rapidement, et profondément, les aptitudes physiques et intellectuelles et se traduit par leur transformation progressive. Corrélativement, les besoins de l'individu évoluent avec l'âge et les conditions d'existence qui lui sont

faites devraient simultanément évoluer pour être, à tout moment, adaptées, autant qu'il est possible, aux besoins et aux capacités de l'intéressé.

Certes, une telle adaptation peut, dans certaines conditions, s'opérer naturellement et spontanément. C'est le cas dans les sociétés patriarcales, où la cohésion familiale est demeurée intacte, et où la place et la fonction de chaque membre du groupe familial sont, à tout instant, déterminées par son âge et ses aptitudes, non seulement en raison des exigences de la vie commune, mais conformément aussi à la tradition. Ainsi rencontre-t-on encore certains exemples de telles communautés, dans les campagnes ; les problèmes d'emploi, de revenu, d'insertion dans la vie quotidienne des personnes âgées y trouvent leur solution, sans intervention extérieure.

Mais un tel état de choses devient exceptionnel. Dans la société contemporaine, et surtout en milieu industriel et urbain, les conditions de la vie professionnelle, du logement, l'éclatement ou, à tout le moins, le relâchement des liens familiaux entre générations successives ont rendu nécessaire la recherche de solutions adaptées aux besoins spécifiques des personnes âgées, qui ne peuvent plus trouver leur satisfaction dans un cadre de vie traditionnel.

L'intervention des pouvoirs publics dans le domaine de la vieillesse est devenue, dans ces conditions, indispensable ; elle doit s'étendre à tous les aspects de la vie des personnes âgées, et implique, comme nécessaire préalable, qu'une analyse exacte et précise de leurs besoins propres soit faite et en premier lieu, celle des activités qui leur conviennent.

On pourrait penser que le problème de l'emploi des personnes âgées ne se pose pas puisque cette catégorie de la population est — ou devrait être — inactive. Et cependant, quelle que soit la conclusion à laquelle conduira l'examen de cette question, une première approche permet déjà de constater qu'une fraction importante de gens âgés de 65 ans et plus exerce une activité professionnelle, participe à la production des biens ou à la création des services. Ce fait, qui n'est point particulier à notre pays, ne procède pas seulement de l'insuffisance, à beaucoup d'égards regrettable, des revenus dont disposent les personnes âgées et notamment du niveau moyen des pensions de retraites, plus encore des allocations de vieillesse non contributives. Il n'est pas non plus la résultante d'une pénurie de main-d'œuvre telle que la prolongation de la vie active ne se heurte pas — en l'état actuel des choses — à une impossibilité économique.

La vérité est que l'exercice d'une activité, l'occupation d'un emploi, demeurent, dans bien des cas, un facteur d'équilibre physique et psychologique pour ces personnes. Aussi, serait-il, du point de vue de la collectivité, peu raisonnable de se priver de l'apport que les travailleurs âgés peuvent fournir à l'économie nationale, alors que les progrès de la médecine et de l'hygiène permettent aux hommes de conserver, plus longtemps qu'autrefois, la majeure partie de leurs aptitudes et que, socialement et humainement, il serait déplorable de condamner à une inactivité déprimante, au sentiment d'inutilité et au repliement sur soi-même qui en résulteraient, des individus encore en possession de leurs moyens.

Certes, il ne saurait être question, ni de dénier aux travailleurs le droit de prendre une retraite méritée, après une vie de labeur, ni par conséquent d'obliger, voire même d'inciter par une pression quelconque les personnes âgées à se maintenir en activité au-delà d'une limite convenable — et d'ailleurs variable selon les individus. De même ne peut-on s'engager dans la voie d'une prolongation de la vie active et du maintien des vieux au travail sans mesurer les risques qu'une telle option ferait peser sur la promotion des jeunes.

Mais, dans la mesure où, d'une part, la participation à l'activité des gens âgés qui le souhaitent présente un intérêt pour la société où les conditions économiques sont telles que l'emploi des personnes âgées ne limite nullement l'entrée des jeunes gens dans la vie active et ne risque en rien d'engendrer un chômage et ainsi, est non seulement possible mais rentable ; dans la mesure où, d'autre part, l'augmentation de la durée de la vie professionnelle permettra d'alléger les charges financières de la vieillesse que l'évolution démographique va inéluctablement accroître, on ne peut, a priori, écarter la solution qui consiste à éliminer les obstacles, de fait et de droit, matériels et psychologiques, qui, en l'état actuel, tendent à décourager les gens âgés et leur rendent impossible, dans de nombreux cas, l'exercice d'un « droit au travail » dont beaucoup voudraient continuer à user, pour autant qu'ils s'y sentent encore aptes.

Encore faut-il, dès maintenant, préciser que les activités exercées par les personnes âgées doivent correspondre à leurs aptitudes, physiques et intellectuelles, et que l'étude à entreprendre, sur le plan de l'emploi, doit tendre essentiellement à rechercher les moyens, d'une part, d'éviter ou, en tout cas de retarder, l'apparition des difficultés dues au vieillissement, d'autre part, de faciliter l'adaptation constante de l'homme à l'emploi, ce qui implique la recherche d'une répartition rationnelle des tâches entre groupes d'âge, en fonction des possibilités de chacun.

Cet objectif touche à tous les domaines de la politique de l'emploi, qui se trouve ainsi globalement mise en cause puisqu'il impose, au-delà de l'adaptation des conditions de travail propres aux gens âgés, l'étude des types d'emplois susceptibles de convenir à leurs aptitudes, la révision de la formation et du perfectionnement professionnels, la recherche de débouchés pour les travailleurs vieillissants, c'est-à-dire la mise en œuvre de mécanisme de conseils professionnels, d'orientation et de reclassement.

Il est, en second lieu, essentiel de permettre aux personnes âgées de satisfaire, dans les meilleures conditions possibles, les besoins qui leur sont propres et, pour cela, de leur assurer des ressources suffisantes et notamment des revenus suppléant — ou complétant, le cas échéant — les revenus professionnels. Que ces ressources proviennent de l'épargne, d'un effort collectif de solidarité professionnelle ou interprofessionnelle, ou bien de la solidarité nationale à l'égard des vieillards, il convient d'en adapter le niveau aux exigences de leur situation.

L'âge entraîne généralement une diminution des revenus. Il est à l'évidence très difficile, voire impossible dans la plupart des cas, de maintenir aux personnes âgées le niveau de ressources dont elles disposaient pendant la période de leur pleine activité. Il convient, toutefois, d'éviter que les réductions de revenus liées au vieillissement n'aient pour conséquence de bouleverser radicalement les conditions d'existence des intéressés.

Les pensions de vieillesse, revenus de substitution, doivent tendre à assurer aux retraités un niveau de vie en rapport avec celui dont ils bénéficiaient avant la cessation de leur activité.

A cet égard, si plus de 80 p. 100 des Français âgés de soixante-cinq ans et plus bénéficient de pensions de retraites, notre législation, conçue au gré des circonstances, fractionnée entre une multiplicité de régimes professionnels, a pour résultat de comporter, entre catégories sociales, des inégalités injustifiées.

Si la plupart des régimes dits « spéciaux », maintenus en vigueur en 1945 pour préserver des droits acquis, assurent à leurs bénéficiaires des avantages souvent substantiels, la masse la plus importante des anciens salariés, relevant du régime dit « général », est beaucoup moins favorisée, encore que la création, par voie conventionnelle, de nombreux régimes complémentaires ait apporté une amélioration notable en superposant aux pensions du régime général des prestations parfois importantes. D'autre part, il existe, même parmi les personnes âgées affiliées à un régime de retraites contributives, un grand nombre de travailleurs qui, n'ayant pas suffisamment cotisé, perçoivent des pensions d'un taux particulièrement faible. Enfin, celles des personnes âgées qui, n'ayant pas bénéficié d'un régime de retraites, relèvent de l'aide sociale, se trouvent dans une situation encore plus défavorisée. Certes, ni le régime général de l'assurance-vieillesse, ni les régimes de non-salariés n'ont encore atteint leur plein et le niveau moyen des pensions est-il appelé à s'élever progressivement dans les années qui viennent. Il reste que le minimum assuré actuellement aux vieillards par le jeu de diverses allocations non contributives — d'ailleurs trop diversifiées, régies par des législations inutilement complexes et soumises à des procédures trop lourdes — est manifestement insuffisant.

Le problème des retraites doit donc être réexaminé dans son ensemble, dans une perspective, non point d'unification systématique, qui se heurterait à l'opposition des particularismes professionnels et dont l'expérience, en certains pays étrangers, a montré les inconvénients, mais d'harmonisation progressive, notamment des conditions de liquidation et des procédés de calcul des pensions.

D'autre part, et à plus court terme, il est essentiel de garantir aux vieillards les plus démunis de ressources un minimum de base qui permette de leur assurer des conditions d'existence décentes.

Il n'est pas moins nécessaire de mettre à la disposition des personnes âgées, que ce soit dans le domaine du logement,

dans celui de l'action sociale, dans l'organisation médicale et hospitalière, un ensemble coordonné de moyens et de services adaptés à leurs besoins et mis en œuvre en fonction des perspectives de l'évolution démographique et d'une politique à vues lointaines.

A cet égard, il convient de se garder de la tentation de trouver à ce problème la solution de facilité qui consisterait à isoler les personnes âgées dans un milieu entièrement autonome, dans lequel les intéressés trouveraient plus aisément la satisfaction de leurs besoins propres. La maison de retraite, le village des vieux peuvent apparaître, au premier abord, comme la solution idéale et, sans doute, la moins onéreuse, tant il est vrai qu'elle permet d'assurer des conditions de vie adaptées, avec le maximum de confort, à des vieillards groupés en communauté. Le risque de se laisser gagner par cette orientation est d'autant plus grand qu'elle permet d'apaiser les scrupules de conscience de ceux qui, tout en souhaitant que les personnes âgées jouissent de conditions d'existence satisfaisantes, sont peu soucieux de se voir indirectement rappeler leur devoir à l'égard des vieux par la présence de ceux-ci dans leur environnement quotidien.

Au surplus, la solution de ségrégation rejoint la tendance même des personnes âgées à se replier sur elles-mêmes, à renoncer progressivement à tout effort de contact avec l'extérieur ; elle a donc de bonnes chances d'accélérer leur vieillissement, psychologique tout au moins.

Il importe donc de réagir avec vigueur contre cette solution, aussi bien dans l'intérêt des personnes âgées que dans celui de la société, qui a besoin d'un équilibre entre le dynamisme des jeunes et l'expérience des anciens.

Certes, il ne faut pas dissimuler que le placement collectif de certains vieillards, physiquement ou psychologiquement incapables de mener une vie indépendante, continuera de s'imposer.

Du moins, convient-il de faire en sorte que, tant sur le plan de l'équipement que sur celui de l'organisation de la vie quotidienne, les organismes chargés de les accueillir soient adaptés à leur état et qu'y soit ménagée la possibilité, pour les vieillards ainsi placés, de garder le plus de contacts possibles avec l'extérieur.

Mais cette solution doit demeurer exceptionnelle. L'accent doit être mis, par priorité, sur la nécessité d'intégrer les personnes âgées dans la société, tout en leur fournissant les moyens de continuer, le plus longtemps possible, à mener une vie indépendante par la construction de logements adaptés, par la généralisation de l'aide-ménagère à domicile, par la création des services sociaux de toute nature qui leur sont nécessaires, par l'organisation de leur occupation et de leurs loisirs.

Ainsi, tout en évitant de faire naître, chez les vieillards, un sentiment de dépendance, pourra-t-on respecter le besoin qu'ils éprouvent de conserver leur place dans une société normale, d'être mêlés constamment à des adultes et à des enfants.

*

Ces données fondamentales commandent toute politique de la vieillesse. Celle-ci doit tendre à une adaptation sans ségrégation. Il est même préférable de renoncer à une adaptation trop parfaite si elle ne peut être réalisée qu'au prix d'un isolement des personnes âgées. C'est dire que la politique de la vieillesse ne se suffit pas à elle-même. Elle n'est et ne peut être qu'un aspect d'une politique plus large, tendant à assurer un aménagement harmonieux de l'ensemble de la société, en vue de permettre à chacun d'occuper, à tout moment, la place qui lui assure l'épanouissement le plus complet de sa personnalité, dans son intérêt propre comme dans l'intérêt de la communauté elle-même, compte tenu tant de l'âge que des autres éléments qui déterminent cette personnalité.

II. — COMPOSITION DE LA COMMISSION D'ÉTUDES. SES MÉTHODES DE TRAVAIL

Les problèmes soumis à l'examen de la commission, l'objectif qui lui était proposé : dégager les lignes directrices

d'une politique de la vieillesse, pour les vingt années à venir, impliquent, comme on vient de le dire, aussi bien la définition d'une politique de l'emploi tenant compte de l'évolution démographique que la recherche des moyens d'assurer aux personnes âgées des conditions d'existence décentes par un réaménagement éventuel, tant de l'aide sociale que des divers régimes de retraites, par la mise à la disposition des intéressés de logements adaptés à leurs besoins, par l'organisation de services sociaux et médicaux et, en général, par la mise en œuvre de toutes mesures permettant d'infléchir la situation économique et sociale du pays en fonction des transformations de sa structure démographique.

L'examen approfondi de l'ensemble des questions ainsi posées, et l'élaboration de solutions positives impliquaient que les études menées par la commission fussent soumises à un groupe de travail composé de personnes qualifiées par leur compétence propre dans les divers domaines à explorer : sociologie, démographie, économie, technique des régimes de retraites, gérontologie et jouissant d'une indépendance telle que la commission soit dégagée de tout esprit de défense d'intérêts économiques ou professionnels particuliers. (Annexe n° 1. Décret du 8 avril 1960 portant création de la commission d'étude des problèmes de la vieillesse et liste des membres de la commission.)

Mais, d'autre part, eu égard aux problèmes traités qui concernent directement, non seulement les personnes âgées, mais toutes les catégories de la population, et compte tenu de l'incidence que les solutions qui viendraient à être proposées pourraient avoir sur les conditions de l'emploi, l'activité économique, le budget social de la nation et, d'une façon générale, sur les conditions d'existence dans notre pays, il était indispensable que la commission soit exactement informée des aspirations et des tendances de l'opinion, qu'elle sollicite les avis des groupements représentatifs de tous les intérêts en cause, qu'elle les mette à même de faire connaître leur opinion sur les questions soulevées. Il lui a, dès lors, paru indispensable d'interroger les organismes représentatifs et groupements professionnels intéressés, les représentants des administrations publiques dans les attributions desquelles entraient les problèmes étudiés, ainsi que toutes les personnalités susceptibles de lui apporter une opinion éclairée. A cette fin, elle a élaboré un ensemble de questionnaires détaillés, portant sur tous les aspects des questions qu'elle devait examiner (et notamment : l'emploi des personnes âgées, les régimes de retraites, l'aide et l'action sociales en faveur des personnes âgées, le logement). Ces questionnaires, diversifiés en fonction des catégories de destinataires, ont été adressés :

- aux confédérations syndicales de travailleurs et d'employeurs, sur le plan national, ainsi qu'à certaines fédérations d'industrie ou chambres syndicales patronales particulièrement intéressées ;
- aux groupements représentatifs de personnes âgées ;
- aux services ou organismes gestionnaires des régimes de retraites, aux administrations qualifiées (Travail et Sécurité sociale, Santé publique et population, Construction, Finances), ainsi qu'à des établissements publics tels que la Caisse des dépôts et consignations, offices d'H. L. M., Assistance Publique de Paris ;
- aux organismes représentatifs des activités agricoles : exploitants, salariés, mutualité, et au ministère de l'agriculture ;
- à divers organismes publics ou privés chargés de dispenser, sous des formes diverses, une action sociale en faveur des personnes âgées.

La commission ne s'est pas contentée d'étudier les réponses écrites faites à ces questionnaires. Elle a tenu à convoquer et à entendre, au cours de réunions organisées à cette fin, les représentants des administrations intéressées et des plus importants des groupements représentatifs consultés. Ces auditions avaient pour objet, non seulement de permettre aux personnes qui ont accepté — ou demandé — de se présenter devant la commission, d'exposer verbalement, de préciser et de motiver d'une manière plus détaillée les opinions exprimées dans les réponses écrites aux questionnaires, mais d'instaurer un véritable débat avec les membres de la commission sur les plus importantes des questions soulevées.

*

Les travaux de la commission, commencés en mai 1960, se sont poursuivis jusqu'en décembre 1961 ; trente-trois réunions ont été tenues.

Trois phases doivent être distinguées dans le cours de ces travaux :

1° De mai à octobre 1960, la commission a consacré son activité à rassembler et étudier l'ensemble de la documentation de base qui était indispensable avant d'aborder l'examen de toute solution. Pour ce faire, elle a chargé ses rapporteurs particuliers, au nombre de 11, de dresser, dans chacun des domaines de sa compétence, le bilan des faits, des expériences réalisées dans le passé et l'inventaire des législations applicables.

C'est ainsi qu'ont été examinés successivement :

- les données démographiques du vieillissement de la population et les perspectives d'évolution susceptibles d'être dégagées et retenues pour la période 1960-1980 ;
- l'état actuel du problème de l'emploi des travailleurs âgés ;
- l'inventaire, sur le plan des faits et sur celui du droit des divers régimes de retraite, ainsi que les problèmes posés par le financement de ces régimes et les perspectives de leur évolution prévisible ;
- les allocations non contributives ;
- la législation de l'aide sociale, en faveur des personnes âgées, et l'examen des services d'action sociale, tant publics que privés ;
- l'ensemble des informations susceptibles d'être rassemblées en vue d'acquiescer une connaissance objective des conditions d'existence des personnes âgées : logement, dépenses, niveau des revenus.

En même temps, la commission a fait appel à certains de ses membres :

• soit en vue d'exposer les problèmes que leur expérience les mettait à même de connaître particulièrement :
M. le professeur Bourlière a traité des manifestations et des conséquences du vieillissement individuel ;
M. Chevry, directeur adjoint de l'I. N. S. E. E. a étudié, sur la base des éléments statistiques fournis par le recensement général de 1954, les types de foyers dans lesquels s'intègrent les personnes âgées et certains aspects du problème de leur logement ;

- soit en vue de diriger des enquêtes ou monographies :

M. le professeur Louis Chevallier a ainsi obtenu que, sous l'autorité de M. le préfet de la Seine, et avec la collaboration de tous les services que leur action amène à intervenir auprès de la population âgée dans le département, une enquête soit réalisée en 1960-1961 pour faire le bilan de l'ensemble des besoins de cette population et des moyens mis en œuvre pour les satisfaire ;

M. le professeur George a, de son côté, fait procéder à des études monographiques, en diverses régions, sur la base d'un questionnaire-type et a rédigé la synthèse des informations recueillies sur les conditions de vie des personnes âgées.

Au surplus, la commission a demandé à l'association nationale des assistantes sociales d'effectuer une enquête en vue de connaître le comportement des personnes âgées, leurs réactions psychologiques devant les problèmes qui se posent à elles. Les résultats de cette enquête ont été rassemblés, analysés et présentés à la commission.

Enfin, la commission, estimant nécessaire de s'informer de certaines expériences étrangères qui lui paraissaient particulièrement susceptibles de comporter des enseignements valables, a chargé deux de ses rapporteurs de s'informer, dans les pays intéressés, du dernier état des problèmes de la vieillesse et des mesures adoptées pour les résoudre : la Grande-Bretagne, la Suède et le Danemark ont été retenus et les rapporteurs chargés de l'étude ont pu, après avoir pris contact avec les fonctionnaires, les représentants des organisations syndicales et les personnalités privées qualifiées, dresser un tableau complet et actuel des institutions ou régimes de prévoyance, des services sociaux de toute nature, qui y fonctionnent au profit de la population âgée, des conditions d'emploi des personnes âgées ainsi que des réalisations dans le domaine du logement et du placement collectif. Les rapports élaborés par Mme Hackett (Grande-Bretagne) et par Mme Questiaux (Suède et Danemark) sont joints en annexe au rapport général.

2° Après avoir arrêté le texte des questionnaires destinés à susciter, de la part des organisations syndicales, des administrations et services publics, des organismes sociaux et groupements représentatifs de la population âgée, les réponses et opinions qui lui permettraient de connaître leurs positions sur les problèmes de la vieillesse, la commission a fait diffuser ces questionnaires, en juillet 1960. A partir du mois d'octobre de la même année et jusqu'en mars 1961, en possession des réponses écrites qui lui sont parvenues, elle les a dépouillées et examinées et a procédé, comme il a été dit plus haut, à l'audition des représentants de l'administration et des plus importants des organisations ou groupements consultés.

D'autre part, la commission a été soucieuse d'informer l'opinion publique des problèmes de toute nature que pose le vieillissement démographique et de contribuer à susciter l'intérêt de la masse de la population à l'égard de ces problèmes, en même temps que de combattre certaines des idées reçues et des préjugés qui, en ce domaine, masquent souvent la réalité et s'opposent à une prise de conscience claire de cette réalité. Ainsi le climat psychologique est, dans une mesure non négligeable, un obstacle à l'emploi des travailleurs âgés ; de même, l'opinion n'a pas pris conscience des données réelles des problèmes de retraite et de leur incidence sur l'économie nationale, non plus que du surcroît de charge sur la population active que représenterait un abaissement général de l'âge moyen d'ouverture du droit à la retraite, regardé, non seulement par l'homme de la rue mais par la plupart des responsables syndicaux, comme une conséquence naturelle et économiquement possible du progrès des techniques et de la productivité.

La commission a donc souhaité organiser, sous son contrôle, et avec des moyens financiers adéquats, une campagne d'information, objective et scientifiquement valable, par la voie de la presse, de la radiodiffusion et de la télévision. Elle a fait élaborer un programme et un budget mais, faute d'avoir pu obtenir, en temps utile, les crédits nécessaires à la mise en œuvre de ce plan d'information et de préparation psychologique de l'opinion, il ne lui a pas été possible d'atteindre cet objectif.

Toutefois, elle a été en mesure de charger l'Institut français d'opinion publique d'effectuer trois enquêtes, par sondage d'opinion, en vue de compléter sa documentation. La plus importante de ces enquêtes, menée auprès du grand public (3.000 personnes interrogées, choisies selon la méthode des « quotas ») a, non seulement permis d'analyser certaines réactions typiques à l'égard des problèmes de la vieillesse mais de dégager les points sur lesquels devrait, dans l'avenir, porter l'effort d'information nécessaire, pour redresser les erreurs de jugement les plus communément répandues et transformer, progressivement, la psychologie du public, condition nécessaire de la mise en œuvre de toute politique de la vieillesse.

Une deuxième enquête, menée dans le milieu du travail, auprès de chefs d'entreprise et de cadres de l'industrie, à Paris et en province, a permis — bien qu'elle ait négligé le secteur tertiaire — d'acquérir une connaissance plus précise des attitudes des employeurs et des cadres à l'égard du problème d'embauchage, d'emploi et de reclassement des travailleurs âgés ou vieillissants.

Enfin, le troisième sondage d'opinion, qui s'adressait à des « échantillons » représentatifs de la population âgée (plus de 65 ans) a apporté un complément d'information inédite par rapport aux études susmentionnées menées à la demande de la commission.

3° La dernière phase des travaux de la commission a été consacrée à la préparation et à la discussion des conclusions contenues dans le rapport général.

Ce rapport est divisé en deux parties :

la première retrace, en la résumant, l'ensemble de la documentation réunie. Elle comporte sept chapitres :

- chapitre 1er : Les données démographiques, dans lequel sont analysées les causes du vieillissement de la population française et les perspectives d'évolution pour les vingt années à venir ;

- le chapitre II est consacré à l'étude du vieillissement individuel, à ses manifestations physiologiques et psychiques ;
- le chapitre III constitue la synthèse des informations recueillies, tant du point de vue de la statistique, qu'à travers les enquêtes, études monographiques et sondage d'opinion, relatives aux conditions d'existence des personnes âgées ;
- dans le chapitre IV, sont traités, du point de vue descriptif, les différents aspects de l'emploi des personnes âgées, données statistiques (taux d'activité en fonction de l'âge, notamment) ; nature des activités exercées par les travailleurs âgés : causes des difficultés d'embauchage et de reclassement que rencontrent ces travailleurs ; importance relative du chômage dans les groupes d'âge élevés ;
- le chapitre V est consacré à l'examen des régimes de retraite et des allocations-vieillesse non contributives tant du point de vue de la législation ou de la réglementation applicable que sur le plan des faits : effectifs de cotisants et de retraités d'une part, d'allocataires d'autre part : financement de ces régimes et perspectives d'évolution financière des plus importants d'entre eux ;
- le chapitre VI présente le tableau actuel de l'aide sociale, obligatoire ou facultative et résume la documentation rassemblée sur les diverses formes de l'action sociale exercée au profit des personnes âgées ; il comporte également l'état de l'équipement social, sanitaire et hospitalier existant, dans la mesure où il concerne la population âgée ;
- enfin le chapitre VII constitue la synthèse des enquêtes et sondages d'opinion relatifs au comportement social et aux réactions psychologiques des personnes âgées à l'égard des problèmes qui se posent à elles.

La seconde partie du rapport général comporte, dans chacun des domaines ouverts aux investigations de la commission d'étude, un exposé, non plus descriptif, mais critique, de la situation telle qu'elle se présente actuellement, qu'il s'agisse de l'emploi, des revenus des personnes âgées et notamment des pensions de retraite ou allocations-vieillesse, de l'aide et de l'action sociale ainsi que des problèmes médicaux et hospitaliers. Pour chacun des problèmes ainsi définis, la synthèse des opinions exprimées devant la commission, des réponses aux questionnaires diffusés est exposée, chapitre par chapitre. Enfin, les propositions motivées retenues par la commission sont, à propos de chaque question, énoncées et assorties, dans toute la mesure où cela a été possible, de l'évaluation du coût des mesures proposées.

Ainsi la deuxième partie du rapport comporte-t-elle :

- dans le chapitre I, les conclusions relatives à l'emploi des personnes âgées ;
- dans le chapitre II celles qui concernent les régimes de retraite ainsi que la garantie du minimum de base qui devrait être assuré à toute personne âgée sans condition de ressources ;
- dans le chapitre III les propositions relatives :
 - A la politique du logement ;
 - A l'aide sociale ;
 - Et aux divers services d'action sociale ainsi qu'au placement des vieillards en collectivité ;
- dans le chapitre IV, les conclusions concernant les problèmes médicaux et hospitaliers.

En outre, il a paru nécessaire de dégager les lignes directrices d'une politique de l'information et de l'éducation du public, inséparable, de l'avis de la commission, de la mise en œuvre des mesures qu'elle préconise. C'est l'objet du chapitre V de la deuxième partie.

Le chapitre VI traite des conditions dans lesquelles une politique coordonnée de la vieillesse peut et doit être mise en application, dans les différents secteurs qu'elle concerne, aussi bien quant à l'intervention des organes administratifs intéressés qu'en ce qui touche la coopération des organismes de prévoyance et d'action sociale.

L'ensemble des propositions de la commission se trouve rassemblé dans les conclusions générales à la fin du rapport.

Annexe 7 : Question/Réponse sur l'âgisme (OMS)¹⁵

Qu'est-ce que l'âgisme?

L'âgisme est le fait d'avoir des préjugés ou un comportement discriminatoire envers des personnes ou des groupes en raison de leur âge. L'âgisme peut prendre de nombreuses formes, notamment des comportements fondés sur des préjugés, des pratiques discriminatoires ou des politiques et pratiques institutionnelles tendant à perpétuer les croyances de ce type.

L'âgisme est-il véritablement un problème?

Il y a aujourd'hui environ 600 millions de personnes âgées de 60 ans et plus dans le monde. Ce chiffre va doubler d'ici à 2025 et atteindra 2 milliards d'ici à 2050, et les pays en développement compteront la grande majorité des personnes âgées.

L'âgisme est un comportement largement répandu. Il découle du principe que tous les membres d'un groupe donné (par exemple les personnes âgées) sont identiques. À l'instar du racisme et du sexisme, l'âgisme a une finalité sociale et économique : légitimer et maintenir les inégalités entre les groupes.

Les attitudes âgistes négatives sont partagées par beaucoup dans les sociétés et ne se limitent pas à un groupe social ou ethnique. Des études scientifiques laissent entendre que l'âgisme pourrait être désormais encore plus répandu que le sexisme ou le racisme. Cette situation a des conséquences graves à la fois sur les personnes âgées et la société dans son ensemble. Par exemple, l'âgisme limite les questions posées ainsi que la manière dont les problèmes sont envisagés. Par conséquent l'âgisme est un obstacle majeur à l'élaboration de politiques efficaces.

Quelles sont les conséquences de l'âgisme sur la santé?

L'âgisme a des effets nocifs sur la santé des personnes âgées. Des études scientifiques montrent que les personnes âgées ayant des attitudes négatives vis-à-vis du vieillissement pourraient vivre 7,5 années de moins que ceux ayant des attitudes positives.

Il a été démontré que l'âgisme peut provoquer un stress cardiovasculaire, réduire le sentiment d'auto-efficacité et réduire la productivité. On note également beaucoup d'attitudes négatives, y compris au sein des établissements de santé et d'aide sociale où les personnes âgées sont le plus vulnérables.

Certains préjugés proviennent d'un constat d'affaiblissement sur le plan biologique et pourraient être faussés par la connaissance de certains troubles comme la démence, qui de façon erronée est considérée comme reflétant le vieillissement normal.

L'âgisme enraciné dans la société peut avoir un effet auto producteur en développant chez les personnes âgées des stéréotypes d'isolement social, d'affaiblissement physique et de déclin cognitif, du manque d'activité physique et de fardeau économique.

Il s'agit non pas de notre apparence mais de la façon dont les personnes qui ont de l'influence donnent un sens à cette apparence. En 2014, les pays du monde entier ont reconnu que l'âgisme « est à la fois la source commune, la justification et l'élément moteur de la discrimination fondée sur l'âge ».

Les attitudes négatives à l'égard des soins à long terme prodigués à ceux qui en ont besoin rendent également difficile le recrutement d'agents de santé rémunérés dans de nombreux pays. Cela pourrait refléter l'âgisme dans la culture plus large, la tendance consistant à assimiler les soins prodigués à long terme aux mauvaises conditions de travail ou au faible statut accordé aux personnes prodiguant ces soins.

Comment lutter contre l'âgisme?

Pour lutter contre l'âgisme, il faut que toutes les générations aient une meilleure connaissance du vieillissement. Cette connaissance doit contrecarrer les concepts dépassés considérant les personnes âgées comme un fardeau, et doit reconnaître la vaste diversité de l'expérience du vieillissement, les inégalités de l'âgisme et démontrer une volonté de s'interroger sur la façon dont la société pourrait s'organiser plus efficacement.

Actions susceptibles d'appuyer les efforts de lutte contre l'âgisme:

¹⁵ Extraits du site de l'OMS

<https://www.who.int/ageing/features/faq-ageism/fr/>

- Mener des campagnes de communication afin d'améliorer les connaissances des médias, du grand public, des responsables de l'élaboration des politiques, des employeurs et des prestataires de services, et leur compréhension du vieillissement;
- Adopter des lois contre la discrimination fondée sur l'âge;
- Veiller à ce qu'une vision équilibrée du vieillissement soit présentée dans les médias.

Annexe 8 : Bernard Ennuyer et représentation moderne (image média)

Temps de lecture : 12 minutes

Bernard Ennuyer

Sociologue HDR, Centre de Recherches des Cordeliers, INSERM, Sorbonne Université, USPC, Université Paris Descartes, Université Paris Diderot, Equipe d'accueil ETRES.

Pour la pensée occidentale contemporaine, la vieillesse serait un mal, une infirmité, voire une maladie qui aurait des effets préjudiciables pour l'avenir du pays. Pourtant, seuls 8 % des personnes de plus de 60 ans ont des incapacités importantes d'ordre physique ou cognitif. Bernard Ennuyer revient sur les origines de cette phobie démographique française et nous montre à quel point elle reste très actuelle. Il déconstruit les différents ressorts de cette représentation sociale en complet décalage avec la réalité et le vécu des personnes vieillissantes et nous invite à questionner l'âge comme catégorie de pensée.

La notion de représentation sociale

« C'est une forme de connaissance socialement élaborée et partagée ayant une visée pratique et concourant à la construction d'une réalité commune à un ensemble social (...). Les représentations sociales sont des phénomènes complexes, composées d'éléments divers : éléments informatifs, cognitifs, idéologiques, normatifs, croyances, valeurs, attitudes, opinions images, etc. Il n'y a pas de représentation sans objet (...). La représentation mentale comme la représentation picturale, théâtrale ou politique donne à voir cet objet, en tient lieu, est à sa place, elle le rend présent quand il est lointain ou absent. Elle est donc le représentant mental de l'objet qu'elle restitue symboliquement »[1]. Pour les historiens de la vieillesse [2], quel que soit le discours dominant d'une époque, il repose sur deux thèmes antinomiques, mais sans doute complémentaires, sagesse et folie, joie et tristesse, beauté et laideur, vertus et corruptions de l'âge et des personnes âgées, qui expriment deux aspirations : la tentation d'une vie longue et le refus des faiblesses classiques de l'âge.

« Mais si des mythologies, de la littérature, de l'iconographie se dégage une certaine image de la vieillesse variable selon les temps et les lieux, quel rapport soutient-elle avec la réalité ? »[3], nous reviendrons sur cette discordance fondamentale entre représentation sociale et réalité vécue.

Une représentation de la vieillesse plutôt négative, et ce depuis longtemps

Pour la pensée occidentale contemporaine, c'est une impression générale de pessimisme à l'égard de la vieillesse qui s'impose : la vieillesse est un mal, une infirmité (voire une maladie), un âge triste qui prépare la mort.

À titre d'exemple, ce dossier du journal *Le Monde* : « La France face à ses vieux ». Dans son introduction, il est souligné que la France vieillit et que si de nombreux seniors refusent de voir dans la vieillesse une forme de déchéance, « l'allongement de la vie multiplie les cas de dépendance » qui « posent un redoutable défi au système de santé »[4]. Or, les chiffres de santé publique[5] démentent absolument cette image d'une vieillesse majoritairement



déficitaire puisqu'aujourd'hui seulement 8 % de la population des personnes de 60 ans et plus ont des incapacités importantes d'ordre physique ou cognitif.

Cette vision pessimiste trouve l'une de ses explications dans la notion démographique de « vieillissement populationnel ». En 1928, le démographe Alfred Sauvy la définit comme la proportion dans la population totale, des personnes de 60 ans et plus, les vieillards de l'époque[6]. Dans une société alors aux prises avec le phénomène de dénatalité, cette notion va alimenter la crainte du pourcentage alors croissant des personnes âgées. Or, l'augmentation de la proportion des « personnes âgées » au fil des années est due uniquement au fait qu'on a laissé inchangé l'âge d'entrée dans le groupe des « personnes âgées » depuis les années 1930, et ce malgré l'allongement spectaculaire de l'espérance de vie. C'est cette crainte datant des années 1940, qui, selon l'historien démographe Patrice Bourdelais[7], continue à véhiculer, jusqu'à ces dernières années, un cortège d'effets préjudiciables à l'avenir du pays.

En 1962, bien que la publication du rapport Laroque « Politique de la vieillesse » ait pour objectif de réfléchir sur la place des « personnes âgées » dans la société, on va retrouver cette charge contre le vieillissement dès son introduction : « Le vieillissement de la population entraîne des conséquences dans tous les domaines de la vie nationale. Progressivement, mais de manière inéluctable, il grève les conditions d'existence de la collectivité française »[8].

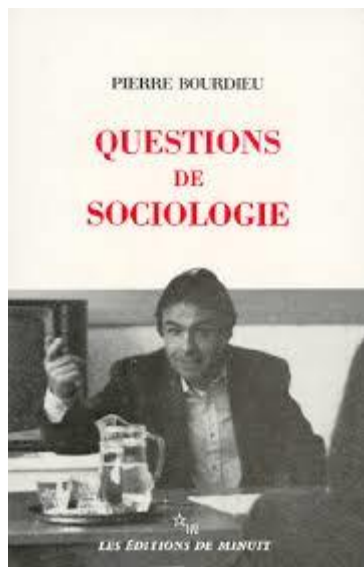
La persistance d'une phobie démographique française de la vieillesse.

L'historienne Élise Feller parle d'une véritable obsession démographique[9] qui hante la France à propos de son vieillissement. Ce constat nous paraît plus que jamais d'actualité : « 21 000 centenaires en France en 2016, 270 000 en 2070 ? », « ce serait treize fois plus qu'aujourd'hui... »[10].

Dans une enquête IPSOS 2018 intitulée « les périls de la perception », les Français évaluent à 55 % le pourcentage de la population qui aura plus de soixante-cinq ans en 2050 alors que la prévision actuelle est de 27%...

Pour prendre un dernier exemple, on peut citer le dossier de l'émission *On n'arrête pas le débat*, « La France face au péril vieux », diffusée sur France Inter le 17 mars 2018 à la suite de la manifestation du 15 mars 2018 des retraités pour leur pouvoir d'achat.

La vieillesse et l'ambiguïté de sa catégorisation par l'âge chronologique



On suppose implicitement que l'âge chronologique [11] est, **à lui tout seul**, le facteur déterminant de la condition des individus conduisant à une homogénéité sociale des personnes de plus de... 60 ans. Or, cette homogénéité sociale supposée est fallacieuse, vu la diversité de ces 17 millions de personnes qui composent ce groupe d'âge. Le sociologue Pierre Bourdieu a ainsi résumé cette mystification : « l'âge est une donnée biologique socialement manipulée et manipulable » [12].

La représentation de la vieillesse par l'âge est donc ambiguë car on a tôt fait d'amalgamer tous les plus de 60 ans comme des vieilles personnes en leur attribuant tous les stéréotypes (dépendance et démence), qui ne sont l'apanage que de 8 % des personnes de 60 ans et plus. À titre d'exemple de cet amalgame : « les progrès de l'espérance de vie amèneront bientôt la génération du baby-boom à l'âge de la dépendance. Comment relever ce défi humain et financier ? » [13].

De surcroît, la représentation est aussi très connotée « appartenance de classe sociale ». Or, l'on sait que celle-ci est très sévèrement discriminante [14] dans la vieillesse, comme le constatait déjà, en 2000, un rapport de l'INSERM: « Tout se passe comme si on devenait vieux plus tôt lorsqu'on est au bas de la hiérarchie sociale, lorsqu'on a eu un travail pénible et chichement payé » [15].

Pour ne prendre que quelques exemples d'étiquetage de classe, en voici deux :

Un article du *Monde des livres* à propos de Maurice Nadeau, un « critique prestigieux, éditeur intransigeant » : « À rencontrer ce très vieux monsieur qu'est aujourd'hui Maurice Nadeau – 95 ans cette année – frappe dès l'abord **sa présence sans âge (...)** durant deux heures, la parole claire, la mémoire vive, il répond aux questions » [16].

Et un autre article du *Monde* intitulé « Les papys espagnols font de la résistance » : « **La peau ridée, les cheveux gris, la voix chevrotante** : les membres du troisième âge espagnol sont sortis par milliers dans les rues d'une quarantaine de villes d'Espagne, jeudi 22 février pour exprimer leur colère contre la trop maigre revalorisation des retraites » [17].

Des représentations reprises dans les sciences humaines



Ces représentations négatives sont aussi souvent (hélas)...celles des sciences humaines, comme en témoignent ces différents titres de dossier : « **Vieillir pour ou contre** » [18].

Edito : je deviens vieux... mais je me soigne
« Les humains possèdent cette capacité à nier ce qu'ils sont vraiment pour tenter de se transformer, s'élever au-dessus de leur condition. Arrivé à un certain âge, ce penchant pourrait consister à refuser de régresser, s'avachir, s'amoindrir (...). Dans l'absolu, c'est un combat perdu d'avance, car vieillir est un mal incurable » [19].

« O'Veillesse ennemie ! Enquête sur le quatrième âge » [21].

« La vieillesse en face, les défis de la dépendance » [22].

« Vieillir entre naufrage et renaissance » [20] : Avec au sommaire d'un magazine grand public de psychologie, 8 articles sur la vieillesse dont la moitié... autour de la démence et de la maladie d'Alzheimer.

« Le problème de la dépendance est géant » propos de Jean-Hervé Lorenz, président du cercle des économistes [23].



Les vieux prennent la parole

« La France face au vieillissement : le grand défi » [24]

Des représentations en décalage avec la réalité

Mais, en contre point, pour un certain nombre de personnes, ces représentations de la vieillesse et de l'âge, pour la plupart négatives, sont en complet décalage avec la réalité et le vécu des personnes vieillissantes, comme évoqué dans l'introduction de cet article.

Dans son avis du 16 mai 2018 s'intéressant notamment à la situation des personnes âgées dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), le comité consultatif national d'éthique (CCNE) alerte sur la maltraitance des personnes âgées dans la société française. Dans sa conclusion, il souligne le fait que « l'institutionnalisation de personnes âgées dépendantes, leur concentration entre elles, dans des établissements d'hébergement, les excluant du reste de la société est probablement le fruit d'une dénégation collective de ce que peut être la vieillesse, la fin de la vie et la mort » [25].



Libération a rencontré des dizaines de personnes âgées de 76 à 97 ans

« Edito : Et si c'était eux qui en parlaient le mieux. Eux, Qui ? Les vieux. De quoi ? De la vieillesse. La grande vieillesse plutôt. A priori considérer que les plus concernés sont les plus intéressants à écouter sur la souffrance ou sur le bonheur d'être très âgé, sur les petits bobos du quotidien comme sur les interrogations métaphysiques que charrie le simple fait de vieillir, relève du bon sens. Sauf que c'est précisément le contraire qui se passe. Les vieux sont silencieux. Pire d'autres parlent à leur place : leurs enfants, leurs médecins, les gestionnaires d'EHPAD.

Libération a donc décidé de donner la parole, sur la longueur, aux plus de 75 ans
»[26].

Des personnes âgées dénoncent les discriminations ou le mépris liés à l'âge

« les plus jeunes

Veulent toujours prendre les décisions à notre place » (association Old Up) [27].

Marc Augé, anthropologue, 83 ans : « *Pour se rendre compte que la vieillesse n'existe pas, il suffit d'y parvenir (...) quant à l'état d'esprit et au comportement des vieillards, il est souvent induit par le langage des moins vieux, même et surtout quand ils sont bien intentionnés, (...) la gentillesse et l'affection peuvent avoir des effets dégradants sur ceux et celles qui en sont l'objet en les invitant et en les incitant à se couler dans une catégorie exclusive et excluant, une sorte de maison de retraite sémantique à l'intérieur de laquelle ils se sentiraient passifs, peinarde et pépères, mais en tout état de cause aliènes au regard des autres (...) Sans denier quoi que ce soit, et surtout pas l'évidence, ne peut-on mettre en question une catégorie de pensée, l'âge, qui sous les apparences de l'objectivité liée à la quantification, peut aboutir à des exclusions dramatiques de la vie sociale effective, s'est-il-dire singulière et consciente* »[28].

En écho à ce propos, on peut évoquer le titre de la grande consultation nationale lancée par le

Gouvernement, le 1^{er} Octobre 2018 : « *Comment mieux prendre soin de nos aînés* ». Ce « nos » peut être considéré comme affectueux, mais aussi avec une connotation très paternaliste et très infantilisante, trop souvent présente dans l'accompagnement des personnes qui « vieillissent mal » ...

Paule Giron : « *Pour être désormais concernée par le sujet, 88 ans cette année, je fais partie des « ayants droit ». Droit de dire comment je suis, je vois, je rencontre ce monde, désormais le mien et qui m'apparaît trop souvent, comme notre société, tristounet* » [29]. « *Quand j'ai voulu changer de voiture à 84 ans, mes enfants m'ont dit, mais tu ne vas pas arrêter de conduire bientôt* » quand j'ai voulu déménager, j'ai entendu « *À ton âge, tu es folle* ».

« *Grand âge, vous mentiez, route de braise et non de cendres* »

Avec Olivier Saint Jean (gériatre) et Eric FAVEREAU (journaliste), il est pourtant possible de soutenir que « *Sortir la vieillesse d'une médicalisation sans limite, ouvrir les EHPAD, repenser l'aide à domicile, changer la logique d'assistance, donner des réponses à des situations plutôt que des places dans les institutions, offrir aux vieux le droit de prendre des risques auxquels une réflexion anticipée les a préparés, bref leur laisser la possibilité, s'ils le souhaitent, de « rester chez soi », tout cela est faisable* »[30].

Laissons la conclusion de ces réflexions sur l'âge au poète Saint-John Perse, prix Nobel de littérature en 1960 :

« *Grand âge, vous mentiez, route de braise et non de cendres* » [31]
« *Grand âge, nous voici, rendez-vous pris et de longtemps avec cette heure de grand sens* »[32].

[1] Denise Jodelet (dir.), *Les représentations sociales*, Paris, PUF, 1994, 36-37.

[2] Philippe Aries, Jean-Pierre Bois, Patrice Bourdelais, Elise Feller, Jean-Pierre Gutton, Georges Minois, David Troyanski, etc.

[3] Simone de Beauvoir, *La vieillesse*, Paris, Gallimard, 1970, p. 96.

[4] *Le Monde*, Dossier : *La France face à ses vieux*, 14 et 15 sept. 2003.

[5] Séverine dos Santos, Yara Makdessi, « Une approche de l'autonomie chez les adultes et les personnes âgées », *Etudes et Résultats*, DREES 2010,718.

[6] Alfred Sauvy, « La population française jusqu'en 1956. Essai de prévision démographique », *Journal de la société statistique de Paris*, tome 69, 1928, p. 321-327.

[7] Patrice Bourdelais, *Le nouvel âge de la vieillesse. Histoire du vieillissement de la population*, Paris, Éditions Odile Jacob, 1993, 106 et s.

[8] Haut Comité Consultatif de la population et de la famille, *Politique de la Vieillesse. Rapport de la commission d'études des problèmes de la vieillesse présidée par monsieur Pierre Laroque*, Paris, La Documentation Française, 1962, p. 4.

[9] Elise Feller, *Histoire de la vieillesse en France 1900-1960*, Paris, Éditions Seli Arslan, 2005, p.11 et s (réédité chez l'Harmattan en 2017).

[10] *Insee première*, n°1620, novembre 2016.

[11] Bernard Ennuyer, À quel âge est-on vieux ?, *Gérontologie et Société*, n° 138, 2011, 127-142.

[12] Pierre Bourdieu, « La jeunesse n'est qu'un mot », *Questions de sociologie*, Paris, Éditions de Minuit, 1984, 143-154.

[13] Anne Chemin, « Très vieille et très chère France », *Le Monde* du 20 janvier 2010.

- [14] Emmanuelle Cambois, Caroline Laborde, Jean-Marie Robine, « La « double peine » des ouvriers : plus d'années d'incapacité au sein d'une vie plus courte », *Population & Sociétés*, n° 441, 2008.
- [15] Alain Grand, Serge Clement, Hélène Bocquet, Personnes âgées, *Inégalités sociales de santé*, Paris, La Découverte, INSERM, 2000, 315-330.
- [16] Michel Contat, « Maurice Nadeau, le vieil homme et les livres », *Le Monde des livres*, 24 février 2006.
- [17] Sandrine Morel, « Les papys espagnols font de la résistance », *Le Monde Eco & Entreprises*, 25- 26 février 2018)
- [18] Couverture de *Sciences humaines*, n° 269, Avril 2015. [19] *Op. cit.*, p.5.
- [20] Vieillir entre naufrage et renaissance, *Le cercle PSY, le journal de toutes les psychologies*, Sept. Oct. Nov. 2018, n° 30.
- [21] Titre en couverture de *Philosophie Magazine*, n° 56, février 2012.
- [22] *Op. cit.*, p. 29.
- [23] France Info le 19 mai 2019, 19 h 55.
- [24] Jean-Hervé Lorenzi, Hélène Xuan, *La France face au vieillissement : le grand défi*, Paris, Descartes&Cie, 2013.
- [25] Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé, *Enjeux et éthiques du vieillissement*, Avis n° 128 (15 fév. 2018), rendu public le 17 mai 2018, p. 30.
- [26] Paul Quinio, « Silence », *Libération*, Edito du 11 mai 2018. Voir aussi Journal Libération des 12 et 13 mai 2018, *Les vieux dans les yeux #1*.
- [27] Gaëlle Dupont, « "Plus on vieillit, moins on est reconnu" : des seniors dénoncent les discriminations liées à l'âge », *Le Monde*, 31 mai 2018 (*Le Monde* du 1er juin 2018).
- [28] Marc Augé, *Une ethnologie de soi, le temps sans âge*. Paris, Editions du Seuil, 2014, 14-19.
- [29] Paule Giron, *Vieux et debout inventer sa vieillesse*, Paris, Old UP, Inpress, 2017, p.11.
- [30] Olivier Saint-Jean, Éric Favereau, *Alzheimer, le grand leurre*, Paris, Michalon, 2018, 168-169.
- [31] Saint-John Perse, *Vents suivi de Chroniques*, Paris, Gallimard, 1959, p.89.
- [32] *Op. cit.*, p. 95.

V- EVALUATION DE LA DEPENDANCE

Cochez la case OUI ou NON selon la réponse à la question posée pour chacun des quatre adverbes :

S Spontanément, T Totalement, C Correctement, H Habituellement

		OUI	NON
1. Transferts			
La personne fait seule	<i>(changements de position lever/coucher et assis/debout) :</i>		
	S sans avoir à lui dire, à lui rappeler, à lui expliquer, à lui montrer ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	T en assurant l'ensemble des transferts dans les deux sens ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	C sans se mettre en danger et en utilisant éventuellement les aides techniques adaptées ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	H chaque fois que cela est nécessaire et souhaité ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2. Déplacements à l'intérieur			
La personne fait seule	<i>(avec ou sans aide technique + va chercher son courrier, se déplace au local à ordures...)</i>		
	S sans avoir à lui dire, à lui rappeler, à lui expliquer, à lui montrer ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	T dans tous les lieux de vie, jusqu'à la porte d'entrée sur la rue ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	C à bon escient et de façon adaptée aux possibilités ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	H chaque fois qu'elle en a le désir ou le besoin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3. Toilette			
3.1. Toilette du haut			
La personne fait seule	<i>(visage + face antérieure du tronc + membres supérieurs + coiffage) :</i>		
	S sans avoir à lui dire, à lui rappeler, à lui expliquer, à lui montrer ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	T pour l'ensemble des activités entrant dans ce champ ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	C aboutissant à une propreté corporelle satisfaisante et suffisante ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	H autant que de besoins ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3.2. Toilette du bas			
La personne fait seule	<i>(régions intimes + membres inférieurs) :</i>		
	S sans avoir à lui dire, à lui rappeler, à lui expliquer, à lui montrer ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	T pour l'ensemble des activités entrant dans ce champ ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	C aboutissant à une propreté corporelle satisfaisante et suffisante ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	H autant que de besoins ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4. Elimination			
4.1. Elimination urinaire			
La personne fait seule	<i>(évaluer la maîtrise de l'élimination, qu'il y ait ou non incontinence) :</i>		
	S sans avoir à lui dire, à lui rappeler, à lui expliquer, à lui montrer ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	T en effectuant la totalité des actes nécessaires ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	C où il faut (lieu, ustensile adéquat), comme il faut (sans se souiller) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	H aussi souvent que de besoins ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4.2. Elimination fécale			
La personne fait seule	<i>(évaluer la maîtrise de l'élimination, qu'il y ait ou non incontinence) :</i>		
	S sans avoir à lui dire, à lui rappeler, à lui expliquer, à lui montrer ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	T en effectuant la totalité des actes nécessaires ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	C où il faut (lieu, ustensile adéquat), comme il faut (sans se souiller) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	H aussi souvent que de besoins ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

5. Habillage		OUI	NON
5.1. Habillage du haut	(vêtements passés par la tête) :		
La personne fait seule	S sans avoir à lui dire, à lui rappeler, à lui expliquer, à lui montrer ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	T en effectuant tous les actes (choisir, préparer, mettre et enlever) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	C conforme aux usages, dans le bon sens et dans le bon ordre, adapté à la météorologie, au moment de la journée, aux activités ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	H régulièrement dans le temps, chaque fois que nécessaire ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5.2. Habillage moyen	(fermetures sur le corps, boutonnages, fermeture à glissière, ceintures, bretelles,...) :		
La personne fait seule	S sans avoir à lui dire, à lui rappeler, à lui expliquer, à lui montrer ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	T en effectuant tous les actes (choisir, préparer, mettre et enlever) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	C conforme aux usages, dans le bon sens et dans le bon ordre, adapté à la météorologie, au moment de la journée, aux activités ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	H régulièrement dans le temps, chaque fois que nécessaire ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5.3. Habillage du bas	(vêtements passés par le bas du corps, chaussettes, bas, chaussures,...) :		
La personne fait seule	S sans avoir à lui dire, à lui rappeler, à lui expliquer, à lui montrer ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	T en effectuant tous les actes (choisir, préparer, mettre et enlever) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	C conforme aux usages, dans le bon sens et dans le bon ordre, adapté à la météorologie, au moment de la journée, aux activités ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	H régulièrement dans le temps, chaque fois que nécessaire ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6. Se servir et manger			
6.1. Se servir	(la personne coupe ses aliments, emplit son verre ou son assiette, sale ou poivre, pèle un fruit, ouvre un pot de yaourt, ouvre une bouteille) :		
La personne fait seule	S sans avoir à lui dire, à lui rappeler, à lui expliquer, à lui montrer ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	T pour l'ensemble des divers actes requis ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	C dans l'ordre, selon les usages et sans "en mettre partout" ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	H à tous les repas ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6.2. Manger	(porter les aliments à la bouche, avaler) :		
La personne fait seule	S sans avoir à lui dire, à lui rappeler, à lui expliquer, à lui montrer ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	T pour tous les éléments du repas, y compris les boissons ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	C proprement, dans le respect des autres et sans fausses routes ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	H à tous les repas ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

7. Suivi du traitement

- La personne fait seule
- S sans que quelqu'un prépare, sans avoir à lui dire, à lui rappeler ?
- T pour tous les traitements prescrits, y compris la diététique ?
- C en suivant la prescription à la lettre (doses et rythme des prises) ?
- H à chaque prise et aussi longtemps que l'indique la prescription ?

8. Alerter (solliciter un secours en téléphonant, en utilisant une télé-alarme,...) :

- La personne fait seule
- S sans avoir à lui dire, à lui rappeler, à lui expliquer, à lui montrer ?
- T avec un moyen approprié pour avoir une réponse à son alerte ?
- C à bon escient ?
- H à tout moment opportun ?

9. Déplacements extérieurs (avec ou sans aide technique) :

- La personne fait seule
- S sans avoir à lui dire, à lui rappeler, à lui expliquer, à lui montrer ?
- T pour l'ensemble du déplacement, jusqu'au retour au domicile ?
- C à bon escient, en gérant le parcours, avec un but, de façon adapté ?
- H chaque fois qu'elle en a le désir ou le besoins ?

10. Orientation**10.1. Orientation dans le temps :**

- La personne s'oriente seule
- S sans stimulation, sans médiation et sans indications ?
- T pour tous les repères temporels (saisons, journées...) ?
- C sans erreurs ?
- H sans variation significative d'un moment à l'autre de la journée, sans fluctuation d'un jour sur l'autre ?

10.2. Orientation dans l'espace :

- La personne s'oriente seule
- S sans stimulation, sans médiation et sans indications ?
- T dans tous les lieux de vie habituels, et lieux nouveaux ?
- C sans erreurs ?
- H sans variation dans le temps, sans fluctuations d'un jour sur l'autre ?

11. Communication et Comportement**11.1. Communication :**

- La personne communique seule
- S sans stimulation, sans médiation et sans rappel à l'ordre ?
- T dans l'ensemble de ses activités et avec tous ses interlocuteurs ?
- C de façon compréhensible, logique et sensée, conformément aux convenances et usages admis et acceptés dans la société, sans exigence outre mesure
- H de façon permanente dans le temps ?

		OUI	NON
11.2. Comportement			
La personne se comporte, et agit seule	S sans stimulation, sans médiation et sans rappel à l'ordre ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	T dans l'ensemble de ses activités et avec tous ses interlocuteurs ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	C conformément aux convenances et usages admis et acceptés en référence aux normes sociales, sans exigences outre mesure ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	H de façon permanente dans le temps ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

VI- OBSERVATIONS

1. Evolution prévisible :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

2. Quelles propositions d'amélioration des aides et des soins faites-vous ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Date : __ / __ / ____ (jj/ mois / année)

Signature (obligatoire) :

Cachet (obligatoire) :

MÉTHODOLOGIE : UNE ÉTUDE DE REGARDS CROISÉS DIRIGEANTS / SALARIÉS



- **400 dirigeants d'entreprises** (DG/DGA/Gérant ; DRH/RRH/Directeur du personnel)
- **Recueil réalisé par téléphone** (250 interviews) **et en ligne** (150 interviews)
- **Critères de représentativité** : taille d'entreprise, secteur d'activité et région d'implantation
(Les plus grandes entreprises ont été sur-représentées de manière à pouvoir lire les résultats auprès de ces entreprises, puis elles ont été remises à leur poids réel dans l'échantillon global)



- **1003 salariés d'entreprises privées ou publiques** (hors fonction publique et éducation nationale)
- **Recueil réalisé en ligne**
- **Critères de représentativité** : sexe, âge, PCS, région d'habitation, taille d'entreprise, secteur d'activité



Terrain du 14 février au 4 mars 2019

1. UN SUJET DE PRÉOCCUPATION POUR LES SALARIÉS COMME POUR LES DIRIGEANTS MALGRÉ LES BÉNÉFICES IDENTIFIÉS

POUR LES SALARIÉS : DES CRAINTES EN TERMES DE SANTÉ, D'USURE PROFESSIONNELLE, DE PERTE DE COMPÉTENCES ET D'EMPLOYABILITÉ (1/2)

Avec cette perspective de travailler plus longtemps et donc jusqu'à un âge plus avancé, pensez-vous que vous êtes davantage susceptible de rencontrer chacune des situations suivantes au cours de votre carrière ?
Une seule réponse possible par item (Oui, certainement / Oui, probablement / Non, probablement pas / Non, certainement pas)

- Aux salariés -

1/2



melkoff médéric humanis

harris interactive

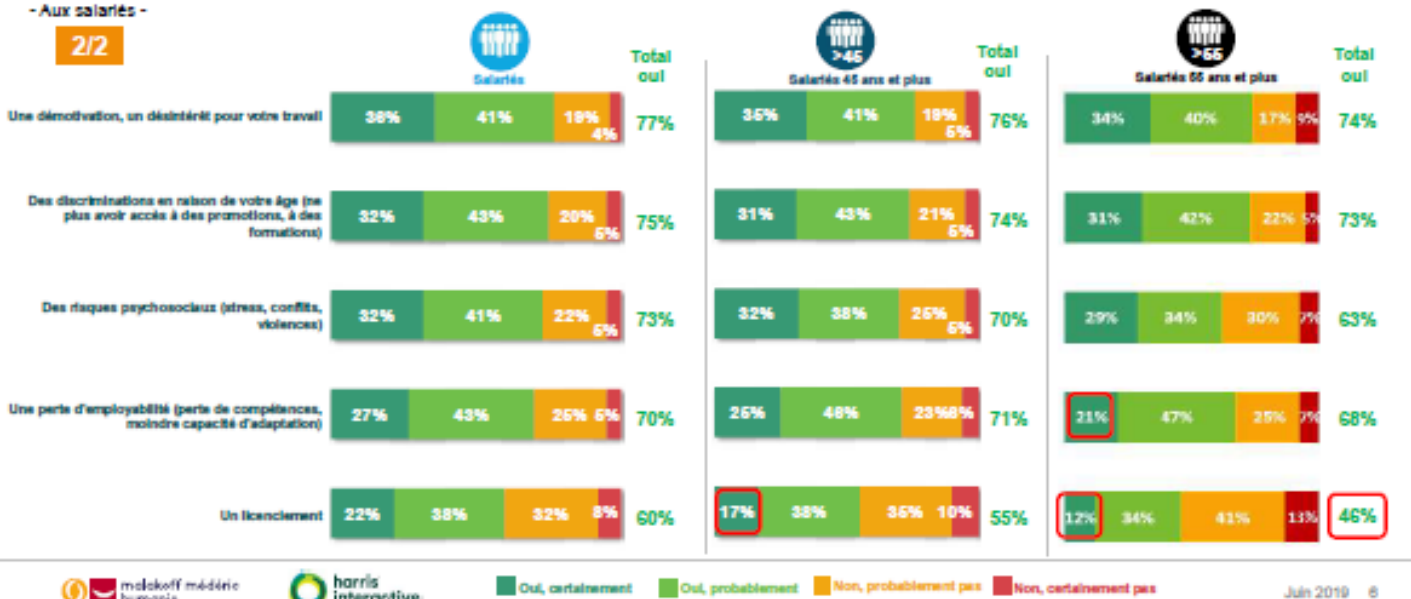
Juin 2019 5

POUR LES SALARIÉS : DES CRAINTES EN TERMES DE SANTÉ, D'USURE PROFESSIONNELLE, DE PERTE DE COMPÉTENCES ET D'EMPLOYABILITÉ (2/2)

Avec cette perspective de travailler plus longtemps et donc jusqu'à un âge plus avancé, pensez-vous que vous êtes davantage susceptible de rencontrer chacune des situations suivantes au cours de votre carrière ?
Une seule réponse possible par item (Oui, certainement / Oui, probablement / Non, probablement pas / Non, certainement pas)

- Aux salariés -

2/2



melkoff médéric humanis

harris interactive

Juin 2019 6

POUR LES DIRIGEANTS : DES CRAINTES LIÉS À LA SANTÉ ET À LA MAÎTRISE DE L'ABSENTÉISME

Dirigeants: Avec l'allongement de la vie professionnelle et le fait de compter de plus en plus de salariés dit séniors (âgés d'au moins 45 ans) au sein de votre entreprise, dirigez-vous que vous êtes préoccupé(e) par chacun des points suivants ?

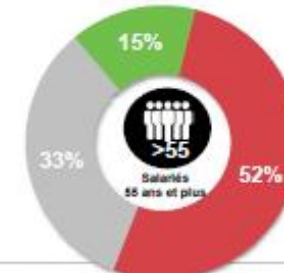
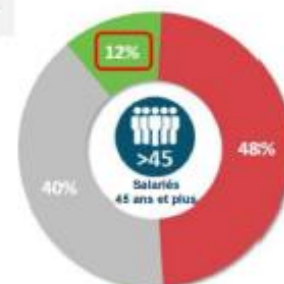
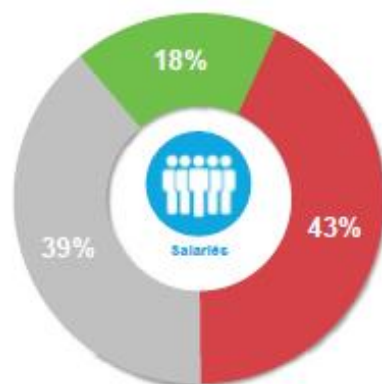
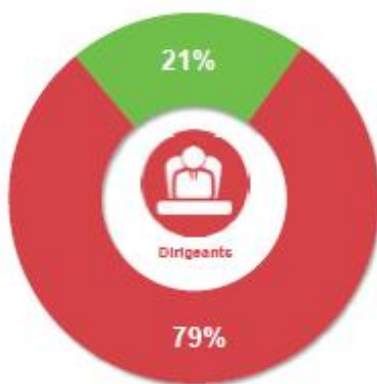


2. UN NOMBRE ENCORE INSUFFISANT D'ENTREPRISES QUI AGISSENT

UN DIRIGEANT SUR 5 DÉCLARE AVOIR MIS EN PLACE DES ACTIONS SPÉCIFIQUES AU SEIN DE SON ENTREPRISE. UN CINQUIÈME DES SALARIÉS DISE EN CONNAÎTRE L'EXISTENCE.

Dirigeants & Salariés : Votre entreprise a-t-elle mis en place des actions spécifiques concernant l'allongement de la vie professionnelle et notamment envers les salariés de 45 ans et plus (par exemple dans le cadre d'un plan en faveur du maintien dans l'emploi et le recrutement de séniors) ? Une seule réponse possible

- À tous -



DE NOMBREUSES ACTIONS MISES EN ŒUVRE PAR LES ENTREPRISES MAIS INSUFFISAMMENT IDENTIFIÉES PAR LES SALARIÉS

- A ceux dont l'entreprise a mis en place des actions -

3. LES LEVIERS D'ACTION

LE TOP 5 DES LEVIERS D'ACTION

Salariés et Dirigeants : A votre avis, quels sont au contraire les principaux leviers, les principales motivations qui poussent ou pourraient pousser votre entreprise à mettre en place des actions concernant l'allongement de la vie professionnelle ? Plusieurs réponses possibles – 3 réponses maximum

- A tous -

	Dirigeants	Salariés	Salariés >45	Salariés >55
1	Le sentiment que les salariés âgés peuvent apporter beaucoup à l'entreprise 47%	Le sentiment que les salariés âgés peuvent apporter beaucoup à l'entreprise 30%	Le sentiment que les salariés âgés peuvent apporter beaucoup à l'entreprise 31%	38%
2	La volonté de capitaliser sur les compétences des salariés les plus âgés, d'organiser la transmission des savoirs 48%	Les obligations légales et la crainte des pénalités financières 28%	Les obligations légales et la crainte des pénalités financières 30%	28%
3	La culture /les valeurs de votre entreprise (humaniste, familiale...) 33%	La volonté de capitaliser sur les compétences des salariés les plus âgés, d'organiser la transmission des savoirs 24%	Des dispositifs réglementaires plus incitatifs 23%	26%
4	La volonté de maintenir ou d'accroître l'effort au travail des salariés les plus âgés 20%	La volonté de maintenir ou d'accroître l'effort au travail des salariés les plus âgés 21%	La volonté de capitaliser sur les compétences des salariés les plus âgés, d'organiser la transmission des savoirs 22%	24%
5	Le besoin accru d'anticiper les besoins en compétences / métiers pour les prochaines années et d'adapter en conséquence la GPEC, y compris pour les seniors 18%	La culture /les valeurs de votre entreprise (humaniste, familiale...) 20%	La volonté de maintenir ou d'accroître l'effort au travail des salariés les plus âgés 18%	20%

LE TOP 5 DES ACTIONS À METTRE EN PLACE

Salariés et Dirigeants : Voici différentes propositions d'actions qui pourraient être mises en place à destination des salariés de 45 ans et plus. Pour chacune d'entre elles, vous semble-t-elle une bonne ou une mauvaise idée à mettre en œuvre dans votre entreprise ? Une seule réponse possible par item (Dirigeants : Mon entreprise le fait déjà / Ce serait une bonne idée de le faire dans mon entreprise / Ce serait une mauvaise idée de le faire dans mon entreprise) (Salariés : Prioritaire à mettre en place / Utile à mettre en place mais pas prioritairement / Pas vraiment utile / Pas du tout utile)

- A tous -

	 Dirigeants	 Salariés	 Salariés 45 ans et plus	 Salariés 55 ans et plus
1	La mise en place de mesures afin de favoriser la transmission de compétences des séniors 88%	Les changements/aménagements de poste pour les salariés âgés exerçant un métier pénible 83%	Les changements/aménagements de poste pour les salariés âgés exerçant un métier pénible 87%	88% 1
2	La mise en place d'actions préventives envers les séniors 83%	Un accompagnement de la préparation à la retraite pour les plus âgés 81%	Un accompagnement de la préparation à la retraite pour les plus âgés 84%	80% 3
3	L'aide aux salariés séniors aidants 80%	Un aménagement du temps de travail et des horaires à partir d'un certain âge (55 ans ou 60 ans par exemple) 78%	Un aménagement du temps de travail et des horaires à partir d'un certain âge (55 ans ou 60 ans par exemple) 83%	81% 2
4	Un renouvellement des méthodes pédagogiques pour faciliter l'appropriation des nouvelles compétences 78%	La mise en place d'actions préventives envers les séniors 78%	La mise en place d'actions préventives envers les séniors 81%	78%
5	Les changements/aménagements de poste pour les salariés âgés exerçant un métier pénible 77%	L'aide aux salariés séniors aidants 78%	L'aide aux salariés séniors aidants 81%	76%



Juin 2019 15

4. LA VISION DES MANAGERS

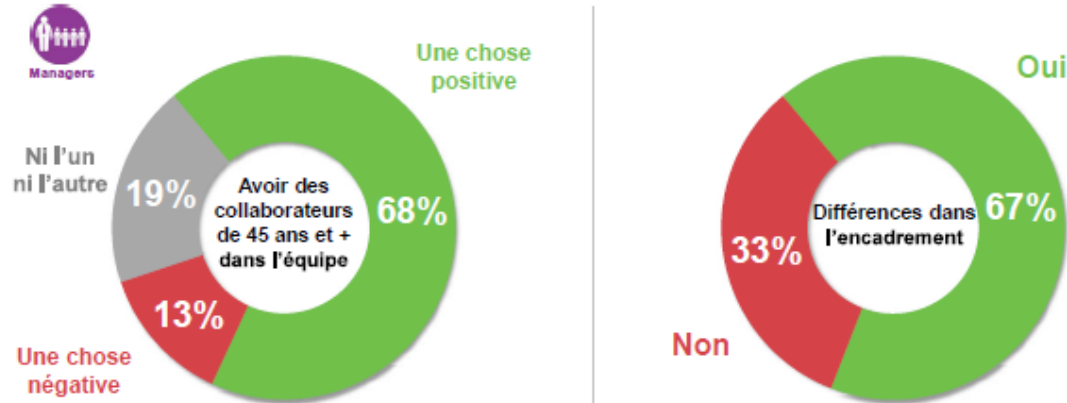


Juin 2019 16

68 % DES MANAGERS VOIENT POSITIVEMENT LE FAIT DE COMPTER DES SALARIÉS PLUS ÂGÉS DANS LEUR ÉQUIPE

Personnellement, diriez-vous que le fait d'avoir des collaborateurs de 45 ans et plus dans votre équipe... ?
 Au regard de votre expérience, voyez-vous des différences dans l'encadrement des collaborateurs de 45 ans et plus ?

- Aux managers encadrant des séniors -

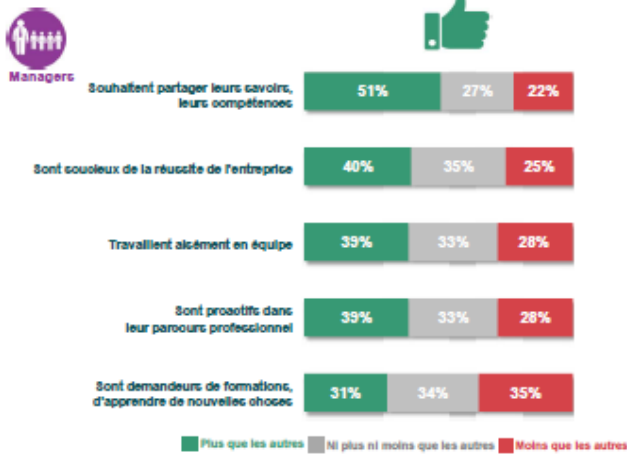


Juin 2019 17

LES ATOUTS DES SALARIÉS PLUS ÂGÉS SELON LEURS MANAGERS

Plus précisément, diriez-vous que les salariés de 45 ans et plus, par rapport aux salariés plus jeunes... ? Une seule réponse possible par item

- Aux managers encadrant des séniors -

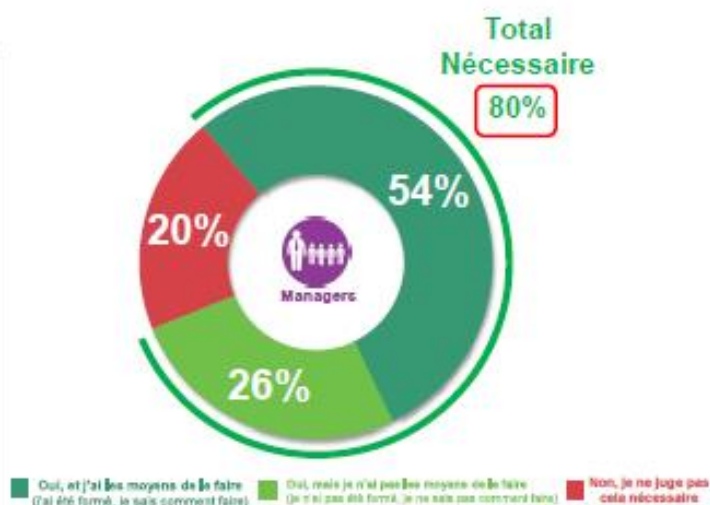
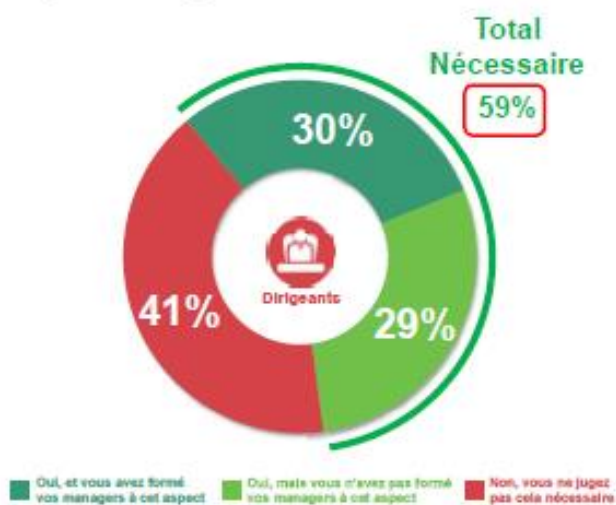


Juin 2019 18

PLUS DE LA MOITIÉ DES MANAGERS SE SENT PRÉPARÉE À UN ENCADREMENT ADAPTÉ

Sajariés managers et Dirigeants : Aujourd'hui, estimez-vous nécessaire d'adapter le management en fonction de l'âge des personnes encadrées (par exemple en ce qui concerne les sources de motivation, les conditions de travail, la gestion de carrière, la reconnaissance, l'accès à des formations etc.) ?

aux dirigeants et aux managers encadrant des seniors -



Juin 2019 | 19

MERCI



Associations nos savoirs



POUR L'INTÉGRATION DES PATIENTS ET PERSONNES ACCOMPAGNÉES DANS LA FORMATION INITIALE ET CONTINUE DES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ ET DU SOCIAL

Les pratiques professionnelles de l'action sociale et de la santé doivent mieux répondre aux attentes de la société du 21^{ème} siècle : participation, reconnaissance, prise en compte des personnes. Pour cela, un levier est essentiel : l'expertise des personnes concernées par les soins et les accompagnements sociaux doit être intégrée à la formation initiale et continue.

Que ceci a été montré par des travaux de recherche internationaux. Cette participation, en donnant aux professionnels accès aux savoirs et aux réalités vécues par les personnes, développe leur capacité d'attention à autrui, favorise les processus de décision partagée concernant les soins et les accompagnements, tout en contribuant au pouvoir d'agir et à la dignité des personnes.

Issu d'un travail collectif international de plusieurs années, *Associations nos savoirs* mobilise à la fois les secteurs de la santé et de l'accompagnement social. Il fait suite à la Déclaration de Vancouver de 2015, qui posait les bases d'une participation citoyenne à la formation professionnelle, mais avec une orientation surtout sanitaire.

Que les pays où cette participation se développe bénéficient de politiques publiques clairement affichées, avec des moyens effectifs de mise en oeuvre.

Associations nos savoirs adopte une approche volontairement transversale, au-delà des métiers et des repères réglementaires habituels. C'est à un progrès démocratique à part entière qu'il espère contribuer, dans le sens de plus de fraternité et de plus de solidarité.

Qu'en dépit d'un cadre législatif et réglementaire destiné à favoriser, en France, la participation des personnes aux dispositifs de soins et d'accompagnement social, un réel décalage demeure entre intentions et discours officiels d'une part, pratiques réelles d'autre part. En outre, ces dispositions concernent trop peu les processus de formation initiale et continue, pour lesquels une révolution culturelle reste à faire.



Nous, parties prenantes des soins et des accompagnements au titre de l'action sociale et de la santé*, constatons :

Que l'une des raisons de cette situation est notre difficulté à ce que des initiatives dont la valeur ajoutée a été démontrée soient valorisées, reconnues, généralisées.

Que la participation des personnes concernées à la formation initiale et continue améliore la qualité et l'efficacité des soins et des accompagnements.

Conscients que des résistances persistent, mais convaincus qu'elles peuvent et doivent être surmontées, nous souhaitons :



*Nous entendons ici par parties prenantes : patients, personnes accompagnées, proches et aidants de patients et de personnes accompagnées, membres d'associations représentant les usagers, étudiants, chercheurs, enseignants, élus, parties prenantes du financement ou de l'organisation de la formation, professionnels de la formation, professionnels de santé et de l'accompagnement, bénévoles, citoyens concernés à un titre ou un autre...



Reconnaissance et valorisation de l'engagement bénévole des seniors.

I. Quelques éléments historiques

Pour mémoire, France Bénévolat s'est intéressée à la question de la reconnaissance des bénévoles presque dès sa création en 2003.

Le Monde associatif utilise souvent des mots proches, sans les définir parfaitement : « reconnaissance », « valorisation », « validation ».

1) Valorisation comptable du bénévolat

Après réflexion collective inter associative sur ce sujet, France Bénévolat s'est déclarée favorable à cette démarche (les Pouvoirs Publics, via la DJEPVA, également), mais avec des précautions d'usage et de communication (Voir 2 annexes de 2009 et de 2013).

2) Reconnaissance des bénévoles

Le principe même de cette reconnaissance nous paraît **fondamentale et même indispensable**, ...sauf à considérer que le bénévole est un salarié pas payé ! France Bénévolat a mené de nombreux travaux sur le sujet en recommandant aux associations de réfléchir sur 4 champs distincts et d'adopter des politiques et des dispositions adéquates qui tiennent évidemment compte de leur taille :

	Valorisation interne	Valorisation externe
Valorisation individuelle		
Valorisation collective		

L'essentiel de ces travaux est résumé dans la partie 7 de l'ouvrage de Dominique Thierry « *Les bénévoles et l'association* » (Ed. Territorial 3^e édition 2017)

3) Valorisation des compétences acquises dans l'engagement bénévole

C'est l'objectif du « Passeport Bénévole » ® lancé en 2017 par France Bénévolat en 2007, diffusé en plus de 150 000 exemplaires, validé et relayé par les Pouvoirs Publics (DJEPVA, Education Nationale, Pôle Emploi et AFPA) et certaines collectivités

territoriales (Ville de Paris, Conseil Départemental des Bouches du Rhône, Communauté de Communes Est-Ensemble 93, Conseil Départemental Essonne, ...).

Conçu au départ prioritairement pour les demandeurs d'emploi, il s'est élargi progressivement aux jeunes et aux salariés (Voir « *Le Passeport Bénévole* » Dominique Thierry (Ed. France Bénévolat 2017), préface de Roger Sue). Il s'agit bien de reconnaître et de valoriser « les compétences expérientielles » et d'en apporter la preuve dans un entretien d'embauche, un entretien de carrière ou une procédure de VAE (« Validation des Acquis de l'Expérience »).

Depuis lors de nombreuses associations s'en sont emparés (paradoxalement plutôt les moyennes associations que les grandes) et que plus en plus d'employeurs en tiennent compte dans les entretiens d'embauche.

Les concepteurs ont toujours considéré que cet outil n'était pas bien adapté aux seniors, car leur préoccupation principale n'est pas la reconnaissance de leurs compétences (...mais leur reconnaissance « tout court » !), mais faute de mieux, nous l'utilisons aussi pour les seniors ...et ça fonctionne. D'où le grand intérêt pour ce qui suit.

4) Situation spécifique de la reconnaissance des bénévoles seniors

En 2014, à l'occasion de la préparation de la loi dite « d'adaptation de la société au vieillissement », la Ministre, Michèle Delaunay, a sollicité personnellement France Bénévolat ; nous lui avons présenté le « Passeport Bénévole ». Elle a conclu « *Cet outil est formidable, adaptez-le aux seniors !* »

Nous nous sommes beaucoup investis sur le sujet (pendant 18 mois), mais les divergences avec le Cabinet de la Ministre ont été de plus en plus nettes, sur deux points :

- la Ministre a voulu élargir le Service Civique aux seniors, mais sans indemnisation comme pour les jeunes de -25 ans, faute d'enveloppe budgétaire, ce qui le rendait sans intérêt et sans différence avec le bénévolat ;
- le projet de loi recommandait l'introduction d'une forme de reconnaissance républicaine pour les seniors les plus engagés (« médaille »). De nombreuses associations, dont France Bénévolat et le Mouvement Associatif, se sont déclarées hostiles à cette idée introduisant une hiérarchie entre les bénévoles (sur quels critères ? Par qui ?). Auditionnés d'abord par les rapporteurs de la Chambre des Députés, puis par ceux du Sénat, cette idée a été abandonnée (Voir proposition au Sénat en annexe III).

II. Recommandations

1) Avoir une « Parole publique » forte, récurrente et constante sur la place indispensable des seniors dans la Société

Comme l'indique Dominique Thierry dans son dernier ouvrage « *La solidarité intergénérationnelle sur le terrain : pourquoi ? comment ? avec qui ?* » (L'Harmattan 2019), les Pouvoirs Publics se sont préoccupés des volets prioritairement financiers des retraités :

- d'abord par le sauvetage des régimes de retraite...ce qui n'est pas rien ;
- par le développement de l'APA, qui a largement contribué au maintien à domicile des plus âgés en situation financière précaire ;
- puis sur le grand âge, l'isolement, la dépendance (une part importante de « la loi sur le vieillissement » de 2015), l'aide aux aidants, ...

En d'autres termes, les seniors sont d'abord des coûts, des allocataires, des résidents, des bénéficiaires...**jamais des acteurs sociaux à part entière dont la Société a absolument besoin.**

Il a toujours manqué un discours positif, fort, s'adressant aux (environ) 14 millions de retraités en bonne santé. Les recommandations du rapport Boutrand (CESE-2009) sont restées lettre morte ; les recommandations du « Collectif Inter Associatif de lutte contre l'isolement » au moment du débat sur la loi de 2015 n'ont pas été davantage entendues.

Nous recommandons donc une campagne publique, **systematiquement renouvelée**, sur le registre « **Retraités, vous êtes utiles et la Société a besoin de vous !** »).

C'est le sens du Livre Blanc, produit par une dizaine de structures, dont France Bénévolat, sous l'égide de ECTI et présenté en Novembre 2016 (« **Les seniors, une opportunité pour la France : 20 propositions pour la saisir !** »)

2) Equilibrer davantage, dans les attributions de la Médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif, les associations sportives et les autres

En 2013, après d'ailleurs avis de France Bénévolat demandé par la DJEPVA, la Médaille de la Jeunesse et des Sports est élargie sous l'impulsion de Mme Fourneyron :

Par décret du 18 décembre 2013, le bénéfice de la Médaille de la Jeunesse et des Sports, qui existait depuis 1969, est élargi à la valorisation de tout engagement bénévole en faveur de l'intérêt général.

Intitulée dorénavant Médaille de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif, elle ouvre la possibilité de récompenser le travail remarquable et trop souvent sous-estimé de ces nombreux bénévoles engagés dans les associations partenaires de nos politiques publiques.

Ressentie par les bénéficiaires comme étant une réelle reconnaissance de leur mérite et un encouragement à poursuivre leur engagement, cette distinction honorifique est un geste fort de l'Etat en faveur d'une mobilisation exemplaire pour le mieux vivre ensemble.

Une attention particulière est portée à la valorisation de l'engagement des femmes, avec comme objectif de tendre vers la parité dans les deux promotions annuelles de médaillés.

Quelle est la réalité 6 ans après le décret ?

3) Relancer éventuellement le Service Civique Senior

L'idée d'élargir le Service Civique aux seniors nous semble une bonne idée, sous réserve que ces nouveaux SCV aient les mêmes droits que les SCV Jeunes (ce qui n'était pas du tout l'hypothèse dans les réflexions préalables à la Loi de 2015). Il est clair qu'un tel dispositif pourrait toucher les populations les plus difficiles à atteindre, qui aujourd'hui ne sont pas bénévoles, et les inciter à rester actifs. Pour certains, ce serait une façon de découvrir l'engagement et l'utilité sociale, même s'il y a un peu « d'effet d'aubaine » avec l'indemnisation (...mais c'est déjà le cas pour une partie des SCV Jeunes).

Comme il s'agit d'une mesure relativement coûteuse, ce n'est pas nécessairement à l'État de la financer. Cette mesure, relevant totalement de « la prévention sociale globale », pourrait être financée par les budgets de l'Action Sociale des Caisses de Retraites (plusieurs centaines de millions d'euros).

Cette mesure vise bien à réduire l'écart, qui se creuse, entre l'espérance de vie (à la naissance ou au moment de la retraite) et « l'espérance de vie en bonne santé » (EVSI pour l'OMS). Pour mémoire, l'EVSI des suédois est supérieure de 10 ans à celle des français, avec la diminution des coûts correspondants.

4) Repenser un peu « Le Passeport Bénévole » ® pour l'adapter davantage à la cible des seniors

Comme indiqué ci-dessus, le « Passeport Bénévole » ® n'a pas été conçu pour la population des seniors, même si de fait il est un peu utilisé aussi pour eux. Ce dispositif est prioritairement centré sur la valorisation des compétences acquises dans l'engagement (« compétences expérientielles »), même si les remises solennelles des Passeports dépassent ce seul objectif.

Pour les seniors, sauf exception, le besoin ne se situe pas prioritairement sur les compétences, mais sur la reconnaissance de leur utilité sociale, compensant ainsi la perte d'identité qu'ils avaient par le travail rémunéré.

Il serait naturel pour France Bénévolat de concevoir une version adaptée du « Passeport Bénévole » ®, plus centrée sur l'engagement et donc intéressante

d'avantage les seniors. En conclusion, c'est aujourd'hui l'approche privilégiée par France Bénévolat.

Annexe I. Note de 2009 sur la valorisation comptable du bénévolat



Valorisation des heures de bénévolat :

Extrait d'un PV de la Commission Inter Associative (mars 2009) :

Un échange de qualité a eu lieu sur la valorisation des heures de bénévolat à partir d'un article d'« Associations, mode d'emploi » et d'une fiche interne de France Bénévolat :

- *d'une grande réserve à la fin des années 1990, on est passé sur le registre d'incitations à effectuer cette valorisation, sous au moins 3 influences : les Commissaires aux Comptes, l'acceptation du bénévolat en tant que « contreparties privées » dans les financements européens et la notion « de travail bénévole » poussé par le BIT à côté du « travail salarié » ;*
- *une grande attention à porter dans la communication au sein des associations avec le risque de donner une valeur monétaire à un acte par définition gratuit et désintéressé ;*
- *les deux raisons majeures d'aller dans ce sens : 1) montrer aux partenaires et financeurs que leur apport, **indispensable**, reste marginal par rapport aux ressources bénévoles (titre d'exemple pour FB environ 90% des ressources totales pour 10% de ressources monétaires) ; 2) pousser les pratiques d'évaluation sur la notion « efficience » (rapport résultats/ensemble des moyens) ;*
- *parmi les membres de la CIA, trois associations valorisent le bénévolat ou moins comptabilisent les heures, à partir de règles empiriques : le Secours Catholique, la Croix-Rouge et France Bénévolat ;*
- *la question du taux reste ouverte : soit multiple du Smic, selon les niveaux de responsabilité (avec le risque de réintroduire une hiérarchie parmi les bénévoles), soit la règle du coût de remplacement (avec le risque d'accréditer la thèse « qu'un bénévole, c'est un salarié qu'on ne paie pas »). Les deux niveaux de taux utilisés par France Bénévolat (15 euros/heure et 30 euros/heure) sont notoirement –et volontairement- sous-estimés.*

A ce stade, les membres de la CIA estiment que cet échange est suffisant et satisfaisant et qu'il n'y a pas lieu, au moins à court terme, d'aller plus loin. Il pourra en tout état de cause si le thème de l'évaluation est traité au sein de la CIA.

Note interne de France Bénévolat (2007) :

France Bénévolat a décidé d'appliquer la possibilité offerte par le nouveau plan comptable 2005 (cf. Ordre des experts comptables Paris Ile France) et de valoriser les apports en nature et les apports du temps bénévole (voir budget 2006 adopté par le CA du 12/4/2006).

France Bénévolat recommande à ses Centres de prendre la même orientation et, progressivement, de répondre aux souhaits du Comité d'Évaluation de pouvoir évaluer l'efficacité des moyens, monétaires et non monétaires, mis à la disposition de l'ensemble du Réseau.

Le Réseau commence à évaluer les heures de ses bénévoles mais ne dispose pas de règles communes sur la valorisation de ces heures. Les chiffres proposés pour la valorisation doivent faire consensus à la fois au sein du Réseau et auprès des structures publiques et des collectivités territoriales qui subventionnent France Bénévolat et son Réseau territorial, des experts comptables des associations du Réseau et du Commissaire aux comptes de FB national.

Le chiffre de 15 euros/heure utilisé pour le budget 2006 est très sous-évalué pour les bénévoles concernés. Nous proposons donc la grille suivante :

Catégories « assimilés entreprises »	Equivalent salaire annuel (plutôt sous-estimé)	Charges sociales	Coût salarial équivalent	Valorisation horaire (sur la base de 1600h/an)
Cadres maîtrise et	32 000 euros	16 000	48 000	30 euros
Employé	16 000	8 000	24 000	15 euros

Annexe II. Article de 2013



La valorisation comptable du bénévolat :

Au-delà des modalités d'application, des enjeux multiples

Depuis 1999, il est possible de mettre en valeur le bénévolat dans les comptes annuels, selon le règlement du comité de la réglementation comptable (CRC) qui en fixe le cadre juridique¹. Dans la pratique, qu'en est-il ? Retours sur un sondage effectué par France Bénévolat auprès des membres de sa Commission Inter Associative

Une mise en place progressive depuis une dizaine d'années

A ses débuts, l'idée de valoriser le bénévolat en « équivalent monnaie », c'est-à-dire en valeur économique, ne fait pas « recette » : réticence, voire hostilité des responsables associatifs, en vertu d'une contradiction fondamentale entre :

- d'une part, le sentiment répandu que : « le bénévolat n'a de contrepartie que symbolique », « quand on est bénévole, on ne compte pas son temps », « par nature, le temps donné n'a pas de prix »,...
- d'autre part, la nécessité de mesurer le poids significatif de ce « temps donné » au service d'autrui en dehors de la sphère familiale ou professionnelle.

Les premières démarches remontent au début des années 2000, dans le sillage des manifestations célébrant le Centenaire de la loi de 1901, et progresseront sous l'effet conjugué de plusieurs sources d'incitation :

- les financements européens, qui admettent dans certains cas que le bénévolat soit comptabilisé comme « contrepartie nationale » ; le Fonds social européen (FSE) en particulier, est favorable à la valorisation au coût de remplacement, c'est-à-dire l'équivalent du salaire et charges sociales si le travail a été effectué par un bénévole à la qualification adéquate ;
- le Bureau International du Travail (BIT), qui encourage l'évaluation de toutes formes de travail, qu'il s'agisse de travail rémunéré, travail bénévole, travail domestique ;
- les Pouvoirs Publics français, qui l'ont progressivement recommandé, et publié en 2011 un guide pratique visant à faciliter la mise en œuvre de la démarche, développant les enjeux de la valorisation monétaire et ses modalités d'application²

¹ Règlement CRC 99-01 du 16 février 1999 modifié

² « Bénévolat : valorisation comptable », ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative ; www.associations.gouv.fr

- Les Commissaires aux Comptes, naturellement plus favorables, puisque leur mission est de rendre compte, « de façon sincère et véritable », de l'activité complète de l'association et de l'intégralité de ses ressources, qui incitent les associations à aller dans ce sens, et vérifient les méthodes utilisées et leur fiabilité³.

Une démarche guidée par des choix politiques

Le travail collectif mené par France Bénévolat au sein de sa Commission Inter Associative au cours du printemps 2013, pour identifier les objectifs visés et les méthodes utilisées, met en lumière une diversité de motivations, liées à des choix politiques propres à chaque organisation. Selon les cas, le choix de valoriser le bénévolat obéit à l'un ou l'autre des quatre groupes d'objectifs identifiés :

- **un objectif gestionnaire** : le bénévolat considéré comme « fonds propres » de l'association dans le cadre d'appels à projets et/ou de conventions externes, sera pris en compte dans le taux de participation des financements externes, plafonnés à une certaine hauteur du coût de l'action subventionnée. De même, l'administration fiscale, dans l'appréciation des activités relevant des secteurs lucratif/non lucratif, semble admettre que le bénévolat entre dans l'assiette globale de l'activité de l'association, diminuant ainsi la valeur relative des activités commerciales accessoires.
- **un objectif d'argumentaire** à l'égard des bailleurs de fonds : valorisé en coût monétaire, le bénévolat permet de relativiser les frais de fonctionnement au regard du nombre réel d'intervenants dans l'action de la structure.
- **un objectif évaluatif** pour les associations dotées de dispositifs évolués leur permettant d'apprécier l'impact de leurs actions (« l'utilité sociale »), au regard des moyens mobilisés. L'ambition se situe sur le registre de « l'efficience », au sens du rapport entre résultats obtenus et moyens mis en œuvre, monétaires et non monétaires.
- **un objectif de valorisation et de mobilisation internes** : faire prendre conscience du poids et de la place du bénévolat au sein de l'association. Dans ce cas, le volet monétaire reste secondaire et la valorisation passe par une estimation en équivalents temps plein (ETP) de la contribution bénévole, mentionnée dans les annexes comptables.

Des modalités de mise en œuvre cohérentes avec les objectifs visés

D'une association à l'autre, la quantification du temps donné repose sur une comptabilisation empirique, avec ou sans déclaration formelle. Selon le cas, certaines privilégieront une évaluation sur un panel à peu près représentatif de l'ensemble des bénévoles, puis une

³ La valorisation comptable des contributions volontaires en nature, dont le bénévolat n'est qu'une des formes, ne relève pas d'une obligation légale. Par contre, si l'association opte pour une inscription comptable, la méthode utilisée doit être clairement indiquée dans l'annexe

estimation globale par extrapolation, quand d'autres organiseront un reporting plus ou moins exhaustif à l'appui de relevés individuels déclaratifs d'horaires mensuels ou annuels.

Quant à la valorisation monétaire, là encore, pas de méthode unique. Les diverses options retenues reflètent valeurs et choix politiques des organisations concernées. Ainsi :

- certaines associations excluent l'approche comptable de la valorisation et privilégient l'estimation du bénévolat en ETP ;
- pour d'autres, il n'est pas question d'opérer une distinction au sein des équipes bénévoles et d'adopter un barème en fonction du niveau de professionnalisation ; elles s'en tiennent résolument au SMIC chargé, quel que soit le niveau de responsabilité ;
- d'autres au contraire introduisent plusieurs taux, par exemple : le SMIC pour les bénévoles de terrain et deux à trois fois le SMIC pour les responsables ;
- enfin, les associations se situant sur le registre du « bénévolat de compétences » se rapprochent de la notion de « valeur de remplacement ».

Pas si anodine, au final, cette démarche de valorisation, sujette à controverse au sein même des organisations, au regard des enjeux et des contradictions qui la sous-tendent. Une telle initiative plaide pour une analyse collective et partagée de ses tenants et aboutissants, à la faveur d'un choix éclairé conciliant respect des valeurs du projet associatif et nécessité d'une meilleure reconnaissance du bénévolat.

Brigitte Duault
Déléguée générale de France Bénévolat
Septembre 2013

Annexe III. « Volontariat civique seniors ». Proposition du « Collectif Combattre la solitude des personnes âgées » au Sénat en 2015, au moment des débats autour de la « loi Delaunay »

I. Pourquoi l'ensemble du monde associatif est hostile à cette mesure, sous la forme où elle est envisagée

« La finalité de la loi sur ce thème est bonne ; les moyens pour atteindre l'objectif sont inadaptés, voire totalement contre productifs ! »

Les raisons de notre hostilité totale, qui rejoint celle des autres associations, dont celle du Mouvement Associatif qui représente 60 % des 1 300 000 associations, avec également un avis défavorable du HCVA, sont :

- une confusion entre bénévolat et volontariat,
- une introduction d'une hiérarchie entre les bénévoles (contraire au fonctionnement et aux Valeurs des associations), donc totalement contre-productif,
- un statut ...qui n'en est pas un (sans contreparties), donc juridiquement peu solide,
- une agence publique décidera qui est « le bon bénévole » ; où est l'indépendance associative ?

De toutes les façons, aucune association ne s'emparera de ce dispositif !

II. Deux vraies questions à distinguer et sur lesquels il convient que l'ensemble de la Nation se mobilise (Etat, Collectivités Territoriales, Société Civile et entreprises) :

1) Renforcer la promotion de l'engagement bénévole des seniors

Notre pays compte aujourd'hui quelques 16 millions de retraités. L'accroissement du nombre des seniors est un phénomène démographique nouveau qui va en s'amplifiant et dont la Nation doit tirer avantage. Les seniors, dans leur grande majorité en bonne santé physique et intellectuelle, possèdent des compétences et bénéficient d'expériences qui peuvent être mises au profit de la Société. Et il est reconnu que rester « actifs » est un excellent moyen de prévenir le vieillissement, parce que le développement du lien social est de très loin le 1^{er} facteur du maintien en bonne santé (EVS1)

Cette dernière aspiration peut être satisfaite par des activités bénévoles, notamment au sein du bénévolat associatif. D'ailleurs, sur les 12 700 000 bénévoles associatifs, 3 900 000 sont des seniors, représentant plus de 30 % des bénévoles associatifs. Le pourcentage est encore plus important parmi les responsables associatifs. Mais, de 2010 à 2013, l'engagement bénévole des seniors n'a augmenté que de 5 %, contre 12

% pour l'ensemble des français de plus de 15 ans, soit moins que la progression de l'ensemble des retraités.

Le bénévolat doit évidemment rester libre et volontaire, mais France Bénévolat estime que environ 3 000 000 de retraités supplémentaires pourraient s'engager dans du bénévolat associatif, mais cette cible correspond à des typologies bien spécifiques (donc ça ne sert à rien de faire des campagnes générales) (Voir dernière étude 2015 sur le sujet).

Les Caisses de retraite, en particulier la CNAV, ont commencé à mettre en place de nouveaux outils pertinents. Il est nécessaire de les encourager à aller beaucoup plus vite et beaucoup plus loin. Les outils et méthodes existent. Les actions des entreprises restent marginales, peu pertinentes et non évaluées. Il conviendrait de les inciter fortement à mettre en place de vraies démarches de « préparation à la retraite », sur le registre « accompagnement à l'élaboration de nouveaux projets de vie ». C'est l'un des grands champs d'action potentiels dans lesquels les entreprises pourraient être volontaristes dans le cadre de leurs obligations RSE à partir de 2016. Les outils et méthodes existent également Dans le cadre d'accords sociaux collectifs, les entreprises pourraient être incitées à laisser du temps libre à leurs salariés pour découvrir la vie associative et faire, pour certains, une première expérience d'engagement (par exemple sur une enveloppe d'une dizaine de jours).

Le « Collectif », avec l'appui de quelques autres associations, dont le Mouvement Associatif, se fait fort d'engager des expérimentations ambitieuses, sur trois ans, avec une évaluation rigoureuse, sous réserve bien sûr d'avoir des moyens de la part des pouvoirs publics

2) Valoriser cet engagement en laissant l'initiative et la responsabilité aux associations, à partir de quelques principes

La reconnaissance de l'engagement des bénévoles est évidemment essentielle. Les associations ont fait de gros efforts, depuis une dizaine d'années, pour améliorer la reconnaissance interne. Mais la reconnaissance externe reste notoirement insuffisante :

- par les entreprises pour reconnaître les compétences expérientielles acquises par les bénévoles, en particulier dans les critères d'embauches, - au sein des jurys des jurys de VAE,
- globalement par l'Etat et les collectivités territoriales, au-delà de discours « sympathiques » de principe.

Le Collectif souhaiterait une volonté affirmée de la Nation d'améliorer cette reconnaissance externe autour des quatre principes suivants : a) Reconnaître d'abord les projets associatifs et les équipes qui les ont portés plus que les personnes (ou plutôt les personnes au travers des projets qu'elles ont portés) ; b) Faire confiance aux associations pour déterminer, parmi leurs bénévoles, ceux qui devraient bénéficier

d'une reconnaissance républicaine ; c) Construire un dossier « multicritères », sur recommandations du Collectif, pour cette reconnaissance ; d) Proposer, sur la base de ce dossier instruit, que l'Etat accorde un « Trophée » aux projets associatifs et aux bénévoles seniors qui les ont portés, bien sûr sur le champ de la prévention de l'isolement des âgés : Document (support unique universel du « Trophée » à élaborer) signé par le Préfet et remis au cours des cérémonies « 5 Décembre », (ce qui serait un moyen de revigorer systématiquement cette « journée mondiale du bénévolat », telle que recommandée par l'ONU).

III. Modifier les deux articles du projet de loi

Article 9 : Les pouvoirs publics inciteront fortement, par des journées « ad hoc » de qualité, les Institutions de retraite et les entreprises à informer les futurs et nouveaux retraités sur la diversité associative et les opportunités d'engagement citoyen et bénévole et inciteront ces futurs et nouveaux retraités à de tels engagements, en les laissant évidemment libres de leurs choix.

Pour les entreprises, des actions de même nature entreront dans leurs obligations en matière de « Responsabilité Sociétale d'Entreprise » (RSE). Dans ce sens, les entreprises seront invitées à négocier des accords collectifs donnant droit à des congés d'engagement l'année précédant la retraite.

Article 10 : Sur recommandation des associations et sur la base de critères communs à convenir, l'Etat accordera aux projets associatifs les plus innovants et aux seniors bénévoles les plus engagés dans la lutte contre l'isolement des personnes âgées un « trophée de reconnaissance républicaine

À l'Abord'Âge, pourquoi ?

Pourquoi le projet ?

Les objectifs de ce défi :

1- Promouvoir le bien vieillir :

L'âge d'être senior n'est pas synonyme d'arrêt des activités physiques, mentales et des liens sociaux. La volonté de bien vieillir est le préalable à l'envie de faire et au courage de suivre ses envies.

C'est pour montrer que vivre ses envies même à l'âge senior, nécessite de prendre à bras le corps la prévention de sa santé et l'organisation de son meilleur vieillissement.

2 – Participer à une action humaniste :

En rapport avec nos valeurs de partage et d'entraide, il nous a paru essentiel de profiter de cette traversée pour proposer d'offrir le prix de la vente de notre bateau, à l'issue de la traversée, à une Association reconnue d'intérêt général dans le domaine de la santé et du bien-être, ou du sport.

3 – Mettre en avant ce défi :

C'est l'équipage le plus âgé ayant tenté la traversée d'un océan (65 ans de moyenne d'âge) :

71, 68, 61 et 60 ans.

L'équipage :



Il est composé d'un sexagénaire en activité professionnelle et de trois retraités très actifs dans diverses associations sociales ou sportives.

L'idée de la traversée de l'Atlantique revient à Philippe Berquin qui l'a déjà réalisée à la voile et à l'aviron en double.



Le sport est une évidence du chemin du bien vieillir. C'est par cette voie sportive qu'ils veulent le montrer.

Bien vieillir c'est être actif sur les plans physique et mental.

La pratique d'une activité sportive engendre une baisse de mortalité de l'ordre de 30 %.

Une étude américaine de 2009 a montré que même démarré après 70 ans, le sport accroît l'espérance de vie et un bien-être augmenté durant la vie après cet âge.

Le défi de la traversée de l'Atlantique à la rame :

L'objectif de ces quatre seniors est de montrer que tout est possible à 60-70 ans et bien au-delà, pour peu que la santé, l'envie, voire la passion soient entretenues.

Cette aventure solidaire capitalise sur des valeurs nobles de liberté, de courage, de partage, de respect, de dépassement de soi, de solidarité d'esprit d'équipe.

«Il y a des hommes âgés chez les sportifs, il n'existe pas de vieillards»

Paul Vialar – *Auteur dramatique et romancier français ; 1898-1996*

Annexe 14 : Exemples de statistiques publiques impactant la perception de l'âge

2. Auteurs dans les affaires traitées par les parquets en 2017, selon le sexe et l'âge

unité : auteur-affaire

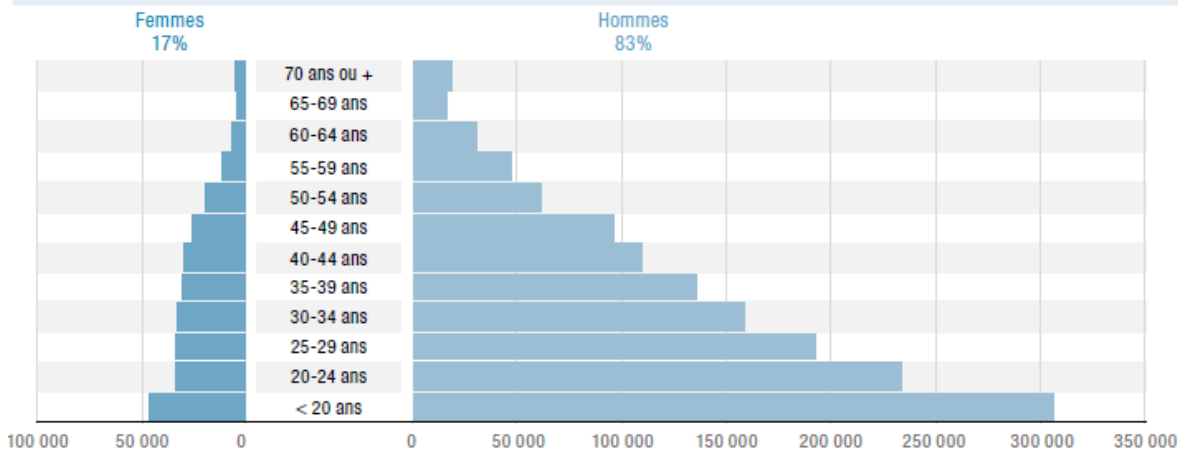


Tableau global des auteurs par âge.

1. Auteurs dans les affaires traitées au parquet en 2017, selon l'âge et la nature d'affaire

unité : %

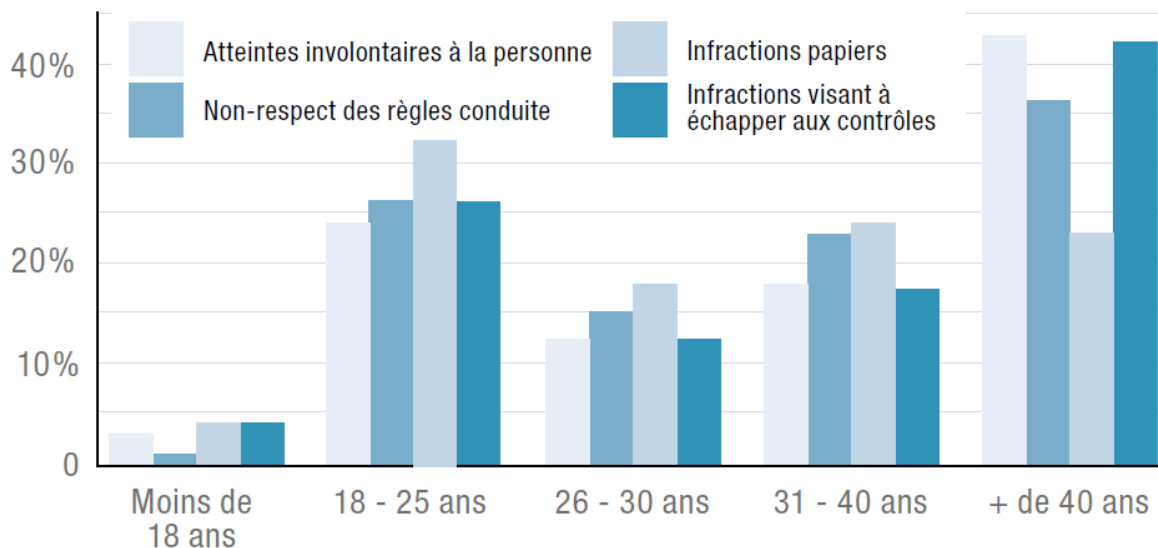
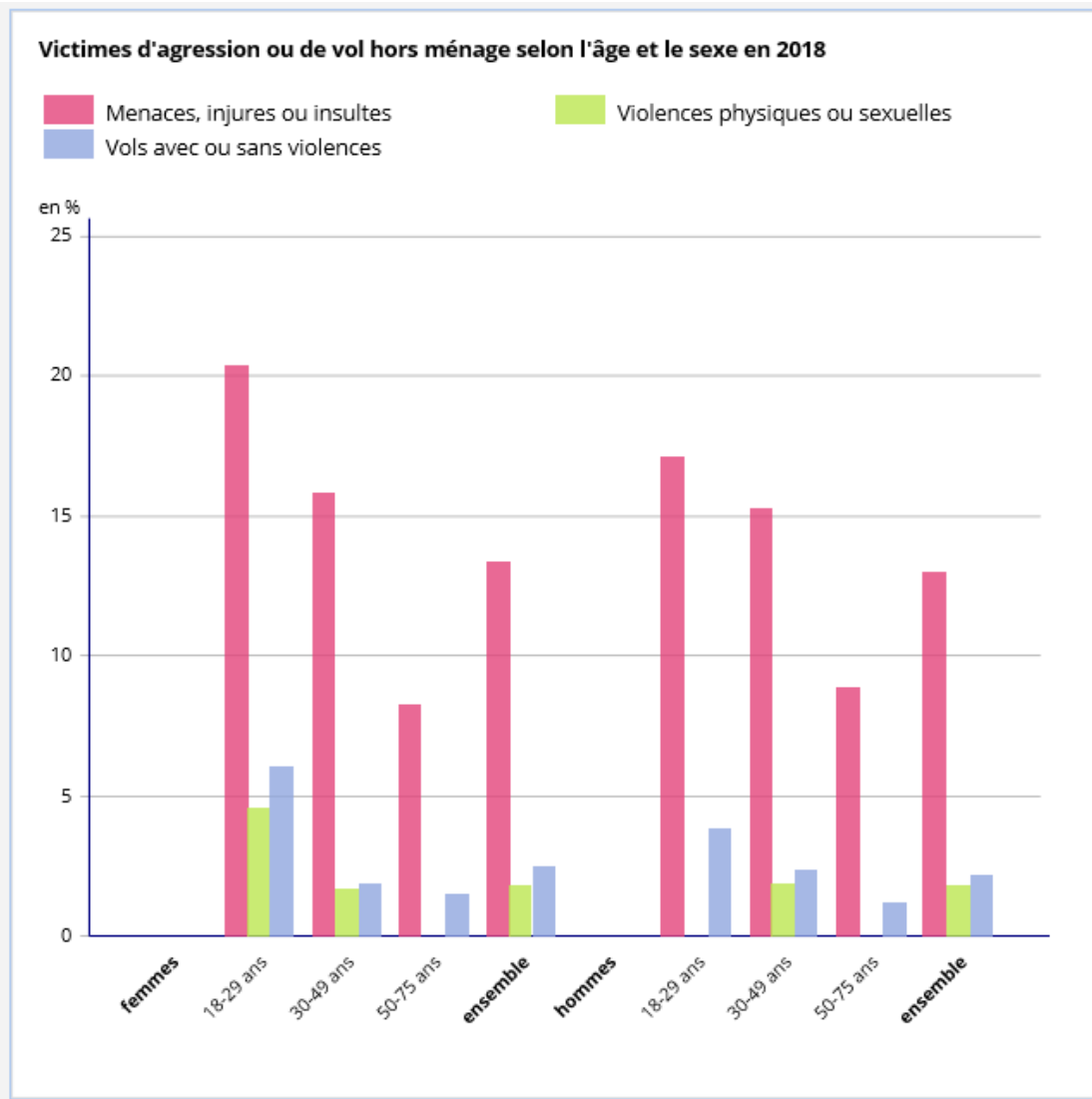


Tableau type du découpage, par âge, selon le type d'affaires/contentieux.

Source : Références statistiques justice : année 2017, Ministère de la Justice



Source : Insee, enquête Cadre de vie et sécurité 2018 ; ONDRP ; SSMSI.



MANIFESTE AAFA-TUNNEL DES 50

Aujourd'hui, en France, une femme majeure sur deux a plus de 50 ans : 51 % de la population féminine majeure, un quart de la population majeure totale. Mais cette majorité réelle dans la vie est traitée comme une minorité invisible dans les fictions !

Sur l'ensemble des films français de 2015, seuls 8 % des rôles sont attribués à des comédiennes de plus de 50 ans. En 2016, c'est encore moins : 6 %.

Les personnages féminins ne vieillissent pas... Ils disparaissent des écrans !

Nous,
Scénaristes,
Réalisatrices et réalisateurs,
Directrices et directeurs de casting
Productrices et producteurs,
Distributrices et distributeurs,

Premier-e-s signataires du Manifeste AAFA-Tunnel des 50,

Conscient-e-s que les fictions cinématographiques et télévisuelles, au-delà d'être des objets artistiques, véhiculent des normes, transmettent des valeurs et mettent en jeu des représentations qui influencent notre perception du monde, nous nous engageons, aux côtés d'AAFA-Tunnel de la Comédienne de 50 ans, à combattre les stéréotypes sexistes liés à l'âge des femmes, reproduits dans les fictions.

Nous affirmons qu'il est urgent d'agir :

Rendre visibles les femmes de plus de 50 ans dans les fictions est un enjeu de société.

Dans la pratique de nos métiers respectifs, nous veillerons particulièrement :

- À la proportion équitable de personnages féminins et masculins de plus de 50 ans dans les fictions que nous contribuons à créer ;
- À ce que les personnages féminins de plus de 50 ans soient en phase avec l'évolution de la place des femmes de cet âge dans la société ;
- À ne pas spécifier dans les scénarios, lorsque cela ne change pas le sens de l'histoire, le genre des rôles pouvant être joués indifféremment par une femme ou un homme, notamment pour les rôles de fonction et de pouvoir qui sont généralement donnés aux hommes de plus de 50 ans. Par exemple, la parenthèse (F/H) pourra être apposée après la dénomination du rôle ;
- À ce que la différence d'âge dans les couples de fiction soit plus proche de la réalité (deux ans dans les couples français, source Insee) lorsque cela ne change pas le sens de

l'histoire. Par exemple, quand le personnage masculin a plus de 50 ans, éviter de lui octroyer une compagne de vingt ans sa cadette ;

- À la vraisemblance entre l'âge des rôles féminins de plus de 50 ans et celui des actrices choisies pour les interpréter, afin que les femmes puissent se reconnaître dans l'image que la fiction donne d'elles.

Enfin, nous scénaristes, réalisatrices et réalisateurs, directrices et directeurs de casting, productrices et producteurs, distributrices et distributeurs, nous engageons aussi à sensibiliser nos collègues : **qui n'est pas représenté-e n'existe pas !**

Nous,
Metteuses et metteurs en scène de théâtre,
Nous engageons, dans la pratique de nos métiers, à combattre les stéréotypes sexistes liés à l'âge des femmes représentées sur scène et à nous inspirer de ce manifeste lors de la distribution de nos spectacles.

Nous,
Agent·e·s artistiques et littéraires,
Nous engageons, dans le cadre de la mission confiée par nos artistes, à promouvoir la mise en œuvre de ce manifeste auprès de nos partenaires.

Nous,
Actrices et acteurs,
Soutenons ce manifeste, levier nécessaire pour un changement significatif vers une plus juste répartition des rôles.

Nous,
Spectatrices et spectateurs,
Considérons qu'il est urgent de rendre visibles les femmes de plus de 50 ans dans les fictions.



Manifeste AAFA-Tunnel des 50
Fait à Paris, le 11 avril 2018

AAFA-Tunnel de la Comédienne de 50 ans
aafa.tunneldes50@gmail.com
<http://aafa-asso.info/tunnel-de-la-comedienne-de-50-ans/>



N° 2434

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 9 décembre 2014.

PROPOSITION DE LOI

instituant des funérailles républicaines,

(Renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du Règlement.)

présentée par Mesdames et Messieurs

Bruno LE ROUX, Hervé FÉRON, Jean-Paul CHANTEGUET, Olivier DUSSOPT, Christian FRANQUEVILLE, Sylvie TOLMONT, Philippe PLISSON, Isabelle BRUNEAU, Jean-Pierre ALLOSSERY, Chaynesse KHIROUNI, Gilbert SAUVAN, Michel MÉNARD, Catherine BEAUBATIE, Régis JUANICO, Jean-Patrick GILLE, Françoise IMBERT, François LONCLE, Pascale CROZON, Jean-Paul BACQUET, Michel LIEBGOTT, Dominique RAIMBOURG, Michel ISSINDOU, Sandrine HUREL, Daniel BOISSERIE, Marc GOUA, Odile SAUGUES, Jean-Yves LE DÉAUT, Marie-Françoise CLERGEAU, Jean LAUNAY, Serge JANQUIN, Jean-Pierre DUFAU, Catherine COUTELLE, Patricia ADAM, Daniel VAILLANT, Marie-Lou MARCEL, Michel VERGNIER, Jacques VALAX, Laurent GRANDGUILLAUME, Ibrahim ABOUBACAR, Nathalie APPÉRÉ, Joël AVIRAGNET, Dominique BAERT, Serge BARDY, Nicolas BAYS, Christian BATAILLE, Marie-Noëlle BATTISTEL, Philippe BAUMEL, Karine BERGER, Gisèle BIÉMOURET, Philippe BIES, Jean-Pierre BLAZY, Yves BLEIN, Patrick BLOCHE, Florent BOUDIE, Marie-Odile BOUILLÉ, Kheira BOUZIANE-LAROUCSI, Jean-Louis BRICOUT, François BROTTES, Gwenegan BUI, Sabine BUIS, Jean-Claude BUISINE, Alain CALMETTE, Yann CAPET, Martine CARRILLON-COUVREUR, Nathalie CHABANNE, Guy CHAMBEFORT, Marie-Anne CHAPDELAIN, Dominique CHAUVEL, Alain CLAEYS, Romain COLAS, Valérie CORRE, Michèle DELAUNAY, Guy DELCOURT, Sophie DESSUS, Jean-Louis DESTANS, Fanny DOMBRE-COSTE, Sandrine DOUCET, Françoise DUBOIS, William DUMAS, Laurence DUMONT, Yves DURAND, Corinne ERHEL, Marie-Hélène FABRE, Martine FAURE, Richard FERRAND, Aurélie FILIPPETTI, Hugues FOURAGE, Michèle FOURNIER-ARMAND, Michel FRANÇAIX, Geneviève GAILLARD, Hélène GEOFFROY, Daniel GOLDBERG, Pascale GOT, Estelle GRELIER, Jean GRELLIER, Édith GUEUGNEAU, Chantal GUITTET, Joëlle HUIILLIER, Monique IBORRA, Marietta KARAMANLI, Bernadette LACLAIS, François LAMY, Jean-Luc LAURENT, Anne-Yvonne LE DAIN, Viviane LE DISSEZ, Annick LE LOCH, Patrick LEMASLE, Catherine LEMORTON, Michel LESAGE, Bernard LESTERLIN, Audrey LINKENHELD, Lucette LOUSTEAU, Jacqueline MAQUET, Jean-René MARSAC, Martine MARTINEL, Sandrine MAZETIER, Kléber MESQUIDA, Pierre-Alain MUET, Philippe NAUCHE, Nathalie NIESON, Robert OLIVE, Monique ORPHÉ, Luce PANE, Rémi PAUVROS, Hervé PELLOIS, Jean-Claude PEREZ, Sébastien PIETRASANTA, Christine PIRES BEAUNE, Pascal POPELIN, Émilienne POUMIROL, Michel POUZOL, Patrice PRAT, Christophe PREMAT, Catherine QUÉRÉ, Marie RÉCALDE, Marie-Line REYNAUD, Marcel ROGEMONT, Frédéric ROIG, Gwendal ROUILLARD, René ROUQUET, Boinali SAID, Christophe SIRUGUE, Suzanne TALLARD, Pascal TERRASSE, Jean-Louis TOURAINE, Stéphane TRAVERT, Catherine TROALLIC,

Cécile UNTERMAIER, Olivier VERAN, Patrick VIGNAL, Jean-Michel VILLAUMÉ et les membres du groupe socialiste, républicain et citoyen ⁽¹⁾ et apparentés ⁽²⁾,

députés.

(1) *Ce groupe est composé de Mesdames et Messieurs* : Ibrahim Aboubacar, Patricia Adam, Sylviane Alaux, Jean-Pierre Allossery, Pouria Amirshahi, François André, Nathalie Appéré, Christian Assaf, Joël Aviragnet, Pierre Aylagas, Jean-Marc Ayrault, Alexis Bachelay, Guillaume Bachelay, Jean-Paul Bacquet, Dominique Baert, Gérard Bapt, Serge Bardy, Ericka Bareigts, Claude Bartolone, Christian Bataille, Delphine Batho, Marie-Noëlle Battistel, Laurent Baumel, Philippe Baumel, Nicolas Bays, Catherine Beaubatie, Jean-Marie Beffara, Luc Belot, Karine Berger, Gisèle Biémouret, Philippe Bies, Erwann Binet, Jean-Pierre Blazy, Yves Blein, Patrick Bloche, Daniel Boisserie, Christophe Borgel, Florent Boudie, Marie-Odile Bouillé, Christophe Bouillon, Brigitte Bourguignon, Malek Boutih, Kheira Bouziane, Emeric Bréhier, Jean-Louis Bricout, Jean-Jacques Bridey, François Brottes, Isabelle Bruneau, Gwenegan Bui, Sabine Buis, Jean-Claude Buisine, Sylviane Bulteau, Vincent Burroni, Alain Calmette, Jean-Christophe Cambadélis, Colette Capdevielle, Yann Capet, Christophe Caresche, Marie-Arlette Carlotti, Fanélie Carrey-Conte, Martine Carrillon-Couvreur, Christophe Castaner, Laurent Cathala, Jean-Yves Caullet, Nathalie Chabanne, Guy Chambefort, Jean-Paul Chanteguet, Marie-Anne Chapdelaine, Dominique Chauvel, Pascal Cherki, Jean-David Ciot, Alain Claeys, Jean-Michel Clément, Marie-Françoise Clergeau, Romain Colas, Philip Cordery, Valérie Corre, Jean-Jacques Cotel, Catherine Coutelle, Jacques Cresta, Pascale Crozon, Frédéric Cuvillier, Seybah Dagoma, Yves Daniel, Carlos Da Silva, Pascal Deguilhem, Florence Delaunay, Michèle Delaunay, Guy Delcourt, Pascal Demarthe, Sébastien Denaja, Françoise Descamps-Crosnier, Sophie Dessus, Jean-Louis Destans, Michel Destot, Fanny Dombre-Coste, René Dosière, Philippe Doucet, Sandrine Doucet, Françoise Dubois, Jean-Pierre Dufau, Anne-Lise Dufour-Tonini, Françoise Dumas, William Dumas, Jean-Louis Dumont, Laurence Dumont, Jean-Paul Dupré, Yves Durand, Philippe Duron, Olivier Dussopt, Henri Emmanuelli, Corinne Erhel, Sophie Errante, Marie-Hélène Fabre, Alain Fauré, Martine Faure, Olivier Faure, Hervé Féron, Richard Ferrand, Aurélie Filippetti, Hugues Fourage, Jean-Marc Fournel, Valérie Fourneyron, Michèle Fournier-Armand, Michel Françaix, Christian Franqueville, Jean-Claude Fruteau, Jean-Louis Gagnaire, Geneviève Gaillard, Yann Galut, Guillaume Garot, Hélène Geoffroy, Jean-Marc Germain, Jean-Patrick Gille, Jean Glavany, Daniel Goldberg, Geneviève Gosselin-Fleury, Pascale Got, Marc Goua, Linda Gourjade, Laurent Grandguillaume, Estelle Grelier, Jean Grellier, Élisabeth Guigou, Chantal Guittet, David Habib, Razzy Hammadi, Benoît Hamon, Mathieu Hanotin, Joëlle Huillier, Sandrine Hurel, Monique Iborra, Françoise Imbert, Michel Issindou, Éric Jalton, Serge Janquin, Henri Jibrayel, Régis Juanico, Armand Jung, Laurent Kalinowski, Marietta Karamanli, Philippe Kemel, Chaynesse Khirouni, Bernadette Laclais, Conchita Lacuey, François Lamy, Anne-Christine Lang, Colette Langlade, Jean Launay, Pierre-Yves Le Borgn', Jean-Yves Le Bouillonnet, Gilbert Le Bris, Anne-Yvonne Le Dain, Jean-Yves Le Déaut, Viviane Le Dissez, Annick Le Loch, Jean-Pierre Le Roch, Bruno Le Roux, Patrick Lebreton, Michel Lefait, Dominique Lefebvre, Patrick Lemasle, Catherine Lemorton, Christophe Léonard, Annick Lepetit, Arnaud Leroy, Michel Lesage, Bernard Lesterlin, Michel Liebgott, Martine Lignières-Cassou, Audrey Linkenheld, François Loncle, Lucette Lousteau, Victorin Lurel, Jean-Pierre Maggi, Jacqueline Maquet, Marie-Lou Marcel, Jean-René Marsac, Philippe Martin, Martine Martinel, Frédérique Massat, Sandrine Mazetier, Michel Ménard, Patrick Mennucci, Kléber Mesquida, Pierre-Alain Muet, Philippe Nauche, Nathalie Nieson, Philippe Noguès, Robert Olive, Maud Olivier, Monique Orphé, Michel Pajon, Luce Pane, Christian Paul, Rémi Pavvros, Germinal Peiro, Jean-Claude Perez, Sébastien Pietrasanta, Martine Pinville, Christine Pires Beaune, Philippe Plisson, Elisabeth Pochon, Pascal Popelin, Dominique Potier, Émilienne Poumirol, Michel Pouzol, Régine Povéda, Patrice Prat, Christophe Premat, Joaquim Pueyo, François Pupponi, Catherine Quéré, Valérie Rabault, Monique Rabin, Dominique Raimbourg, Marie Récalde, Marie-Line Reynaud, Eduardo Rihan Cypel, Denys Robiliard, Alain Rodet, Marcel Rogemont, Frédéric Roig, Barbara Romagnan, Bernard Roman, Gwendal Rouillard, René Rouquet, Alain Rousset, Béatrice Santais, Odile Saugues, Gilbert Sauvan, Gilles Savary, Gérard Sebaoun, Christophe Sirugue, Julie Sommaruga, Suzanne Tallard, Pascal Terrasse, Sylvie Tolmont, Jean-Louis Touraine, Stéphane Travert, Catherine Troallic, Cécile Untermaier, Jean-Jacques Urvoas, Daniel Vaillant, Jacques Valax, Clotilde Valter, Michel Vauzelle, Olivier Veran, Fabrice Verdier, Michel Vergnier, Patrick Vignal, Jean-Michel Villaumé, Jean-Jacques Vlody et Paola Zanetti.

(2) Marie-Françoise Bechtel, Chantal Berthelot, Jean-Luc Bleunven, Guy-Michel Chauveau, Yves Goasdoué, Édith Gueugneau, Christian Hutin, Jean-Luc Laurent, Annie Le Houerou, Serge Letchimy, Gabrielle Louis-Carabin, Hervé Pellois, Napole Polutélé et Boinali Said.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Les familles confrontées au deuil sollicitent de plus en plus les mairies pour l'organisation de cérémonies civiles. En effet, les citoyens qui ne se réclament d'aucune religion se trouvent démunis et attendent de notre République qu'elle leur offre des perspectives pour accompagner leurs morts.

Organiser un dernier hommage au défunt autour d'un rituel funèbre civil peut être un apaisement pour la famille par la solennité qui s'en dégage et le soutien apporté.

La loi du 9 décembre 1905 a consacré le principe de séparation entre l'Église et l'État ainsi que la liberté de conscience et de pratique culturelle.

La cérémonie civile ou laïque concerne les personnes ne souhaitant pas intégrer d'aspects religieux lors des obsèques du défunt. Jusqu'alors, seules les pompes funèbres jouaient un rôle clef dans ce type de cérémonie. La République française se doit de prendre en charge, comme elle le fait pour les naissances, les mariages, voire même les parrainages civils, un rite propre pour commémorer la mort de ses citoyens. Chaque municipalité devrait être en capacité d'intervenir pour assurer un moment de recueillement auprès du défunt, même en l'absence de cérémonie religieuse.

Cet acte républicain est un service aux citoyens qui n'appelle pas de participation financière.

La présente proposition de loi vise donc à assurer la prise en charge civile des obsèques permettant à cet événement de se dérouler dans les meilleures conditions et de répondre aux besoins exprimés par de très nombreuses familles.

PROPOSITION DE LOI

Article unique

I. – L'article L. 2223-1 du code général des collectivités territoriales est complété par un alinéa ainsi rédigé :

« Chaque commune, dès lors qu'elle dispose d'une salle municipale adaptée, met celle-ci gratuitement à disposition des familles qui le demandent et garantit ainsi l'organisation de funérailles républicaines qui leur permettront de se recueillir. À la demande de la famille du défunt, un représentant de la commune, officier d'état civil, procède à une cérémonie civile. »

II. – La charge pour les collectivités territoriales est compensée, à due concurrence, par la majoration de la dotation globale de fonctionnement et, corrélativement pour l'État, par la création d'une taxe additionnelle aux droits mentionnés aux articles 575 et 575 A du code général des impôts.

Les 10 principes fondamentaux

- Initier les enfants à la **connaissance**, à la pratique des métiers
- Développer leur **dextérité** manuelle
- Découvrir et travailler la **matière**
- Élaborer et **réaliser** un bel ouvrage
- Apprendre le **respect** de l'outil et du travail bien fait
- Éveiller leur regard, les sensibiliser au **patrimoine**
- Mieux **vivre ensemble** et participer au « bien vieillir »
- Susciter des **vocations**
- Maintenir un lien **intergénérationnel**
- (Re)Prendre **confiance** en soi

Contactez-nous !

22 rue des Filles-Dieu
10 000 Troyes

Par courrier info@loutilenmain.fr

Par mail

Par téléphone 03 25 73 74 85

www.loutilenmain.fr
Ils nous font confiance

Siège social : APCMA Paris - 12, avenue Marceau - 75 008 Paris

L'Outil en Main

France

Association loi 1901

& Échanger & Transmettre

L'initiation des enfants aux métiers manuels et du patrimoine

Plus de 150 métiers initiés

Quelques exemples de métiers :

Couvreur	Charpentier	Menuisier	Ebéniste	Ferronnier	Tailleur de pierre	Travail du cuir
Electricien	Plombier	Peintre en bâtiment	Boulangier	Pâtissier	Fleuriste	Couturière
Coiffeur	Apiculteur	Et bien d'autres encore...				

« L'épanouissement de 2 générations »

& Échanger Transmettre

L'Outil en Main s'insère dans un contexte socio-économique qui a beaucoup évolué.

Les ateliers sont un lieu d'échanges et de transmission de savoir-faire mais également de valeurs et de lien social.

La relation intergénérationnelle qui s'y développe permet l'épanouissement des deux générations qui échangent et travaillent ensemble à la création manuelle.

Un concept inédit

L'idée de faire se rencontrer des enfants avides de découvrir le travail manuel et des gens de métier retraités ayant envie de transmettre leur savoir-faire se concrétise dans les associations L'Outil en Main selon trois principes fondamentaux : L'initiation aux métiers manuels et du patrimoine se fait dans de vrais ateliers, avec de vrais outils et est dispensée par de vrais gens de métier.

Des objectifs concrets

- La revalorisation des métiers manuels et du patrimoine, gisements d'emplois pour les jeunes.
- La sauvegarde de métiers en voie de disparition dont le savoir-faire doit être conservé.
- L'opportunité de découvrir les métiers manuels, pour s'orienter ensuite vers une formation ou un métier CHOISI(E).
- L'utilité sociale pour les seniors, dont l'investissement dans les associations contribue au « Mieux Vieillir ».

Les enfants
de 9 à 14 ans



JE

- ✓ découvre des métiers manuels
- ✓ m'initie au bon geste
- ✓ travaille avec de vrais outils
- ✓ réalise un ouvrage

Les femmes et hommes
de métier retraités bénévoles



J'AI

- ✓ du temps libre
- ✓ un savoir faire
- ✓ l'envie de transmettre

=

NOUS

Ensemble,
partageons !



- ✓ faisons émerger des talents
- ✓ développons la dextérité manuelle
- ✓ favorisons les liens inter-générationnels
- ✓ créons le lien social
- ✓ revalorisons les métiers du patrimoine





Dossier de présentation



Histoires vivantes
de territoires



Association Globeconteur • Siège social : Le Solilab, 8 rue de Saint Domingue, 44200 Nantes
Adresse postale : 30 rue du Sillon, 44360 Le Temple de Bretagne
06 66 41 69 05 • contact@globeconteur.org • www.globeconteur.org

Sommaire

Notre histoire	3
La mission de Globeconteur	3
L'équipe GlobeConteur	4
À qui s'adresse GlobeConteur ?	4
Les principales actions de GlobeConteur :	
> Apprès des citoyens	5
- Les GlobeCollecteurs, une communauté grandissante	
- Devenir GlobeConteur	
- GlobeConteur au service des familles	
> Apprès des Collectivités et des acteurs d'un territoire	6
- L'histoire populaire par les habitants d'Estuaire et Sillon (44)	
> Apprès des organisations et des associations	6
> Le vidéomaton, l'outil ludique et fédérateur pour tout type d'événements	7
> Les coups de pouce	7
Un grand merci pour votre confiance et votre soutien	8
> Les prix et soutiens privés	
> Nos partenaires relais du projet	
> Les partenaires financiers publics	
> Soutenez-nous sur Lilo	
Contact	9

Notre histoire

L'association GlobeConteur est née de constats partagés par des amis issus d'univers différents et de leur envie d'agir :

“ D'ici 2025, il y aura plus de 25 % de personnes âgées de plus de 75 ans : il est urgent de repenser la place des aînés dans la société.”

“ Dans certaines civilisations, nos aînés sont au cœur de la société. En France, les anciens sont trop souvent à côté. Aussi, il semble important de créer des espaces intergénérationnels grâce à la transmission.”

“ On apprend souvent l'histoire et la géographie à travers les grands hommes et les grandes dates. Pour GlobeConteur, l'histoire appartient à toutes et à tous et les petites histoires racontent une grande histoire.”

La mission de GlobeConteur



Créée en 2017, Globeconteur est une association citoyenne qui agit pour amplifier la **transmission de l'histoire populaire** entre les générations et les cultures, par la **collecte d'histoires de vie** par audio, vidéo, ou écrit auprès des **particuliers, des collectivités et des organisations**.

Toutes ces histoires de vie sont mises à disposition du plus grand nombre via une **plateforme numérique**.

Ainsi, GlobeConteur vise à redonner une place centrale aux **citoyens** les plus éloignés de la parole (notamment les personnes âgées), à développer un autre rapport aux territoires, à ses espaces de vie et de passage par la **transmission** des histoires collectées.

GlobeConteur permet également la **compréhension du monde** aux générations futures par le **travail de la mémoire**.

Plusieurs actions permettent à l'association de remplir sa mission :



> La formation et l'animation d'une communauté de GlobeCollecteurs à partir d'une pédagogie auto-apprenante et d'une expertise terrain



> La mise en place de temps d'échanges interculturels et intergénérationnels



> La création d'une cartographie numérique accessible sur www.globeconteur.org qui permet de conserver l'histoire populaire et de la rendre accessible au plus grand nombre



> Des ateliers, des animations, des parcours au sein des territoires, des organisations, des entreprises et des familles

A qui s'adresse GlobeConteur ?



- > aux **enfants** qui veulent découvrir l'histoire autrement,
- > aux **nouveaux habitants** qui veulent découvrir leur territoire d'accueil,
- > aux **professeurs des écoles** et aux **animateurs** qui veulent s'appuyer sur des ressources pour développer leur pédagogie,
- > aux **professionnels des maisons de retraite** qui veulent développer ce type d'animation intergénérationnelle et de transmission et participer au changement de regard,
- > aux **touristes** et aux **professionnels du tourisme** qui veulent aborder leurs territoires de manière novatrice,
- > Enfin, à **tous les citoyens** qui ont envie de comprendre !
- > aux **groupes d'histoire locaux** qui veulent valoriser et diffuser leur collecte,



L'équipe GlobeConteur

L'association GlobeConteur s'appuie sur un conseil d'orientation de douze membres, issus principalement du secteur de la coordination de projets, du tourisme, de l'animation, du numérique...

L'association fonctionne en gouvernance partagée. Cinq commissions ouvertes affinent les actions : "collecte et collecteurs", "numérique", "finances et partenariat", "communication", "projet foodsharing".

Les commissions sont ouvertes à de nouveaux membres. Toute nouvelle personne souhaitant rejoindre l'une des commissions pourra disposer d'un parrain ou d'une marraine dans l'équipe.

Les principales actions de GlobeConteur

auprès des citoyens

Les GlobeCollecteurs, une communauté grandissante



L'association Globeconteur forme des **GlobeCollecteurs** partout en France.

Toute personne désireuse de recueillir des histoires populaires peut devenir Globecollecteur. Au préalable, le GlobeCollecteur bénéficiera d'un **parcours de formation** à distance via le numérique sous forme de webinaire ou en présentiel.

Depuis sa création, l'association GlobeConteur a formé près de **100 citoyens** GlobeCollecteurs contribuant désormais



à la création d'une encyclopédie vivante de notre histoire populaire.

Toutes les histoires recueillies par les Globecollecteurs sont en accès libre sur une **carte géographique vivante** consultable sur www.globeconteur.org/la-carte-vivante/

Devenir GlobeConteur



L'association GlobeConteur est à la disposition de tout citoyen qui souhaite devenir GlobeConteur et partager des histoires, des souvenirs qui viendront nourrir la carte vivante des histoires populaires. L'histoire appartient à toutes et à tous et nous pensons que les petites histoires racontent une grande histoire.



L'association GlobeConteur au service des familles

L'association GlobeConteur intervient sur demande pour recueillir l'histoire des familles lors d'un temps fort (cousinade, anniversaire...)



Les principales actions de GlobeConteur

auprès des collectivités et des acteurs d'un territoire



GlobeConteur intervient auprès des collectivités, des acteurs locaux de la culture, du lien social, à l'aménagement du territoire, au tourisme... Organiser un événement ponctuel, une animation autour de la mémoire d'un quartier, d'un bâtiment, d'un événement, recueillir l'histoire populaire du territoire par et pour les habitants, valoriser le patrimoine... etc... Plusieurs interventions sont possibles. Tout est à imaginer, ensemble.

L'histoire populaire par les habitants d'Estuaire et Sillon



De septembre 2019 à avril 2020, GlobeConteur lance une démarche innovante de mobilisation des habitants autour de l'histoire populaire locale.

Cette action a pour intention d'amplifier la transmission de cette histoire populaire entre les générations et les cultures, de générer un lien social profond et authentique et d'humaniser nos liens à l'histoire et au territoire !

auprès des organisations et des associations

Un départ à la retraite, la valorisation d'un métier, l'évolution d'une entreprise, le temps fort d'une ONG... GlobeConteur organise des ateliers sur la mémoire et l'humain au coeur des organisations. Plusieurs possibilités d'animations individuelles et collectives sont envisageables jusqu'au recueil de GlobeHistoires sur le thème du travail.

Formation Askoria



GlobeConteur a animé une session "Devenir GlobeCollecteur" en présentiel avec sept accompagnants éducatifs et sociaux (AES) au centre de formation Askoria de Rennes ! Notre session s'inscrit dans le cadre de l'ouverture de ces métiers aux projets d'innovation sociale.

France Parrainages Ile-et-Vilaine



À l'occasion de ses 10 ans, France Parrainages Ile-et-Vilaine a fait appel à GlobeConteur pour donner à voir les souvenirs, les anecdotes, l'humain, le sensible qui compose l'action quotidienne de cette belle association !

@Resovilles



Valoriser les parcours de vie de professionnels par une écoute sensible de celles et ceux qui vivent et animent le territoire, c'est la mission confiée par @resovilles à GlobeConteur.

Les principales actions de GlobeConteur

Le vidéomaton, l'outil ludique et fédérateur pour tout type d'événements

Le vidéomaton est un espace vivant de collecte d'histoires de vie. L'association GlobeConteur intervient avec son vidéomaton lors de fêtes de quartier, fêtes de famille, événement local, journées du patrimoine, festivals, forum ou salon.



Globeconteur accompagne les jeunes à se mobiliser pour la transmission

GlobeConteur soutient des jeunes de 18 à 30 ans porteurs d'un projet social et environnemental en itinérance. Cinq lauréats ont bénéficié du coup de pouce financier ou de formation GlobeConteur en 2019.

Cloé



Le projet "En roue libre", c'est un voyage à vélo de Nantes à Tokyo à la rencontre des habitants et habitats les plus singuliers de la planète ; lentement, s'inviter dans le quotidien des habitants du monde.

[en roue libre](#)

Antoine



"L'arbre de vie" est un film documentaire visant à faire état d'un écovillage situé à Maurmusson (44), en s'intéressant aux pratiques actuelles ainsi qu'aux parcours de chacun.e.s de l'écolieu et des environs.

[ArbreDeVieLeFilm](#)

Mariane



ITI KE NA ZONZA est une association de reforestation et d'agroécologie qui agit en République du Congo. Principaux objectifs : la préservation de la forêt équatoriale, le développement d'une agriculture respectueuse de l'environnement, et la préservation de la culture orale congolaise en récoltant et en partageant les contes des petits villages.

[congo.forest](#)

Michka



Le projet est un tour d'Europe à vélo. La raison d'être du projet est avant tout la quête de la raison d'être justement, mais de belles paroles ne peuvent suffire à mesurer le souffle de vie qui vous pousse à partir.

[europetmichka](#)

Manon et Adèle



Le projet GAIAA (Global warming : Awareness Insight Across America) s'inscrit dans le cadre de l'année de césure qu'elles préparent. L'idée est de partir à la rencontre des populations de pays variés sur le continent américain pendant six mois afin de discuter du réchauffement climatique. Leur but est d'établir un état des lieux de la conscience et de la sensibilité de différentes cultures à ce phénomène.

[Projet GAIAA](#)

Un grand merci
pour votre confiance et votre soutien !

Les prix et les soutiens privés



PREMIER PRIX "Roulez vieillesse"
"Demain mode d'emploi" - Octobre 2018
Les EcoSolies - Nantes



PRIX COUP DE COEUR "Innovation sociale"
via l'appel à projet "Luttons contre la solitude"
Fondation MONOPRIX



PRIX COUP DE COEUR "Innovation sociale"
AUDACITY AWARDS 2018



GlobeConteur est retenu pour "Projet à l'Appel"

Nos partenaires relais



Nos partenaires financiers publics



Soutenez-nous
sur Lilo

Lilo est un moteur de recherche citoyen qui finance des projets sociaux et environnementaux. Si vous optez pour Lilo, chaque recherche que vous ferez sur le web vous rapportera une goutte. Lilo transforme ensuite ces gouttes en argent au profit des associations de votre choix. Vous souhaitez nous soutenir ? Offrez-nous vos gouttes :

<https://www.lilo.org/fr/globeconteur-l-histoire-populaire/>



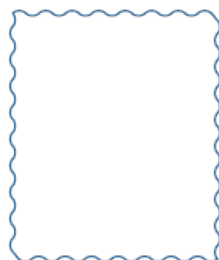
Histoires vivantes
de territoires



Association Globeconteur • Siège social : Le Solilab, 8 rue de Saint Domingue, 44200 Nantes
Adresse postale : 30 rue du Sillon, 44360 Le Temple de Bretagne
06 66 41 69 05 • contact@globeconteur.org • www.globeconteur.org



Ce passeport appartient à :



Mon nom :

Mon prénom :

Ma date de naissance :

Mon lieu de naissance :

Ma nationalité :

Mon adresse :

Ma classe :

Année scolaire :

Mon **Passeport** du civisme pour quoi faire ?

Le Civisme, c'est s'intéresser activement à ce qui nous entoure.

Le Civisme, c'est donner la priorité aux intérêts de la Nation plutôt qu'à ses propres intérêts.

Le Civisme, c'est contribuer à construire la société dans laquelle tu vivras.

Avec ce passeport, tu vas pouvoir réaliser des actions en t'engageant et en t'impliquant concrètement dans la vie locale de ton territoire.

Edito



Tu vas être le premier ambassadeur Saint-Laurentais du «passeport du civisme», initié par Maxence de Ruy, Maire de Talmont-Saint-Hilaire.

Avant de l'adopter je te propose de réfléchir avec tes parents, tes enseignants, tes éducateurs... tes camarades.

Très souvent, on entend ce mot «incivisme» :

- Un lieu public a été vandalisé (tags sur les murs de la salle omnisports)
- Un camarade fait l'objet de moqueries de la part des autres
- Je n'apporte pas mon aide à l'autre en difficulté
- Je ne respecte pas les règles de vie (horaires, tenue vestimentaire...)
- Je ne respecte pas les valeurs et symboles de la République

Ces quelques exemples sont l'opposé du civisme.

Le respect :

- de l'autre,
- des biens matériels,
- des règles sociales,
- des symboles de la République.

Je sais que tu as entendu tout ça, je te fais confiance.

Nous avons besoin de toi pour que le civisme soit vécu par tous.

Guy-Marie MAUDET
Maire de Saint-Laurent-sur-Sèvre

Symboles et valeurs

de la République

À toi de jouer pour retrouver 8 symboles de la République :

1



Réponse :

Respecter les valeurs de la République française est un élément fondamental pour la cohésion de la nation

2

Mon premier a 6 faces et se jette pour jouer :

Mon deuxième est la période entre la naissance et la mort :

Mon troisième est le bruit de l'abeille :

Mon tout est synonyme de symbole ou d'emblème :

3



Réponse :

Connaître et respecter ces symboles contribuent à la construction du sentiment national et à l'attachement de la république

4

4

Mon premier est uni à sa femme par Mr le maire :

Mon deuxième a son château à Nantes et est un prénom féminin :

Mon tout est une femme qui représente la liberté des peuples :

La République est-elle apparue en 1789, 1792, 1870 ?.....

5

Mets ces lettres en ordre : E Y N M H

Réponse :

6



Réponse :



7

Mon premier se saute sur la piste d'athlétisme

Mon deuxième est aussi appelé garçon ou jeune homme

Je dors dans mon troisième

Mon quatrième se boit beaucoup chez les anglais

Mon tout se dit aussi d'un score match nul

8

sans elle je ne peux pas parler, je suis

« Il n'y a rien de si puissant qu'une République où on observe les lois non par crainte ni par raison mais par passion » Corneille

En venant à la Mairie, quels symboles découvriras-tu ?

1	2	3	4	5	6	7	8
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

5

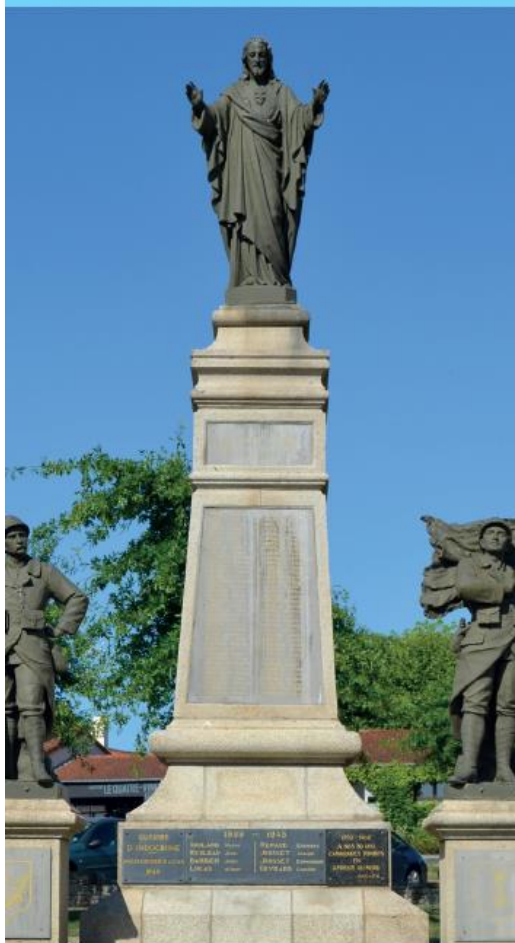
Devoir de Mémoire...

Le 02/08/1914, c'était la mobilisation générale, laissant là femmes, enfants ou parents, les soldats rejoignirent leurs casernes, résolus à gagner la guerre. Il y eut de grandes batailles comme celle de Verdun ou celle du Chemin des Dames et il y eut la guerre dans les tranchées : les pieds dans la boue, au milieu des rats, parfois sans rien à manger ou à boire tant le ravitaillement était aléatoire sous les bombardements.

La guerre dura 4 ans, les familles vivaient dans l'inquiétude et remplaçaient les soldats en guerre dans les fermes, les usines et même les écoles, ils devaient faire vivre le pays. La guerre s'éternisait. De nouvelles stratégies et la présence du Président Clemenceau, partout sur le front, insufflant espoir et courage, permirent la fin de ce désastre.

Clemenceau « le père la Victoire » et le Révérend Père Brottier aumônier dans les tranchées créèrent l'UNC afin d'aider les blessés, les veuves et les orphelins.

En ce 11 Novembre 2018, nous commémorons le centième anniversaire de la « grande guerre » : 1 400 000 morts, 3 à 4 millions de blessés, 600 000 veuves, 760 000 orphelins pour la France.



6

Action individuelle : participer à une commémoration

- ✓ Tu participeras en famille à la commémoration du samedi 10 novembre 2018 à 18h au Monument aux morts en présence des autorités locales de Saint-Laurent-sur-Sèvre et des représentants de SEEG.
- ✓ Tu te présenteras 15 mn avant le début de la cérémonie dans une tenue correcte et digne de l'événement auquel tu vas prendre part.
- ✓ Tu pourras participer à la montée des couleurs, aux dépôts de gerbes, à la lecture des textes et chanter La Marseillaise (voir les paroles ci-dessous) et lâcher de 77 ballons En mémoire des 77 victimes Saint Laurentaises.
- ✓ Une attitude respectueuse et attentionnée sera demandée.



AMBASSADEUR
Jean-Yves BILLON,
Président de la section UNC-AFN
Soldats de France



Complète La Marseillaise :

Couplet 1 :
Allons enfants de la _____
Le jour de gloire est arrivé !
Contre nous de la tyrannie,
L'_____ sanglant est levé (bis)
Entendez-vous dans les _____
Mugir ces féroces soldats ?
Ils viennent jusque dans vos _____
Égorger vos fils et vos compagnes !

Refrain :
Aux armes, _____
Formez vos bataillons,
_____ !
Qu'un sang impur
Abreuve nos sillons !

Couplet 2 :
Que veut cette horde d'esclaves,
De traîtres, de rois conjurés ?
Pour qui ces ignobles entraves,
Ces fers dès longtemps préparés ? (bis)
Français, pour nous, ah ! quel outrage,
Quels transports il doit exciter !
C'est nous qu'on ose méditer
De rendre à l'antique esclavage !

Couplet des enfants (ajouté en 1792)
Nous entrerons dans la carrière
Quand nos aînés n'y seront plus,
Nous y trouverons leur poussière
Et la trace de leurs vertus, (bis)
Bien moins jaloux de leur survivre
Que de partager leur cercueil,
Nous aurons le sublime orgueil
De les venger ou de les suivre



7



Savoir Donner, partager...

Le Secours catholique

Le Secours Catholique a été créé il y a 72 ans.

Il vient en aide aux personnes en difficulté en France et à l'étranger, suivant les besoins. C'est une association, avec beaucoup de bénévoles.

Son but est de permettre à tous de vivre dignement, grâce au partage et à l'écoute.

La vie n'est pas un long fleuve tranquille !

Dans une société qui privilégie souvent la réussite et la performance, les accidents de la vie et les inégalités sont souvent perçues comme une forme d'exclusion.

Or, toute vie humaine est un trésor malgré les fragilités et les faiblesses de chacun. Tourner son regard vers le plus faible et le plus fragile est au contraire une grande source d'épanouissement et de bonheur.

Aider et s'investir pour les autres permettent de grandir soi-même, en don de soi et en humanité.

« Ce qui compte, ce n'est pas ce que l'on donne, mais l'amour avec lequel on donne. » Mère Teresa

Action individuelle : participer à un don au profit d'une association humanitaire

✓ Du 3 au 7 décembre 2018, collecter des jeux et des jouets pour le Noël du Secours Catholique, à déposer sous la salle de l'îlot.



AMBASSADRICE
Marie-Hélène GELINEAU.
Responsable du Secours
Catholique Saint-Laurentais



Mots cachés

Retrouve les 12 mots cachés dans la grille de lettres.

Les mots à trouver peuvent être écrits horizontalement, verticalement, en diagonale, à l'endroit comme à l'envers !

- ENGAGER
- JEU
- DON
- SECOURS
- CATHOLIQUE
- EPICERIE
- SOLIDAIRE
- PAUVRE
- MIGRANT
- ECOUTE
- PARTAGE
- AGIR

Q	V	T	C	E	T	U	O	C	E	Z
A	E	P	A	U	V	R	E	R	O	E
E	I	N	T	C	T	S	M	I	V	R
I	R	M	H	R	A	B	I	G	P	I
S	E	C	O	U	R	S	G	A	T	A
X	C	W	L	D	O	N	R	G	F	D
A	I	L	I	M	G	T	A	U	V	I
P	P	G	Q	H	A	R	N	D	E	L
J	E	U	U	G	U	S	T	H	I	O
O	E	R	E	G	A	G	N	E	J	S



Rencontrer ses aînés...

Écoutons nos aînés !

Outre les soins, nos aînés (64 résidents) ont besoin d'écoute, de présence et surtout d'attention. Ils aiment particulièrement raconter leur histoire de vie.

La transmission de leur savoir est une vraie richesse. Nous avons tellement à apprendre d'eux, de leurs expériences. Écoutons-les !

Une mutation profonde touche notre société : c'est l'allongement de l'espérance de vie. Si l'espérance de vie était de 40 ans au 19^{ème} siècle, elle est de 80 ans aujourd'hui. C'est une chance !

Prendre soin de nos aînés, de plus en plus nombreux et dépendants, est devenu une priorité et une exigence d'autant plus grande quand les liens familiaux se distendent et que l'isolement est présent.

Notre société ne doit pas délaissé les personnes âgées. Bien au contraire, nous avons une dette et un devoir de reconnaissance envers eux.

Toi aussi, tu peux à ta manière prendre soin d'eux, en tissant des liens et un échange. Ce sera l'objet de ta mission.

Action individuelle : parrainer un aîné

Au mois de janvier, la tradition veut que l'on écrive un petit mot (les vœux) pour se souhaiter une bonne année.

- ✓ Tu écriras un mot, un poème ou tu réaliseras un dessin que tu enverras à un résident de l'EHPAD Montfort. Voici son adresse : EHPAD Montfort, 2 rue de la Sèvre Noire, 85290 Saint-Laurent-sur-Sèvre.
- ✓ En réponse à tes vœux, tu recevras une lettre. Tu connaîtras ainsi le nom de ce papi ou de cette mamie et tu pourras lui écrire tout au long de l'année.
- ✓ Une rencontre autour d'un goûter à l'EHPAD sera organisée avec ta classe afin de valider cette action.



AMBASSADRICE
Karine Guédon,
animatrice de l'EHPAD Montfort



Complète l'arbre généalogique de ta famille :



Découvrir son patrimoine...



Pour découvrir le patrimoine de Saint-Laurent-sur-Sèvre, nous allons prendre de la hauteur !

Nous allons gravir les ... marches (vous pourrez les compter en montant) du clocher de la Basilique.

En haut vous découvrirez le magnifique paysage de la vallée de la Sèvre nantaise... et ça, c'est déjà un patrimoine naturel qu'il nous faut préserver !

Mais vous allez repérer aussi le patrimoine voulu et construit par nos ancêtres :

- Pour son utilité collective (lavoir, moulin, pont...)
- Pour sa fonction sociale (château : lieu de prestige et de pouvoir)
- Pour sa fonction symbolique et mémorielle (monument aux morts)
- Pour sa fonction religieuse (lieux de culte : église, chapelle)
- Pour sa grandeur, son originalité, sa beauté...

De chaque élément de ce patrimoine, on peut connaître sa date de construction et toute son histoire... et c'est parce qu'on s'y intéresse et qu'on cherche à le connaître que ça devient vraiment... notre patrimoine !

12

Action collective : découvrir le patrimoine de Saint-Laurent-sur-Sèvre

- ✓ Identification des principaux éléments du patrimoine du bourg ou proche du bourg (et que l'on peut repérer – ou pas – du clocher) ; le but étant de montrer que ce patrimoine s'est enrichi au cours des siècles (surtout au XIX^e siècle) ... ou a disparu !
- ✓ En établir, avec l'aide des enseignants, un inventaire daté (1800, 1900, 2000) et localisé (Nord, Sud, Est, Ouest)
- ✓ Observation de ces différents éléments du patrimoine, lors de la montée au clocher ; ce qui sera comme une récompense finale à tout le travail de recherches exécuté.



AMBASSADEUR
Bernard RAYMOND,
Responsable de l'association
Histoire et Patrimoine de
Saint-Laurent-sur-Sèvre



• De quand date ce clocher ?

• A quoi ça sert un clocher ?
.....
.....

• De quel style est-il ?

• Quel est le nom de son architecte ?
.....

• Le trouvez-vous beau ?

13

Sensibiliser au secours des autres

« Les sapeurs pompiers volontaires »



Les jeunes sapeurs-pompiers formés au sein de l'Institut Saint Gabriel, sont une vraie opportunité de recrutement pour le centre de secours de Saint-Laurent-sur-Sèvre. Ces jeunes, âgés de 13 à 17 ans, sont formés sur 4 ans aux secours à la personne, aux manœuvres incendie et à différentes autres opérations



14

Véritable socle de la distribution des secours sur le territoire départemental, 2 405 sapeurs-pompiers volontaires sont répartis dans les 75 centres d'incendie et de secours. Citoyens presque ordinaires ayant choisi de donner de leur temps, en marge de leur activité professionnelle et de leur vie de famille, âgés de 16 minimum, ils sont issus de toutes les catégories socioprofessionnelles et vivent leur engagement avec passion, rigueur, sérénité et convivialité.

Leur dispersion sur le territoire et leur bonne connaissance du terrain correspondant à leur secteur d'intervention représentent autant d'atouts majeurs pour la continuité du service public de proximité.

Seule la présence des sapeurs-pompiers volontaires permet aujourd'hui d'assurer une couverture opérationnelle suffisante et un maillage de l'ensemble du territoire Vendéen pour garantir l'égalité des citoyens dans la distribution des secours.

La qualité des secours attendue par la population, la sécurité des sapeurs-pompiers eux-mêmes lors des interventions, conduisent à adapter et à améliorer sans cesse la formation, et donc le professionnalisme de ces personnels.

Action individuelle : s'immerger au cœur du quotidien des sapeurs-pompiers

- ✓ Les jeudis 16 et 23 mai 2019, tu visiteras le centre de secours de Saint-Laurent-sur-Sèvre.
- ✓ Tu seras accueilli par un sapeur-pompier volontaire qui te présentera les missions des sapeurs-pompiers ainsi que les différents véhicules et équipements utiles à leurs missions.
- ✓ Tu participeras également à plusieurs ateliers représentant le quotidien des sapeurs-pompiers.
- ✓ Après cette visite, tu recevras le cachet qui validera cette mission du civisme.



AMBASSADEUR
Le Serzant-Chef Pascal STRUYVE



AMBASSADEUR
le Serzant-Chef Thomas GUERIN



Trouve le nom des véhicules suivants et relie le à sa photo :

CCR

C
C
R

•

VLAR

V
L
H
R

•

USAU

V
S
A
U

•



15





Diagnostic territorial prospectif

GÉRONTOPÔLE | PAYS DE LA LOIRE
AUTONOMIE LONGÉVITÉ

Pr Gilles Berrut, Président-Fondateur
Me Valérie Bernat, directrice



Sommaire

- *Le projet associatif*
- Nos constats et nos enjeux
- Nos actions
- Conclusions et perspectives

Le Gérontopôle Pays-de-Loire en quelques mots

- ▶ Centre régional multidisciplinaire autour du Grand Âge, le Gérontopôle Pays-de-Loire a pour vocation de transformer le vieillissement de la population en une opportunité pour tous, avec pour objectifs:
 - ▶ D'améliorer la qualité de vie des personnes âgées, en les faisant reconnaître avant tout comme des citoyens aux besoins spécifiques
 - ▶ D'aider les acteurs de la société à adapter leurs pratiques, produits ou services et à changer leur regard
 - ▶ Et in fine de contribuer à rendre notre société plus inclusive
- ▶ Pour remplir ces objectifs, le centre met en œuvre une démarche globale à plusieurs niveaux:
 - ▶ Agir tant sur l'aspect gériatrie (approche soin / santé) que gérontologie (approche sociétale)
 - ▶ Agir aujourd'hui et penser demain (dimension prospective)
 - ▶ Agir avec tous pour créer des passerelles entre l'ensemble des acteurs concernés d'une manière ou d'une autre par le grand âge, afin de renforcer l'efficacité des solutions proposées au public âgé.

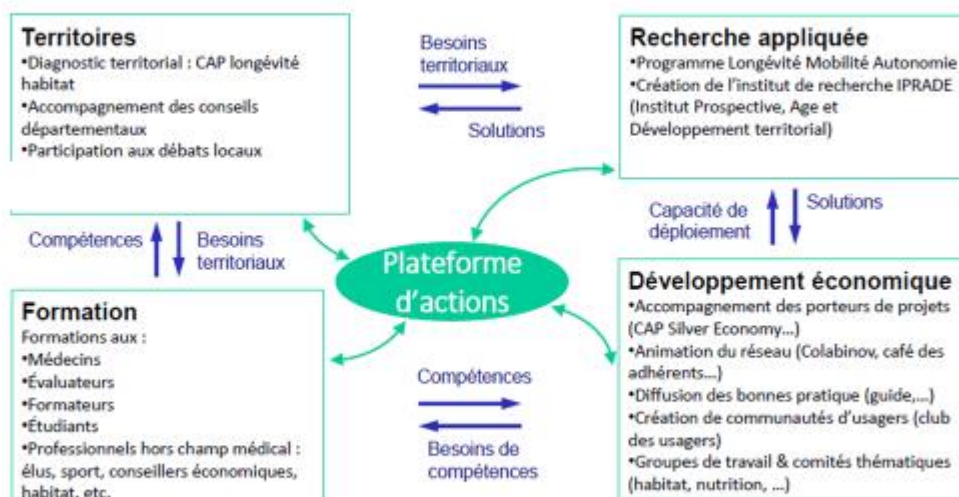
Repères et chiffres clés 2019

- **Création de l'association en 2010**
 - Une cocréation par 4 acteurs: le Pr. Bernut, la CCIR, le Conseil régional, les Universités de Nantes et d'Angers
 - Création d'une SAS Gérontopôle Développement en 2015
- **200 adhérents**
- **Moyens :**
 - Equipe : 8,6 ETP
 - Budget : 860 K€

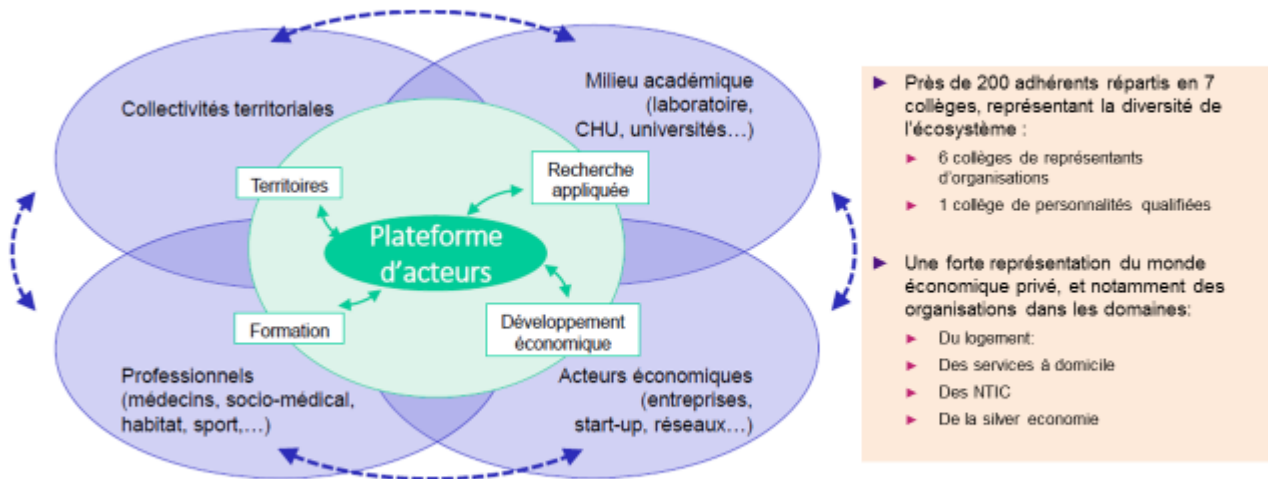
La longévité doit être une chance pour tous !



Une plateforme d'actions



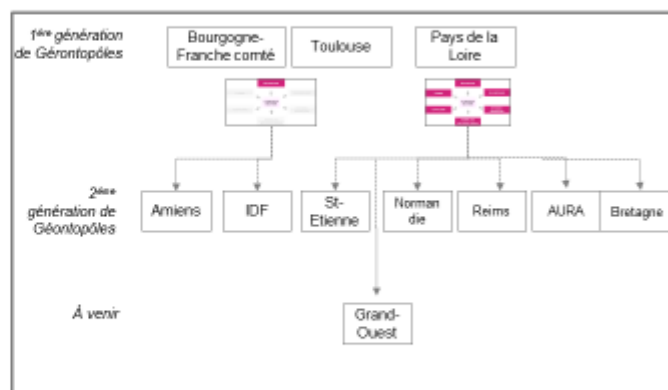
Une plateforme d'acteurs



Ecosystème des Gérontopôles au niveau national

- ▶ 10 Gérontopôles déjà créés ou en cours de constitution*:
 - ▶ AURA, Dijon-Franche-Comté, Toulouse, Pays de la Loire, Saint-Etienne, Normandie, Reims, IDF, Amiens, Bretagne
- ▶ Une histoire récente qui connaît un fort développement :
 - ▶ 3 premiers Gérontopôles créés dans les années 2007 – 2010: Toulouse, Dijon et Pays de la Loire
 - ▶ Une dynamique de création à partir de 2015 et a minima 1 en prévision (Grand-Ouest)
- ▶ Des acteurs non structurés en réseau au niveau national et présentant une diversité de modèles et de positionnements...
 - ▶ Ex: Dijon est plutôt positionné sur le médical et la recherche; l'IDF est porté par l'APHP...
 - ▶ ... Mais une certaine exemplarité du modèle des Pays de la Loire:
 - ✓ Modèle similaire pour le centre de Normandie
 - ✓ Des sollicitations du Grand-Ouest

Positionnement des gérontopôles



Une hétérogénéité des modèles. Un positionnement pionnier et inspirant du Gérontopôle PDL.

Axe « Territoires »

SENSIBILISER les élus et les agents des collectivités locales par la mise en place de conférences, séminaires, tables-rondes :

- Assises de la santé des Sables d'Olonne, éditions 2015 et 2016
- Journée Nationale Territoires de Longévité « *La ville de tous les âges* » – Nantes – novembre 2017
- Forum de l'Habitat de Mauges Communauté - novembre 2018
- Colloque « *Bien vieillir en Vendée* » - mai 2019

FORMER :

- « *Transition démographique et longévité : quels enjeux pour les élus des collectivités de proximité ?* »
- « *Vieillir sur nos territoires : quels enjeux pour les collectivités territoriales en termes d'habitat et de logements des plus de 60 ans ?* »

Axe « Territoires »

AIDER à la décision avec des études régionales

- « *L'habitat des seniors : état des lieux et enjeux* » - mars 2019
- « *Les enjeux de la longévité en Pays de la Loire* » - juillet 2019

AIDER à la conception de projets innovants sur les territoires :

- « *Jeanne & Léon* », accompagnement à la mise en place d'une cure de Prévention
- « *Les amis d'Hubert* », accompagnement à l'expérimentation sur le territoire d'Angers Loire Métropole

Axe « Territoires »

ACCOMPAGNER à la décision sur les projets gérontologiques locaux

ACCOMPAGNER à la mise en œuvre d'actions opérationnelles



Diagnostic Action Territorial Environnement Longévité (DATEL)



La gouvernance territoriale

Elus de la commune
Communauté de commune
Agglomération – métropole
Expression et représentativité citoyenne
Collectivité et représentation de l'Etat
Conseil général
Conseil régional
Agence Régionale de Santé
Préfecture de région



Viellissement et action publique

Hétérogénéité du vieillissement
Échelle locale : une chance pour l'équité !
Prospective géographie sociale locale
Respect des problématiques par dimensions territoriales :
rural, agglomération, métropole



Les outils de la démocratie participative (exemple de la ville d'Angers)

l'innovation
les solidarités
la citoyenneté
Les parcours de vie
une démarche qualité



Méthodologie du D.A.T.E.L.

I – Diagnostic factuel :

1. Démographie / Cartographie
2. Offres existantes

II – Diagnostic partagé

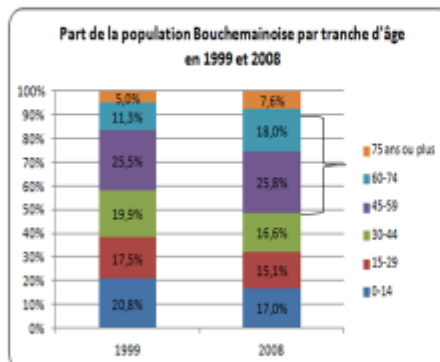
1. Entretiens élus, responsables
2. Entretiens population âgées
3. Entretiens métiers de services



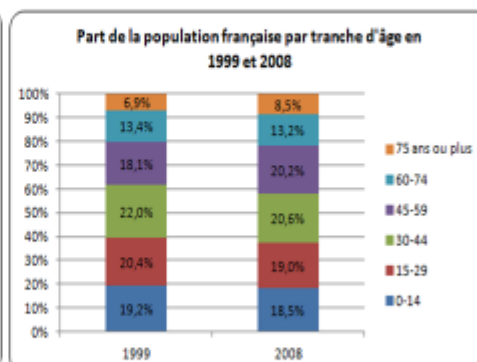
III – Hypothèses de propositions

IV – Discussion, priorités et élaboration de la mise en œuvre

❖ Une réserve de séniors sur la commune à appréhender



Données Insee, Recensements de la population - Etat civil 2011

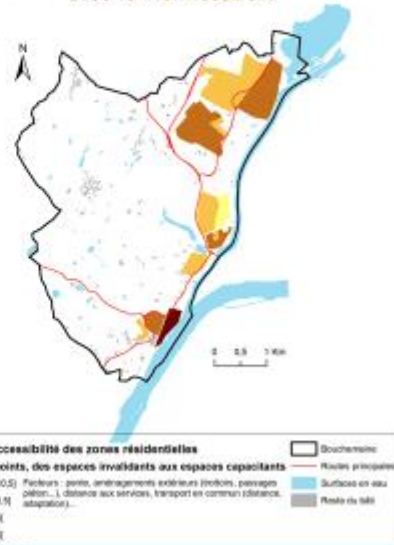


Données Insee, Estimation de population au 1^{er} janvier 2012



❖ Une répartition des personnes âgées de 60 ans ou plus majoritairement dans des espaces incapitants

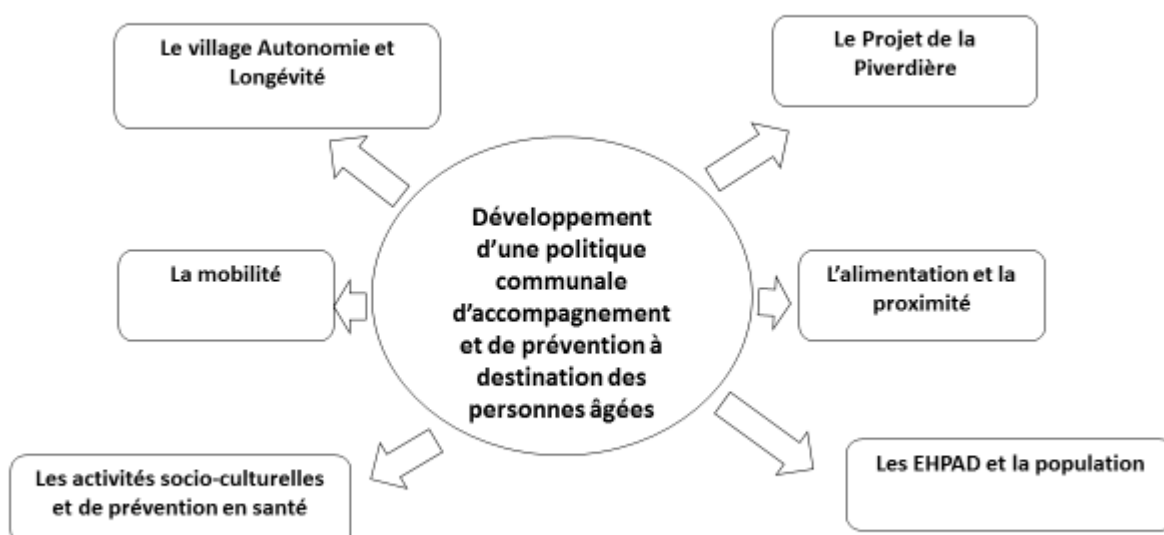
L'accessibilité des zones résidentielles de Bouchemaine, une problématique à penser avec le vieillissement



Diagnostic sanitaire et médico social

Nombre de personnes bénéficiant de l'APA
Nombre de personnes bénéficiant d'aide)
domicile (sanitaire, médico-sociale, social)
Enquête auprès des médecins généralistes et des SSIAD
Extrapolation des données de morbi-mortalité à l'échelle du
territoire
...

Schéma des hypothèses de travail



Présentation des hypothèses au groupe de travail des élus

1. HISTOGRAMME DES HYPOTHÈSES PRIORISEES



Discussion des priorités retenues en fonction de leur délai de réalisation (CT : court terme, MT : moyen terme, LT : long terme)

2 - SYNTHÈSE DES RETOURS DES MEMBRES DU COPIL HYPOTHÈSE « MOBILITE »

HYPOTHÈSES DÉVELOPPÉES PAR LE GERONTOPOLE :

- ▶ Adapter l'offre de transport en commun
- ▶ Imaginer un développement de transport intra-communal pour développer le lien social
- ▶ Mettre en œuvre un projet de partenariat via un service « certifié/validé » (partenariat privé/public ?)
- ▶ Créer un itinéraire « sénior »
- ▶ Créer des cours de conduite

POSITIONNEMENT DES MEMBRES DU COPIL :

- ▶ *Négocier des fréquences supérieures et autres tracés / accessibilité et autres moyens* **MT**
- ▶ *Favoriser le transport solidaire* (avec des questionnements de membres du Copil quant à l'inscription dans la durée) **CT**
- ▶ *Transport de proximité, solidaire* **MT**
- ▶ *Itinéraire « sénior »*
- ▶ *Développer un partenariat avec BML* **CT**
- Autres points :**
 - ▶ *Créer des aménagements de nouveaux cheminements piétons ou créer des transversales (parcours de promenade) / chemins de promenade / identifier les lieux pour créer une signalétique adaptée* **?**

Calendrier de réalisation

- Les propositions retenues sont ordonnées en fonction de leur date de réalisation
- Les contraintes et opportunités sont prises en compte pour chaque proposition retenue
- Un groupe de suivi réunissant élus et représentation citoyenne est constitué

Avantages et limites du DATEL

Avantages :

- Lisibilité de l'action politique
- Pertinence des investissements engagés
- Diagnostic partagé et actif
- Respect de la décision politique
- Co construction à la fois citoyenne et politique
- Permet un espace de concertation entre les représentations régionales (projet de maison médicale, centre d'alerte et d'intervention à domicile, etc...).

Avantages et limites du DATEL

Limites :

Absence de recommandation et de financement pour la réalisation de tels diagnostic dans le cadre des contrats avec les territoires et les différents plans (ex PLH)

Financement difficile à porter par les communes

Pas de recommandation de l'Etat pour une incitation au diagnostic territorial



Un nouveau Pacte territorial (1)

Le territoire de proximité est en quelque sorte en bout de chaîne des décisions.

Le mille-feuille territorial, comme il est d'usage maintenant de qualifier cette difficulté, rend difficile et redondant l'expression de l'action de l'Etat et des collectivités territoriales.

Bien sûr, la solution pourrait venir d'une redistribution des missions, d'une meilleure répartition des fonctions et sans doute interroger leur nombre.

Mais ces débats sont anciens et les résistances sont telles que la réforme en profondeur et en cohérence semble toujours une option d'avenir.



Un nouveau Pacte territorial (2)

C'est pourquoi, de manière plus pragmatique, nous proposons, que les représentants de l'Etat et les différentes collectivités établissent un pacte territorial qui décrira à partir du projet présenté par le territoire à l'aide du DATEL, la manière et le niveau des engagements respectifs pour déployer les projets.

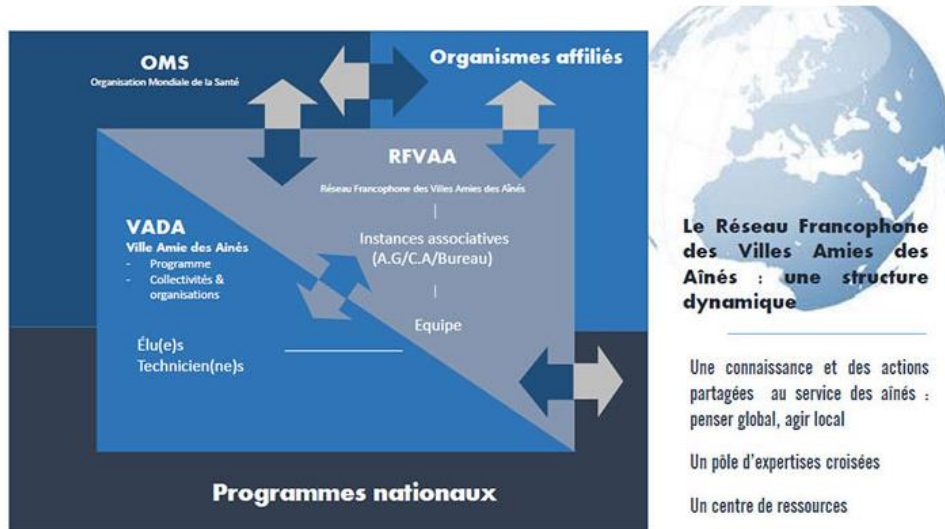
Ce pacte permettra à la fois d'associer des financements différents sur un même projet, mais garantira la cohérence des moyens et leur lisibilité, gage de réalisation effective du projet et l'adhésion des responsables du territoire à ces engagements.

Annexe 21 : Présentation « ville amie des aînés »

L'association Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés

En 2010, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a créé le réseau mondial des villes et communautés amies des aînés afin d'inciter les territoires à mieux s'adapter aux besoins de leurs aînés, de façon à exploiter le potentiel que représentent les personnes âgées pour l'humanité.

Depuis sa création en 2012, le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA) s'attache à développer la démarche « Villes Amies des Aînés » au niveau francophone afin de mieux répondre au défis de la transition démographique et de mieux vivre dans nos territoires urbains.

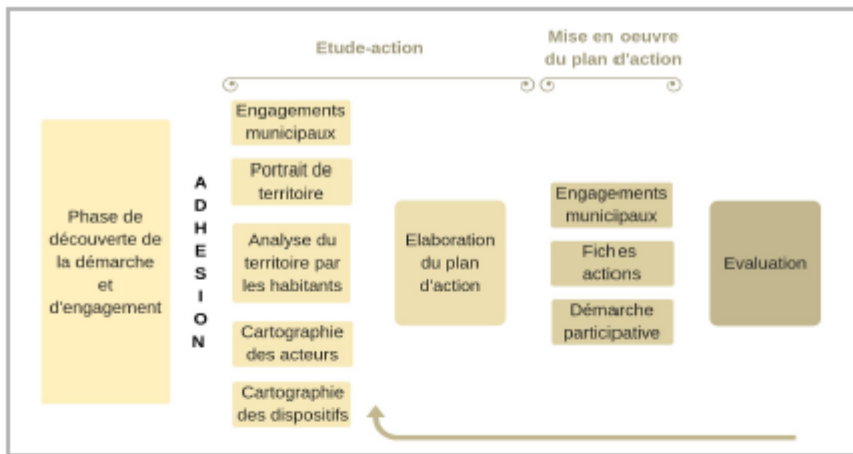


Adhérer au RFVAA, c'est :

- Être soutenu dans le déploiement de sa politique envers les aînés.
- Construire un territoire bienveillant à l'égard de tous les âges.
- Apprendre à penser l'environnement social et l'environnement bâti en lien avec les spécificités des différentes générations.
- Être mieux préparé aux défis de la longévité.
- Disposer d'informations de qualité.
- Bénéficier de conseils pour structurer une dynamique Villes amies des aînés.
- Identifier les ressources de son territoire qui favorisent le vieillissement actif et heureux.
- Se former à la mise en œuvre de la démarche participative avec les habitants âgés.
- Échanger et faire connaître ses bonnes pratiques.
- Être reconnu dans ses actions et son engagement pour mieux adapter le territoire au vieillissement.
- Être valorisé et rayonner dans toute la France et au-delà.
- Se fédérer pour être force de proposition auprès des pouvoirs publics



- **Les étapes de la démarche Villes Amies des Aînés**



- **Les critères de remise de certificat d'entrée en phase 1 ou 2**

En dehors de l'événement officiel que constitue ce temps fort pour vos démarches locales, c'est aussi une bonne façon de rythmer votre dynamique et d'en assurer sa pérennité !

Attention toutefois, le CA du RFVAA a voté une période de réserve en amont des élections municipales, au cours de laquelle aucune remise de certificat ne pourra être organisée ! Celle-ci débute au 1er octobre 2019.

* **Pour qu'une remise de certificat d'entrée dans la phase 1 soit organisée** : le prérequis est que nous ayons reçu votre portrait de territoire (réalisé en début de démarche), la synthèse de votre consultation des habitants et le plan d'action adopté en phase 1.

Une fois que vous nous aurez transmis tous ces éléments et qu'ils auront été validés par le RFVAA, nous pourrons prévoir une date de remise de certificat. Nous réfléchirons ensemble au format qui vous convient le mieux et établirons dans ce sens un devis de prise en charge de notre intervention.

* **Pour qu'une remise de certificat d'entrée dans la phase 2 soit organisée** :

il faut également nous transmettre un bilan comprenant :

- les différentes étapes que vous avez réalisées jusqu'ici ;
- une présentation de vos modalités de gouvernance (portage technique et politique de la démarche, COFIL, COTECH) ;
- une évaluation point par point de votre plan d'action et des principales améliorations observables dans votre territoire depuis votre entrée dans la démarche VADA : cette évaluation doit être réalisée grâce aux éléments que vous recueillerez dans l'ensemble des services de la commune mais aussi grâce à la consultation des habitants (pour rappel, le questionnaire ne suffit pas, même s'il peut être utilisé en complément : il est fondamental de rencontrer les habitants à travers des focus-groups ou forums citoyens comme vous avez dû le faire au début de la démarche pour réaliser cette évaluation). Cela vous permettra de comparer les nouveaux chiffres obtenus à ceux que vous aviez récoltés lors de votre entrée dans la démarche, et donc de nous transmettre les améliorations de votre territoire durant cette première phase.

Ce bilan constituera une base que vous devrez ensuite croiser avec les orientations politiques, les projets prévus dans votre commune et la cartographie des acteurs et des dispositifs pour créer le plan d'action de votre deuxième phase.

Une fois que vous nous aurez transmis tous ces éléments et qu'ils auront été validés par le RFVAA, nous pourrons prévoir une date de remise de certificat d'entrée en phase 2.